

688 JUILLET-SEPTEMBRE 2018

choisir

REVUE CULTURELLE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION



Le corps chamboulé

**Le sport
côté vestiaire**



Illustration de la couverture

© Philippe Pache, www.philippepache.com

Illustrations pleine page

p. 4 : « Poteau anthropomorphe - *bochio* », Bénin.

Début du XXe siècle, bois, textile, patine.

© MEG, J. Watts

p. 42 : © LD Creative Commons CCO

p. 62 : Association cambodgienne Phare Ponleu Selpak ou « La Lumière des Arts ». Cette ONG est engagée à Battambang depuis 1994, auprès d'enfants, de jeunes et de leur famille, par le biais d'écoles d'art, de programmes éducatifs et de soutien social. Ici, tournée en France de son école du cirque.

© Philippe Lissac / GODONG

p. 70 : © Illustration, Nicolas Fossati

Sommaire

choisir

REVUE CULTURELLE JÉSUIE D'INFORMATION
ET DE RÉFLEXION FONDÉE EN 1959

Direction

Pierre Emonet sj

Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef
Céline Fossati, journaliste
Av. du Mail 14B – 1205 Genève
redaction@choisir.ch
tél. +41 22 808 04 19; fax +41 22 808 04 36

Conseil de rédaction

Beat Altenbach sj, Raphaël Broquet, Bruno Fuglistaller sj,
Stjepan Kusar, Étienne Perrot sj, Luc Ruedin sj

Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye
rue Jacques-Dalphin 18 – 1227 Carouge (Suisse)
administration@choisir.ch
tél. +41 22 827 46 76

Tarifs

Édition papier + web 1 an
Tarif normal : Frs 55.–
Tarif réduit (étudiants, apprentis, AVS, AI) : Frs 48.–
Europe : Frs 60.–
Autres pays : Frs 65.–
Abonnement de soutien : Frs 80.–
Prix au numéro : Frs 13,50 (+ port)

Site Web

www.choisir.ch

Maquette

GRAFIX Communication visuelle
rue Hans-Geiler 2a, 1700 Fribourg

Mise en page et impression

Imprimerie Fiorina
rue de Scex 34, 1950 Sion



ÉDITORIAL	
Se réapproprier le corps par Lucienne Bittar	3
CORPS	
ÉTHIQUE	
Le troisième genre par Alberto Bondolfi	5
ÉTHIQUE	
Don d'organes par Patrick Verspieren sj	8
REGARD	
Aliénation de femmes par Lucetta Scaraffia	12
TÉMOIGNAGE	
Vivre après une casse par Marc Glaisen	18
SOCIÉTÉ	
Le tatouage change de peau	
Entretien avec David Le Breton par Céline Fossati	21
DANSE	
Le ballet photographié par Céline Fossati	26
BIBLE	
Le lieu de la relation	
Lettres de Paul par Chantal Reynier	31
SPIRITUALITÉ	
Les sens dans la spiritualité ignatienne	
par Noël Couchouron sj	34
RELIGIONS	
La circoncision sans tabou par Liz Hiller	38
SPORT	
ÉGLISE	
Un outil d'évangélisation par Santiago Pérez de Camino	43
SOCIÉTÉ	
Bien plus que du foot. « L'étranger » par Lucienne Bittar	46
SOCIÉTÉ	
Le sport au féminin par Béatrice Graf Lateo	50
PSYCHOLOGIE	
Entraîneurs et athlètes	
par Roberta Antonini Philippe et Ophélie Dysli-Jeanerret	53
ÉCONOMIE	
Événements sportifs par Jean-Loup Chappellet	56
LETTRES	
Le rythme dans la peau par Danielle Meynet	60
CULTURE	
CINÉMA	
Film Christianisme par Patrick Bittar	63
EXPOSITION	
L'Afrique extatique par Geneviève Nevejan	67
LIVRES OUVERTS	71

« Dormir les pieds dans l'herbe, le front dans les étoiles.

Courir après les papillons dans la bruyère.

Partir au gré du vent et au gré des voiles

Écouter le silence de la mer.

Respirer le parfum des arbres et des fleurs.

Rencontrer l'étranger, y découvrir un frère,
briser les lois du temps, vivre au rythme du cœur.

Boire l'eau fraîche des sources et le bleu du ciel.

Vouloir prendre du bon temps, goûter l'imprévu.

Vouloir habiter son corps, danser au soleil.

Savoir à nouveau que l'homme n'est pas l'absolu.

Attendre un inconnu sur le pas de sa porte.

Surprendre son ombre au détour d'un sous-bois.

Entendre l'écho de sa voix que le vent apporte.

Réapprendre le Bonheur si proche de moi. Amen. »

Éditorial

Se réapproprier le corps

Lucienne Bittar
rédactrice en chef

Qui n'a jamais vécu cette expérience troublante - décrite diversement par des existentialistes comme Sartre - d'apercevoir son reflet au détour d'une vitrine et de ne pas se reconnaître, l'image projetée ne correspondant pas à celle que nous nous faisons de nous-même, nous renvoyant à celle d'un corps réduit à l'état d'« objet » ? Il nous faut alors nous « réidentifier » à notre propre enveloppe physique. Ce processus jalonne nos vies, avec ces étapes où le corps se transforme radicalement (vieillesse, régime drastique, grossesse, accident). Il est particulièrement aigu chez les adolescents. Rien d'étonnant à ce qu'ils jettent un œil à chaque miroir devant lequel ils passent, pour apprivoiser ce Moi corporel qui, hier encore, était celui d'un enfant, mais qui les projette aujourd'hui dans le monde des adultes.

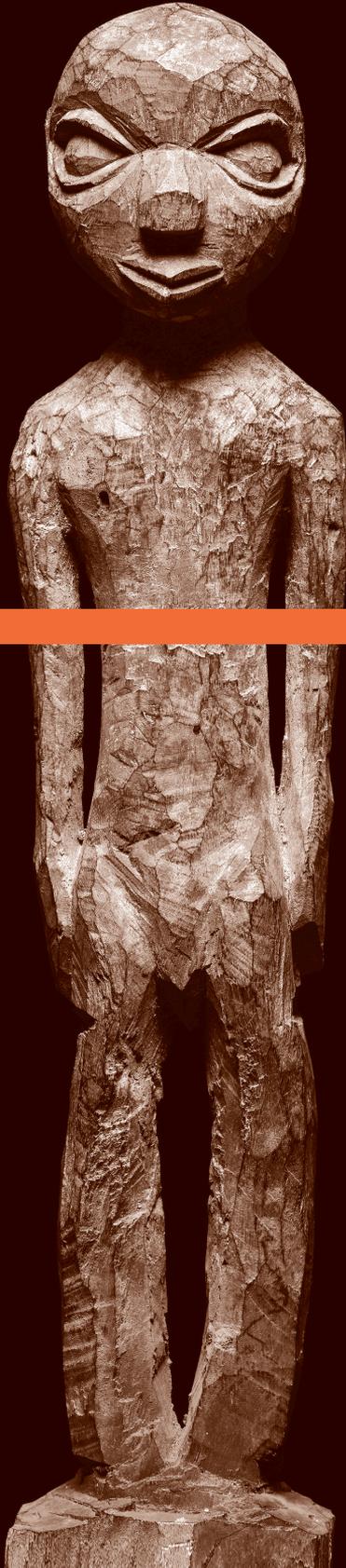
Sans cette réappropriation de ce corps qui est nous, de ses contours, de ses possibles et limites, nous ne pouvons aller à la rencontre d'autrui (M. Glaisen, pp. 18-20). En 1999, le dominicain René Lumeau écrivait *Jésus, l'homme qui évangélisa Dieu* (Paris, Seuil), mettant

en scène ce Christ si humain dévoilé au long des Évangiles, buvant, dormant, mêlant sa salive à la terre. Ce maître qui fit écrire à Jean : « Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons *entendu*, ce que nous avons *vu de nos yeux*... nous l'annonçons » (1 Jn 1,1-3). Cette importance de l'enveloppe charnelle, lieu de la relation (Ch. Reynier, pp. 31-33), a amené Ignace de Loyola à inscrire les sens comme portes de la contemplation dans ses *Exercices spirituels* (N. Couchouron, pp. 34-37).

Bien d'autres traditions spirituelles et mouvements religieux contemporains insistent sur la nécessité de relier l'esprit et le corps. C'est que, dans notre société hautement technologique, nous avons tendance à oublier qu'ils ne font qu'un. La tentation posthumaniste, qui consiste à considérer le corps comme une machine améliorable ou exploitable, se répercute là où on ne l'imagine pas et exige vigilance et débats. Ce dualisme, qui marque la pensée occidentale, est abordé dans nos pages via des questions éthiques concrètes et complexes qui se posent à nous : dons d'organes (P. Verspieren sj, pp. 8-11), gestation pour autrui (L. Scaraffia, pp. 12-16), identité sexuelle (A. Bondolfi, pp. 5-7). Mais aussi via notre dossier *Sport*, comme lieu de vécu à la fois physique, mental et spirituel.

En effet, les grands événements sportifs, où se disputent enjeux politiques et économiques (J.-L. Chappelet, pp. 56-59), ne doivent pas occulter l'autre visage, plus discret, du sport. Espace d'apprentissage pédagogique unique et précieux, il aide bien des jeunes à se construire, partout dans le monde. À l'heure de la « grand-messe » de la Coupe du monde de football 2018, le Vatican a publié un document visant à redonner au sport ses lettres de noblesse (S. Pérez de Camino, pp. 43-45). Il en fait même un outil d'évangélisation, conférant aux entraîneurs un rôle particulier. ■

CORPS



Corps

Le troisième genre Pas si farfelu que ça

Alberto Bondolfi, Zurich
éthicien

Le 2 avril 2014, la Haute cour australienne reconnaissait, en première mondiale, qu'une personne peut être ni de sexe masculin ni de sexe féminin et autorisait son enregistrement dans le système d'État civil comme étant d'un genre « non spécifique ». L'Allemagne, en première européenne, lui a emboîté le pas en novembre 2017, tandis que la France et la Suisse s'y refusent.¹ L'idée demande réflexion.

L'humanité observe de toujours des cas de nouveau-nés non facilement classifiables en tant que garçon ou que fille, du fait de signaux anatomiques peu clairs. Pendant longtemps, face à l'absence d'explications scientifiques, les réactions de nos ancêtres furent de l'ordre du mythique, allant de l'admiration émerveillée au refus, à la malédiction et même à la punition.

Hermaphrodite

Dans la mythologie grecque, Hermaphrodite était le fils d'Hermès et d'Aphrodite, né sur le mont Ida de Troade. Alors qu'il se baignait dans une source d'Halicarnasse en Carie, la naïade de la source, Salmacis, s'éprit de lui. Repoussée, elle

fit le vœu que les dieux unissent leurs deux corps pour n'en faire qu'un, et elle fut exaucée. Cela donna naissance à un être humain homme et femme à la fois,² représenté dans la statuaire comme doté d'un pénis et de seins.³

Aussi parlant que puisse être l'art, nos sociétés très médicalisées et règlementées ne peuvent s'en contenter pour examiner cette réalité. La Commission nationale d'éthique suisse a été saisie par des associations revendiquant des réactions plus adéquates. Leurs échanges ont mené à une prise de position (novembre 2012) qui a eu un remarquable écho dans la presse et dans les milieux médicaux.

Cela dit, il faut préciser que ce phénomène sexuel est relativement rare. Parfois même, les personnes concernées ne s'en rendent pas compte explicitement. Car si l'intersexualité est évidente lorsqu'elle se montre au niveau anatomique par le biais des organes sexuels externes, elle peut aussi ne pas être visible à l'œil nu. Elle n'est alors détectable que grâce à des analyses de laboratoire ou à des interventions chirurgicales.

Les sciences médicales ont établi des classifications complexes des manifestations de l'intersexualité. Une partie des personnes touchées par le phénomène est diagnostiquée à la naissance, une autre seulement à l'adolescence, voire à l'âge adulte quand se manifestent des problèmes de stérilité.

Il n'est donc pas possible d'établir une stratégie à suivre unique. Il n'y a pas de solution toute faite à présenter aux parents concernés ou aux juristes chargés de faire évoluer, avec cohérence, la législation en la matière. Il est donc recommandé de commencer par pointer les pratiques à éviter et par fixer les étapes à atteindre, afin de pouvoir prendre des décisions opportunes.

Alberto Bondolfi a été membre de la Commission nationale d'éthique en Suisse durant douze ans. Il a participé à la réflexion autour des problèmes auxquels sont confrontées les personnes nées avec des caractéristiques sexuelles mixtes ou sans appartenance claires à l'un des deux sexes.

Corps

Le troisième genre

Pas si farfelu que ça

Les parents

Comment expliquer le caractère flou de ces recommandations ou des différentes prises de position ? Le débat sur le phénomène de l'intersexualité, pour le moment encore restreint à une minorité de personnes concernées et à des organismes spécialisés, met en évidence quelques éléments qui peuvent et doivent intéresser tout un chacun.

Le principe selon lequel la médecine ne peut intervenir sans le *consentement libre et éclairé* du patient a fortement

limité l'activité chirurgicale à la naissance. Les bébés ne sont pas en mesure de s'exprimer et encore moins de décider ; il faut donc passer par le *consentement vicair*e des parents, qui doivent agir dans le meilleur intérêt de leurs enfants.

Au vu de la rareté de l'intersexualité et du caractère abrupt et improvisé des premiers constats, il est impératif d'informer les parents de façon précise et délicate à la fois, pour éviter qu'ils ne prennent une décision irréversible qui constituerait un obstacle insurmontable à une prise de décision plus tardive et personnelle de l'enfant. Cette information devrait pouvoir être donnée par une instance externe à l'équipe médicale traitante, afin que les parents n'aient pas l'impression que ces derniers sont à la fois *juges et partie* pendant ces moments si difficiles et ambivalents. À noter que depuis que les chirurgiens n'interviennent plus systématiquement sur les enfants intersexués, ceux-ci sont régulièrement suivis par le corps médical, afin de déterminer si leur développement se poursuit sans nouvelles difficultés sur le plan de la santé.

Pour les parents, le choix d'un nom à donner au nouveau-né constitue à lui seul un premier obstacle. Heureusement, pour les francophones, celui-ci peut facilement être surmonté grâce aux prénoms mixtes, comme Pascal(e), Dominique, etc. La communication de la naissance aux instances publiques, telles que la commune ou l'assurance maladie, est une deuxième « station » dans ce chemin de croix administratif.

Puis vient la « station » de la scolarisation des enfants. Les parents doivent communiquer le genre de leur enfant aux enseignant(e)s et au personnel concerné en vue des activités sportives, de l'usage des toilettes, etc. Comme on le voit, dans notre société si bien organisée, le sexe d'une personne est demandé tout au long de la vie, dans de multiples formulaires.

En Suisse, actuellement, les parents ont trois jours pour définir le sexe de leur nouveau-né auprès des offices d'état civil. Un délai trop court pour l'Académie suisse des sciences médicales, qui souhaite une échéance d'un minimum de 30 jours. Cette demande est actuellement examinée par l'Office fédéral de la justice (OFJ). La Suisse, toutefois, interdit toute démarche irréversible sur les nourrissons nés intersexués. Ces enfants doivent pouvoir se prononcer eux-mêmes plus tard sur leur identité masculine ou féminine.

Si l'acte de naissance est légalement modifiable, la procédure cependant était jusqu'à présent compliquée. Il devrait être à l'avenir plus facile de changer officiellement de sexe. Le 24 mai 2018, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi qui entend adapter le droit aux réalités sociales et aux besoins des individus. Toute personne qui a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil pourra déclarer à l'officier de l'état civil vouloir une modification. Elle pourra faire inscrire un ou plusieurs nouveaux prénoms dans le registre.

Le gouvernement renonce à ce stade à introduire un troisième genre à l'état civil.

rédaction

Pour les États

Nous pouvons nous demander pourquoi les différentes instances de l'État manifestent si souvent ce besoin de définir de façon irrévocable l'appartenance des citoyen(ne)s au genre masculin ou féminin. Dans certains pays, il en va de la capacité d'une personne à accéder au mariage. Dans le cas suisse, de l'obligation de faire son service militaire qui ne vaut que pour les jeunes gens. Ces exemples montrent que les raisons qui motivent les États à connaître et à documenter l'appartenance de genre de leurs citoyen(ne)s dépassent celles de la pure nécessité pratique.

L'abondance de la récente littérature juridique sur ce sujet est un signal indirect du manque d'orientation et de repères indiscutables. Les différents États européens semblent se limiter pour le moment à proposer des solutions pragmatiques à des problèmes qui exigeraient une vraie révolution dans le domaine du droit civil. Réaction compréhensible, à insérer dans le contexte plus large des débats, amples et controversés, sur les nouvelles formes d'alliance matrimoniale et les multiples formes de paternité et de maternité. La mouvance « mariage pour tous » a atteint la France et l'Allemagne, et la Suisse ne pourra pas se soustraire au difficile et controversé dossier qui s'annonce, ni à l'effort législatif, global et cohérent, qui devrait en découler.

Festina lente, disait-on autrefois en latin. Hâte-toi, mais avec calme et pondération, pourrait-on répéter aujourd'hui au législateur, qui a plutôt tendance à hausser les épaules devant la complexité de la problématique, qui ne mérite pourtant nullement notre indifférence. La paresse législative peut aussi s'expliquer par le fait que la reconnaissance d'un « troisième sexe » ou d'un « sexe autre » exigera une série d'autres révisions juridiques dans les domaines les plus divers.

Pour en savoir plus
Benjamin Moron-Puech, « Le droit des personnes intersexuées. Chantiers à venir », in *Revue des droits de l'homme* n°11, Paris 2017.

Elsa Dorlin, « Sexe, genre et intersexualité : la crise comme régime théorique », in *Raisons politiques* n° 18, Paris 2005, pp. 117-137.

L'opinion publique

L'opinion publique, elle aussi, devra faire l'effort de s'informer sur ces phénomènes, minoritaires, certes, mais particulièrement médiatiques. Apprendre par exemple à distinguer l'*intersexualité* de la *transsexualité*. Dans le premier cas, la personne se trouve relativement bien dans son corps et ne souhaite pas subir d'intervention chirurgicale qui changerait sa corporalité en fonction d'un critère de « normalité » imposé de l'extérieur. À l'inverse, la personne transsexuelle habite un corps « normal » d'un point de vue anatomique, mais qu'elle ne ressent pas comme étant son « corps propre ». D'où son souhait de modification de l'aspect de celui-ci, de sorte qu'il corresponde à son vécu intérieur.

Les deux cas de figure méritent notre respect et notre empathie, même si les réponses, médicales, psychologiques et juridiques, varient sensiblement. Je comprends l'impatience des personnes directement touchées par cette indétermination de leur corps et qui demandent le droit, national et international, de ne pas subir des traitements auxquels elles ne consentent pas, et d'être reconnues par un statut spécifique.

La problématique demande de la générosité et une créativité éthique et politique, non seulement sur le terrain de la discussion politique au sein de l'État séculier, mais aussi, et à plus forte raison, dans nos communautés chrétiennes et nos institutions ecclésiales. ■

¹ Pour approfondir la question, il est possible de consulter, parmi les nombreuses prises de position sur la question, l'avis du Conseil d'éthique allemand de février 2012 (www.ethikrat.org/files/avis-intersexualite.pdf).

² La légende est notamment relatée dans les *Métamorphoses* d'Ovide.

³ Parmi les plus célèbres représentations artistiques d'Hermaphrodite, citons les statues d'Hermaphrodite endormi, de l'époque hellénistique, exposées à la galerie Borghèse (Rome) et au musée du Louvre (Paris).

Corps

Don d'organes

Pour une solidarité librement consentie

Patrick Verspieren sj, Paris
éthicien, théologien et philosophe

ÉTHIQUE

En Suisse, la récolte de signatures de l'initiative populaire *Sauver des vies en favorisant le don d'organes*, qui demande de passer au consentement présumé, a été lancée en octobre 2017. Une idée généreuse de prime abord, visant à prévenir le manque récurrent d'organes à greffer. Mais peut-on alors encore parler de *don*? La réflexion de l'auteur, spécialiste de la question, s'appuie sur l'exemple français.

« Initiée dès les années 1950 pour les malades des reins, la transplantation d'organes peut être considérée à bien des égards comme la plus grande avancée thérapeutique de la fin du XX^e siècle. »¹ Environ 120 000 transplantations d'organes sont réalisées chaque année dans le monde, sauvant de nombreuses vies ou améliorant grandement les conditions d'existence des personnes qui en bénéficient.

Cela se révèle insuffisant. Des malades inscrits sur les listes d'attente décèdent faute d'avoir été greffés à temps. Aussi des personnalités réclament-elles la levée de ce qui fait obstacle au prélèvement des organes aptes à être greffés. Un

organe humain n'est cependant pas une ressource disponible à volonté: il provient du corps d'une personne, vivante ou décédée, membre d'une famille et entourée de ses proches.

Les prélèvements posent donc immanquablement des questions juridiques et éthiques complexes, dont la prise en compte s'impose dans leur organisation, faute de quoi celle-ci risque de paraître - et d'être - inhumaine, au point de susciter chez les médecins un malaise facteur de démobilitation, et dans la population, résistances, refus ou même révoltes.

Entre personnes vivantes

La situation apparemment la plus simple est celle où une personne vivante s'offre spontanément et librement, dans le cadre des lois de son pays, pour donner un organe, rein ou lobe de foie à un de ses proches gravement malade, « geste par lequel une personne accepte de perdre une part d'elle-même, sans contrepartie, pour porter secours à d'autres, diminuer leurs souffrances ou sauver leur vie ». ² Un terme s'est imposé pour désigner cette démarche: *don d'organe*. On ne soulignera jamais assez la particularité d'un tel don, où le *donneur* transmet à autrui, gratuitement, non pas une chose, un objet, mais une part de son corps, une partie de lui-même.

Si la plupart des sociétés acceptent désormais cela dans l'intérêt thérapeutique d'autrui, il n'en a pas toujours été ainsi. Extraire un organe du corps de quelqu'un, c'est porter atteinte à son intégrité. Cela suscita au départ de vives réactions. En 1952, pour tenter de sauver un jeune charpentier de 16 ans, Marius Renard, qui s'était écrasé un rein en tombant d'un échafaudage et qui n'avait pas d'autre rein, des médecins parisiens acceptèrent l'offre de sa mère de donner un de ses reins. Greffé, le jeune homme reprit rapidement des forces, avant que ne se produise un phénomène de rejet, rapidement suivi du décès.

Patrick Verspieren sj a été membre du Comité d'éthique de l'Établissement français des greffes de 1997 à 2002. Il est membre du département d'Éthique biomédicale du Centre Sèvres (Paris) où il enseigne. Ses derniers ouvrages portent plus spécialement sur l'éthique du soin.

Ce drame suscita de nombreuses réactions. « Il semble bien que les conditions d'existence du délit de coups et blessures volontaires aient été réunies », concluait un juriste réputé. Des théologiens catholiques réagirent de la même façon. Chacun peut être amené à sacrifier un de ses membres blessé ou gangrené, pour le bien du tout qu'est son corps, argumentaient-ils. En dehors de cette justification, toute extraction d'organe était qualifiée de mutilation !

Il fallut un peu de temps pour que juristes et théologiens ne réduisent plus le prélèvement d'organe sur une personne vivante qui y consent librement pour le bien d'autrui à sa dimension de mutilation d'un corps sain, et qu'ils y voient un acte de solidarité, un geste de grande générosité.²

Seul un contexte de solidarité librement consentie peut légitimer l'atteinte à l'intégrité du corps qu'est tout prélèvement d'organe.

Le terme de don, depuis lors couramment employé, ne désigne donc pas seulement la gratuité du geste, l'absence de toute rétribution, mais aussi une démarche personnelle de sollicitude, d'attention aux besoins et à la souffrance d'autrui.

Après la mort

Depuis qu'est reconnu un critère neurologique de la mort, l'état de mort cérébrale (de *mort encéphalique*, préfèrent dire les médecins français), les prélèvements d'organes en vue d'une greffe sont pratiqués en majeure partie sur des personnes décédées dont la circulation sanguine est maintenue grâce à une ventilation artificielle. Dans le langage commun aussi bien que médical, ces personnes sont systématiquement qualifiées de *donneurs*. Ainsi s'exprime une intuition éthique très largement partagée : seul un contexte de solidarité librement consentie peut légitimer l'atteinte

à l'intégrité du corps qu'est tout prélèvement d'organe.

Cette intuition est ratifiée par le droit de la plupart des pays. On constate cependant l'existence de deux systèmes juridiques, le système *opt-in* et le système *opt-out*. Dans le premier, un prélèvement ne peut en principe être réalisé que sur une personne ayant exprimé de son vivant son consentement, tandis que dans le second la loi autorise le prélèvement sur toute personne n'ayant pas exprimé de refus. Consentement explicite dans un système, absence d'expression de refus (souvent qualifiée de *consentement présumé*) dans l'autre. En fait, la plupart des pays tempèrent le système adopté pour tenir compte de plusieurs facteurs.

Favorables au prélèvement d'organes post-mortem sur leur propre corps, bien des personnes négligent de se procurer une carte de donneur ou de s'inscrire sur un registre. De même, des personnes réticentes au prélèvement hésitent à faire la démarche de refuser explicitement un acte socialement valorisé. Nombreux, de plus, sont ceux qui ne s'estiment pas proches de leur mort et ne cherchent pas à y penser à l'avance. Excepté dans les pays qui imposent de manière bureaucratique l'expression de la volonté de chaque citoyen, seule une faible partie de la population fait la démarche prévue par les pouvoirs publics. Au moment du décès, l'interrogation du registre, qu'il porte sur le consentement ou le refus, ne suffit donc pas le plus souvent pour connaître la volonté antérieure du défunt.

Familles et médecins

Le plus souvent, le défunt n'est pas un individu isolé. Une coutume immémoriale reconnaît à la constellation familiale une responsabilité spécifique dans le soin du corps. « Le statut du cadavre, surtout celui de la personne aimée, sollicite, en dernière analyse, le sens le plus intime du sacré pour chaque individu. »³

Corps

Don d'organes

Pour une solidarité librement consentie

« Ce corps n'est-il pas aussi, avant sa disparition définitive, un moment de l'histoire de la famille? En extraire des organes, ce n'est pas seulement aggraver la sensibilité, c'est s'introduire par effraction dans l'histoire d'une famille. »⁴

Le traiter en objet exploitable selon les besoins de la collectivité serait ressenti par les proches comme une agression inadmissible, une insulte à la mémoire du défunt, une grave atteinte à la dignité humaine. Cela provoquerait chez eux une douloureuse blessure, et susciterait chez beaucoup des réactions de révolte contre des agissements éprouvés comme inhumains.

Dans les prélèvements, les médecins ont un rôle déterminant. Greffer un organe est un geste valorisant pour l'équipe de transplantation. Mais s'engager dans une démarche de reconnaissance de l'installation d'un état de mort cérébrale, maintenir le soin du corps, recevoir la famille, annoncer la mort, évoquer la perspective d'un prélèvement d'organes, tout cela représente pour l'équipe de réanimation une tâche lourde, éprouvante, consommatrice de temps, mal reconnue en bien des pays. Il est plus simple de laisser le patient mourir sans envisager de prélèvement...

Pour obtenir que les médecins concernés investissent dans cette mission le temps, l'énergie et la disponibilité indispensables, il est essentiel de valoriser, de la faire apparaître comme part essentielle de la chaîne de solidarité avec

les personnes en attente de greffe. Il est non moins essentiel de veiller à ce que le cadre juridique soit tel que les professionnels de santé soient confortés dans leur action par la perception de sa justesse.

Consentement explicite ou présumé

C'est évidemment le système *opt-in*, celui qui s'appuie sur le consentement antérieur du défunt, qui s'inscrit le plus clairement dans une logique de don. Il est le plus souvent tempéré dans les pays qui l'ont adopté. Lorsqu'un prélèvement d'organes est envisageable du point de vue médical, en l'absence de consentement antérieur du défunt exprimé selon les formes légalement reconnues, les médecins s'adressent à sa famille. Celle-ci, bien souvent, se sent alors chargée d'une lourde responsabilité; assez souvent, elle refuse de donner l'autorisation demandée, dans l'incertitude où elle pense se trouver sur les volontés antérieures du défunt. Aussi certains pays, comme l'Angleterre et la Suisse,⁵ se demandent-ils s'il ne vaudrait pas mieux pour eux se tourner vers un système *opt-out*.

Apparemment, ce système favorise mieux le développement du prélèvement d'organes. Si la législation limite les modes d'expression d'un éventuel refus, par exemple en imposant l'inscription sur un registre automatisé, le nombre des refus exprimés sera peu élevé. La loi aura levé le principal obstacle aux prélèvements...

C'est ce que pensait en France, en 1976, le sénateur Caillavet. Il obtint le vote de la loi qui porte son nom et qui autorise les prélèvements d'organes *post-mortem* sur le corps de toute personne qui n'a pas fait connaître de son vivant son refus d'un tel prélèvement. Or cela n'a pratiquement jamais été appliqué tel quel en France. À peine votée, la loi a fait l'objet de contestations.⁶ Les médecins ont continué à prêter atten-

tion au bouleversement émotionnel des proches et à l'intense désarroi de certaines familles. La législation elle-même a finalement imposé au médecin, en 1994, de « s'efforcer de recueillir le témoignage de la famille » dans les cas où « il n'a pas directement connaissance de la volonté du défunt ».⁹

Écoutés dans leur souffrance, accompagnés dans leur deuil, les proches du défunt peuvent mieux s'ouvrir à la détresse des personnes en attente de greffe.

Face à une conception aussi « tempérée » du système *opt-out*, des parlementaires ont, en retour, régulièrement tenté d'obtenir son durcissement. En mars 2015, un député français a déposé un amendement tendant à supprimer l'entretien avec la famille. En l'absence d'opposition notifiée dans le registre automatisé, les proches seraient seulement « informés » des prélèvements. Cela a soulevé une tempête de protestations chez les médecins chargés de préparer les prélèvements. Plus de 300 membres des équipes de coordination des prélèvements d'organes ont envoyé à la ministre de la Santé une pétition déclarant : « Il est pour nous inconcevable de passer outre le témoignage d'une famille en deuil. Une telle attitude sera vécue par les familles comme une négation de la personnalité et de la mémoire du défunt. »⁷

Créer un climat de confiance

Une application durcie du principe du consentement présumé apparaît donc, aux professionnels de santé français directement concernés, inhumaine et inapplicable. Si l'on tient à conserver une logique de don, d'autres voies sont à explorer.

À la suite de ces débats, le ministère français de la Santé a ratifié la pratique d'un entretien avec les familles qui permette « l'établissement d'un cadre relationnel de qualité avec les proches » et

soit « pensé et vécu comme un dialogue empathique et respectueux du vécu des proches, pour établir avec tact les modalités humaines d'un accompagnement ». ⁸ Écoutés dans leur souffrance, accompagnés dans leur deuil, ces proches peuvent mieux s'ouvrir à la détresse des personnes en attente de greffe, et accepter des atteintes au corps du défunt par solidarité librement consentie avec d'autres personnes en souffrance.

Une telle humanisation des prélèvements nécessite sans doute la présence de professionnels spécialement chargés de préparer les prélèvements, d'accueillir et d'écouter les familles, de créer ainsi un climat de confiance. Cela a un coût, mais l'expérience française montre que cela permet de procéder d'année en année à un plus grand nombre de prélèvements et de transplantations. Efficacité et humanité ne s'opposent pas nécessairement ! ■

¹ **Philippe Steiner**, *La transplantation d'organes. Un commerce nouveau entre les êtres humains*, Paris, Gallimard 2010, p. 9.

² **Sylviane Agacinski**, *Le tiers-corps. Réflexions sur le don d'organes*, Paris, Seuil 2018, p. 84.

³ Ces prises de position sont analysées dans deux livraisons des *Cahiers Laennec*, Paris mars 1956, et mars 1966.

⁴ **David Le Breton**, « Les aspects anthropologiques et culturels du corps », in **J.-F. Collange** (dir.), *Éthique et transplantation d'organes*, Paris, Ellipses 2000, p. 42.

⁵ **Anne Langlois**, « Relations au « corps » et dons d'organes », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 54, n° 1, Paris février 1998, pp. 63-82. Passage cité p. 76.

⁶ Le délai de la récolte de signatures de l'initiative populaire suisse *Sauver des vies en favorisant le don d'organes* est fixé au 17 avril 2019. (n.d.l.r.)

⁷ Cf. **Patrick Verspiere**, « Les prélèvements d'organes. Une loi votée dans la précipitation », *Études* n° 346, Paris février 1977, pp. 181-197.

⁸ <http://petitionpublique.fr/PeticiaoVer.aspx?pi=P2015N47585> Site consulté le 1^{er} mai 2018.

⁹ Arrêté du 16 août 2016 portant sur l'homologation des règles de bonnes pratiques relatives à l'entretien avec les proches en matière de prélèvement d'organes et de tissus.

Corps

Aliénation de femmes

La gestation pour autrui

Lucetta Scaraffia, Rome
historienne et journaliste

REGARD

Avec la gestation pour autrui, on atteint un niveau extrême de séparation entre la sexualité et la reproduction, une dissociation que permettent les avancées des techno-sciences et, du point de vue socio-culturel, la révolution sexuelle. La réalisation du désir d'une sexualité exempte du danger de reproduction induit la possibilité opposée : celle de la reproduction sans sexualité, par la fécondation *in vitro* ou même par la location d'un utérus (interdit en Suisse). Beaucoup de souffrances en découlent.

Il est possible aujourd'hui, d'une part, de prendre du plaisir sexuel sans courir le risque de procréer : on peut alors vivre la sexualité comme un jeu, hors de toute responsabilité et même de relation. D'autre part, mettre un enfant au monde n'est plus vu comme le résultat d'un rapport sexuel, c'est-à-dire d'une relation entre deux êtres humains, mais comme l'exaucement d'un désir, qui peut être celui d'une seule personne. Ce choix, précis et rationnel, engage, lors d'une fécondation hétérologue et d'une location d'utérus, deux ou plusieurs personnes, rarement liées par un rapport durable, qu'il soit sexuel ou affectif.

Lucetta Scaraffia est directrice de *Femmes Église Monde*, le supplément féminin de *L'Osservatore Romano*. Dernier ouvrage : *La fin de la mère*, Paris, Salvator 2018, 160 p.

Ce n'est pas là une évolution insignifiante. Au-delà du simple exaucement de désirs (appelés parfois *droits*), ce changement est susceptible de transformer la conception anthropologique de la naissance, de la filiation, de la maternité, donc de ce qu'est l'être humain dans notre culture. Un être humain qui ne naît plus nécessairement du rapport entre deux personnes de sexes différents, qui ne résulte plus de leur rencontre, mais d'un acte médical décidé par plusieurs personnes : à la volonté du couple parental s'ajoute celle du médecin qui effectue la fécondation *in vitro* et celle du juriste qui définit les conditions juridiques de cette conception.

Risques pour la santé

La fécondation a lieu dans un laboratoire, après l'acquisition d'ovules et de spermatozoïdes extraits des corps qui les ont produits. Il s'agit d'un processus contrôlé scientifiquement et juridiquement, qui se déroule entièrement en dehors du corps humain. L'aliénation du corps de la mère est à son comble dans la gestation pour autrui (GPA), lorsque l'embryon est introduit dans l'utérus d'une femme qui met son corps en location. Les agences qui supervisent ce genre d'échanges commerciaux préconisent presque toujours de recourir à un ovule qui ne provient pas de la femme qui assumera la grossesse, pour éviter qu'elle puisse durant ce temps s'identifier comme mère. La première réaction du corps loué sera alors de rejeter l'embryon étranger. Pour prévenir ce rejet, on lui administrera une dose importante d'hormones, avant et pendant toute ou presque toute la durée de la grossesse.

On ignore quels effets ces hormones peuvent avoir sur l'enfant à naître car les recherches à ce sujet n'existent pas encore. On sait déjà néanmoins qu'elles altèrent la santé de la femme dans une mesure qui peut être grave. Les femmes qui se prêtent à ces opérations le savent-elles ? Ou ces informations sont-elles rédigées en caractères si petits dans le

contrat de location qu'elles ne les lisent même pas? Le plus probable est que, poussées par le besoin d'argent et peut-être même par des pressions familiales, elles ne se préoccupent guère des conséquences de leur choix.

À cela s'ajoutent d'autres risques pour le fœtus. N'étant plus abrité par le ventre maternel, son développement est plus facilement exposé à toutes sortes d'incidents, oublis, dommages intentionnels. L'embryon peut même être soumis à une recherche scientifique; cela s'est déjà produit, malgré les lois interdisant les expériences sur les êtres humains introduites dans les législations après la découverte des terribles pratiques du régime nazi.

Le corps de la femme est considéré uniquement comme un instrument, comme si la grossesse était une sorte de prestation professionnelle et non une relation humaine complexe.

Ainsi, en considérant la situation uniquement du point de vue de la santé, nous constatons à quel point la séparation de deux éléments qui devraient rester unis, à savoir l'utérus de la mère et le fœtus, met le bien-être de ceux-ci en péril.

Une forme de prostitution

La femme, elle aussi, même si elle ne court pas les mêmes dangers que l'embryon, subit un dommage, parce que son corps est considéré uniquement comme un instrument, comme si la grossesse était une sorte de prestation professionnelle et non une relation humaine complexe. La conception de l'être humain en tant qu'un tout, fait du corps et de la psyché, disparaît de la sorte: le corps, et en particulier l'une de ses fonctions, devient un instrument détaché de la personne que l'on peut commercialiser.

Ainsi, on peut faire un lien conceptuel entre la location de l'utérus et la prostitution. La mère qui se loue aliène sa vie

intime et personnelle, perd sa dignité humaine en devenant un instrument de travail, une fabricante de bébés, de la même manière que les prostituées sont appelées des *travailleuses du sexe*. La tentative évidente de faire de cette pratique quelque chose de normal, utilisant les mêmes termes que ceux qui servent à définir un travail ordinaire, en révèle le problème sous-jacent.

Les similitudes entre ces deux types de « travail » sont nombreuses. Le marché du sexe est lui aussi alimenté par des femmes provenant de pays pauvres, auxquelles on demande exclusivement d'être fonctionnelles par rapport à un besoin. Tant les femmes qui se louent que les prostituées sont simultanément prestataires de service et marchandises que l'on consomme, dans le cadre d'une vision archaïque du corps féminin, considéré comme disponible en permanence. Ce ne sont pas des professions comme les autres, grâce auxquelles la personne peut trouver une identité et s'intégrer dans la société. Il s'agit en réalité d'une cession temporaire de son propre corps, qui sert de recours durant un épisode dramatique de l'existence, une situation d'urgence et de fragilité. C'est un pacte qui porte atteinte à la dignité de l'être humain par l'usage sans scrupule du pouvoir et de l'argent. Dans les deux cas, il est prévu de faire le commerce de quelque chose qui ne devrait pas être vendu: son corps.

Sur le plan juridique

Au niveau juridique, on cherche à normaliser ces pratiques en faisant intervenir sans scrupule la notion du consentement, fondée sur la présomption de la liberté individuelle. Une liberté censée acquise même lorsque la relation est inégale entre les parties - la femme qui loue son utérus et le couple qui passe commande d'un enfant - du fait de leur situation qui implique des conditionnements importants.

Corps

Aliénation de femmes

La gestation pour autrui

De toute façon, le consentement ne saurait être considéré comme une forme de légitimation. Il faut aussi se demander si une pratique est en elle-même juste ou injuste. Un esclave cesse-t-il de l'être s'il consent à son statut? Ainsi, dans les pays où le droit admet l'utilisation de son propre corps par d'autres, la notion de consentement s'appuie-t-elle sur la législation qui définit les conditions du don d'organes. Elle se fonde sur la solidarité dans la mesure où celle-ci est liée à une finalité thérapeutique.

Or, dans le cas d'un utérus en location, il ne s'agit pas de guérir la stérilité, ni d'objectif thérapeutique, mais seulement de l'intérêt de parents potentiels. L'insistance mise sur le terme de consentement dissimule plutôt, sous le manteau de la solidarité, une pratique qui relève le plus souvent de l'échange commercial. C'est ce qui transparaît dans toutes les définitions adoptées, à commencer par l'expression même de *gestation pour autrui*, dans laquelle les termes *pour autrui* évoquent immédiatement l'idée d'un acte de générosité, alors qu'il s'agit d'une transaction commerciale.

Dans le cas d'un utérus en location, il ne s'agit pas de guérir la stérilité, ni d'objectif thérapeutique, mais seulement de l'intérêt de parents potentiels.

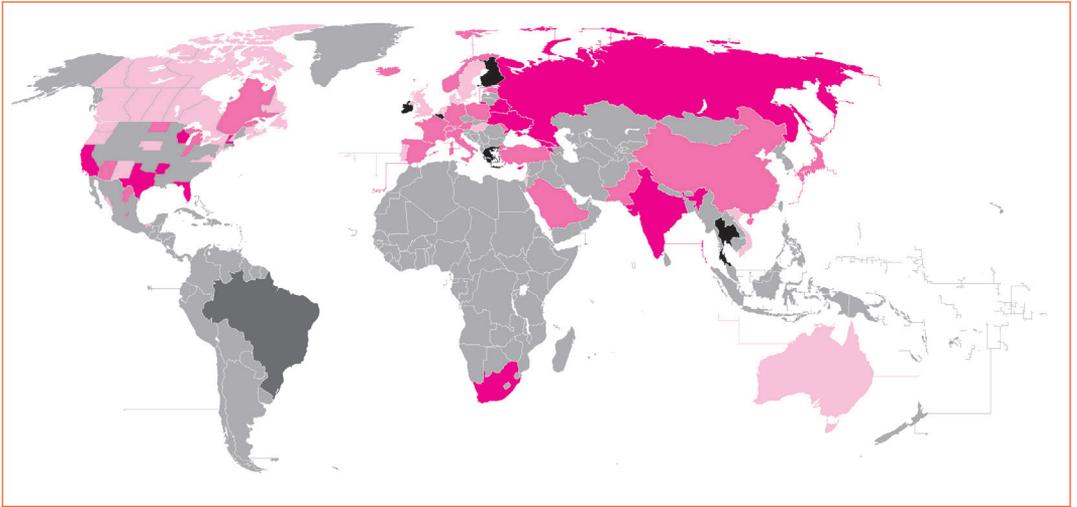
Certes, l'utilisation du corps d'autrui au nom d'un pouvoir, du droit ou de l'argent, a toujours existé. L'institution des nourrices, ces femmes auxquelles les mères des milieux aisés avaient re-

cours autrefois pour allaiter et élever leurs enfants, en est un exemple. Aujourd'hui, le corps fournit, sous forme de don, des gamètes, du sang, des cellules. Ces produits sont commercialisés par la suite - alors que ces échanges devraient être gratuits - et alimentent même parallèlement un marché clandestin florissant. Plus que jamais, le corps est devenu une nouvelle ressource pour le marché, alors qu'il devrait faire partie, dans notre tradition culturelle, des biens sans prix qui doivent rester étrangers à tout négoce.

Cette contradiction entre la logique de marché et la tradition culturelle apparaît clairement dans les différentes modalités selon lesquelles la location de l'utérus a été légalisée. Une recherche de 2013, qui a fait l'objet d'un rapport adressé à l'Union européenne, présente un tableau complexe. Un groupe de pays refusent la légalisation de la GPA : l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne et la Finlande. D'autres, comme l'Autriche et la Norvège, ne la tolèrent que si l'ovocyte provient de la femme qui loue son utérus. Pour la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark, elle est autorisée moyennant une adoption ultérieure, et en Grande-Bretagne, un débat est en cours sur l'ouverture de cette pratique aux couples homosexuels. La Suède, jadis à l'avant-garde des partisans de l'ouverture, a rouvert le débat sur la position à adopter. La Grèce, pays pauvre, y consent, mais seulement contre remboursement, alors que la Russie, la Thaïlande, l'Ukraine, l'Ouganda, le Népal et quelques-uns des États des États-Unis l'autorisent sans réserve.

Tourisme de procréation

Dans les pays pauvres, le poids de l'argument économique prévaut. En Inde, où entre temps la réglementation a été resserrée, cette pratique a donné lieu en 2013 à des gains de plus de trois millions d'euros. Dans ce pays, la situation des femmes qui se louent est dramatique : un grand nombre d'entre elles sont mor-



© wikipedia.org

Statut juridique de la gestation pour autrui dans le monde en 2015

- Légalité des formes lucratives et altruistes
- Aucune réglementation juridique mais occurrence de facto
- Légale seulement altruiste
- Autorisée entre parents jusqu'au deuxième degré de consanguinité
- Proscrite
- Non réglementée / situation incertaine

tes de complications non soignées et certaines ont même avorté leurs propres enfants pour accepter une GPA.

Le tourisme de procréation, en outre, est devenu une affaire lucrative pour de nombreuses personnes, à commencer par les agences internationales qui organisent les contacts, font de la publicité sur Internet et disposent de personnel spécialisé dans les domaines médicaux, commerciaux et juridiques. Les femmes qui assument les grossesses ne reçoivent qu'une part modeste de la somme effectivement versée.

Les contrats révèlent aussi des clauses humiliantes: le couple commanditaire décide non seulement de toutes les étapes du parcours médical de la grossesse - amniocentèse, avortement éventuel en cas de malformation du fœtus, sélection des embryons s'ils sont trop nombreux à survivre - mais il contrôle aussi

tous les aspects de la vie de la femme enceinte, qu'il soumet à une surveillance permanente. Il décide si elle peut voyager, travailler, faire du sport, de la manière dont elle doit se nourrir et même de sa vie sexuelle! Il existe aussi de nombreuses clauses destinées à éviter que la femme s'attache à l'enfant. Ainsi en va-t-il de l'allaitement, avec l'interdiction de le mettre au sein. Parfois on l'oblige à tirer son lait pour le livrer aux commanditaires.

Le fait que les parents commanditaires puissent décider d'un éventuel avortement, en privant par contre la mère porteuse de l'exercice de ce droit (qui aux yeux de nombreuses féministes constitue le fondement de la nouvelle liberté de la femme), constitue pour bien des femmes une importante contre-indication à la location de l'utérus. Une raison bien plus grave pousse encore à considérer cette pratique comme une atteinte au pouvoir symbolique de la femme: la mère, sous la forme de trois figures possibles - la donatrice de l'ovule, la femme enceinte et la commanditaire - voit son identité la plus profonde se désagréger.

La filiation en question

Ce qui est certain, c'est que la GPA est une expérience qui appauvrit, voire qui broie, le rôle de la mère *gestatrice*, le

Corps

Aliénation de femmes

La gestation pour autrui

réduisant à une prestation rétribuée de service physique. L'identité de la mère par intention, qui paye pour le projet, passe pour plus forte et plus valable, y compris dans la perspective juridique.

On est ici en présence d'un paradoxe : la GPA répond au désir d'un enfant porteur d'une partie au moins du patrimoine génétique des commanditaires, ce qui signifie une survalorisation des liens du sang et de l'aspect biologique de la filiation ; en même temps, le rapport génétique entre le fœtus et la mère qui le porte est dépouillé de sa valeur, en contraste avec la survalorisation de la dimension sociale et commerciale de l'opération.

L'importance des supports biologiques de l'attachement, présents dans la mère enceinte, n'est pas prise en compte, ni le fait que le petit enfant est programmé pour s'attacher, psychologiquement et biologiquement, à celle qui l'a porté dans son utérus. Les recherches, de même que l'expérience vécue par des millions de femmes, démontrent que le bébé reconnaît sa mère par la vue, la voix et l'odorat. La séparation de la mère gestatrice et du nouveau-né peut provoquer des troubles de développement psychologique chez l'enfant subitement privé de la sécurité dont il a besoin. Et c'est aussi oublier la dépression et la souffrance de la mère gestatrice - souvent soumise à un lavage de cerveau visant à la convaincre qu'une femme qui loue son utérus ne crée pas de liens affectifs avec le nouveau-né -, difficilement maîtrisables par la rhétorique du don et de l'altruisme.

En niant la valeur des rapports humains, pour privilégier les choix rationnels et surtout l'argent, la GPA s'avère être une source de souffrances tant pour la gestatrice que pour le nouveau-né. En outre, elle contribue substantiellement à affaiblir la force symbolique de la femme, de son corps et de sa capacité extraordinaire à donner la vie. ■

(traduction Claire Chimelli)

Ce que dit l'Église de la GPA

Sa position est formulée à partir de deux références éthiques : la dignité de la personne (y compris l'embryon), corps et esprit à la fois, et la dignité de la procréation, qui doit avoir lieu dans l'acte conjugal compris comme donation mutuelle des conjoints.

L'instruction *Donum vitae* (1987), de la Congrégation pour la doctrine de la foi, déclare que la maternité de substitution est « contraire à l'unité du mariage et à la dignité de la procréation de la personne humaine ». Le texte argumente qu'elle « représente un manquement objectif aux obligations de l'amour maternel, de la fidélité conjugale et de la maternité responsable ; elle offense la dignité de l'enfant et son droit à être conçu, porté, mis au monde et éduqué par ses propres parents ; elle instaure, au détriment des familles, une division entre les éléments physiques, psychiques et moraux qui les constituent ».

Dans son encyclique *Veritatis splendor*, sur l'enseignement moral de l'Église, le pape Jean-Paul II présente une réflexion sur le dualisme qui s'instaure de nos jours entre l'intention et le corps, traité comme un matériau neutre alors qu'il fait partie intégrante de la personne humaine. Citant le *Catéchisme de l'Église catholique*, il rappelle que « le septième commandement proscribit les actes ou entreprises qui, pour quelque raison que ce soit, égoïste ou idéologique, mercantile ou totalitaire, conduisent à asservir des êtres humains, à méconnaître leur dignité personnelle, à les acheter, à les vendre et à les échanger comme des marchandises. C'est un péché contre la dignité des personnes et leurs droits fondamentaux que de les réduire par la violence à une valeur d'usage ou à une source de profit » (VS n° 100).

S'appuyant sur le *Catéchisme*, la GPA est ainsi considérée par les instances de l'Église comme « une forme de traite d'êtres humains » (avis du groupe de travail pour la bioéthique de la Commission des évêques de la Communauté européenne, du 23 février 2015).

rédaction

Absente trinité, trônant ou fuyant dans ma mémoire
Trois corps, visages, autrefois rassemblés dans l'unité d'un
corps, visage Parmi toutes les images superposées comme en
un dessin d'animation, seulement trois corps, visages
N'ayant pas connu tous ses âges, seulement celui où lui n'était
ni jeune ni vieux, puis ni vieux ni jeune, puis vieux mais feignait
comme moi de l'ignorer

Le corps, visage, le plus lointain (réellement) dans le temps,
la mort en a fait le plus proche alors que je m'efforce de repousser
le (faussement) plus proche dans le plus que lointain
Trois corps, visages opposés qui refusent de se fondre l'un
dans l'autre, triptyque que je ne peux replier, trilogie que je ne
peux unifier, trine division qui annonce la dispersion
Corps, visage destiné au néant du nombre, de l'ombre, dans la
poussière de mots qui achèvent de morceler l'unique, jamais
connu de moi dans son entièreté

Claire Malroux (Poèmes à l'absent, in revue Secousse juin 2012)

Je m'éveille et sens la nasse du noir, non le jour.
Quelles heures, ô sombres heures, nous avons passées
Cette nuit! Les visions, cœur, qui furent tiennes, les divagations!
Et celles à venir, dans le délai plus long de la lumière.
J'en parle d'expérience. Mais quand j'écris heures,
Je veux dire années, je veux dire vie. Et ma plainte
Est de cris innombrables, cris comme lettres mortes
Au très cher qui, hélas, demeure au loin.
Je suis fiel, je suis aigreur. Dieu par son plus extrême décret
À goûter l'amer m'a voué : ce goût, c'était moi ;
Ossu, charnu, de sang plein à ras bords, sort maudit.
Ferment d'âme issu du moi surit la pâte fade. Je vois
Que les damnés sont ainsi, et sera leur châtiment
Comme je suis le mien - des moi qui suent - pourtant pire.

*Gerard Manley Hopkins sj (2^e des Terribles sonnets ou Sonnets de désolation,
1985 -1989. Traduction Claire Malroux)*

Corps

Vivre après une casse

Marc Glaisen

paraplégique, psychologue-psychothérapeute

TÉMOIGNAGE

J'ai aujourd'hui 50 ans et suis paraplégique (ainsi qu'amputé de mes deux jambes en-dessous des genoux) depuis plus de 30 ans suite à un accident. Avec trois copains, nous avons eu la très mauvaise idée d'escalader l'échelle d'un wagon-citerne pour prendre un peu de hauteur. Les 15000 volts de l'arc électrique m'ont projeté au sol sur lequel je me suis fracassé la colonne vertébrale.

Une année d'hospitalisation et de rééducation aura été nécessaire avant que je puisse rentrer définitivement chez moi et rejoindre ma famille qui avait entre-temps déménagé dans un appartement accessible en chaise roulante.

Le fait de ne plus marcher, de me déplacer en chaise roulante et d'enfiler mes prothèses chaque matin pour partir affronter le monde est devenu ma normalité. Ce processus d'appropriation, d'intégration et de deuil a été progressif, continu et constant. Il est toujours en cours, impliquant des moments où j'oublie complètement ma différence, et d'autres où mes limites me font mal moralement.

J'ai la chance d'être encore plutôt tonique, de pouvoir vivre de manière autonome et indépendante, de me déplacer d'un canton à l'autre chaque semaine pour exercer ma profession de psychologue en milieu pénal/carcéral. Mais je ressens dans mon corps les années qui passent, le souffle se faisant plus court et je redoute, pour être franc, la perte d'indépendance avec laquelle je devrai composer dans un avenir plus ou moins proche.

Un sport de combat

C'est que la vie quotidienne est devenue un sport de combat, face à moi-même et à mon environnement. L'énergie à déployer pour des gestes aussi banals que sortir de mon lit, prendre une douche, enfiler un pantalon, me transférer dans ma voiture, franchir les trottoirs, etc. est finalement considérable. Il vaut mieux être en forme physiquement pour continuer à mener une vie active. Et j'ai peur parfois. Notamment lorsque je constate que la plupart de mes frères et sœurs d'infortune - pour ceux ayant également 30 ans de paraplégie au compteur - sont déjà passés sur le billard pour être opérés des tendons des épaules. Chaque jour qui passe sollicite effectivement nos organismes de manière importante.

Mon corps n'est donc plus le même que celui qui me portait lorsque j'avais 19 ans. Mes jambes s'arrêtent une dizaine de centimètres en dessous des genoux, mes cuisses ont perdu une grande partie de leur musculature, et mon ventre s'est arrondi faute d'abdominaux pour le retenir.¹ Mais en contrepartie, la musculature de la ceinture scapulaire ainsi que celle de mes bras s'est passablement développée. Forcément, puisque tout geste, tout mouvement, toute activité physique s'effectue dorénavant à la force des épaules et des bras. Cela est valable pour les activités quotidiennes comme pour les activités sportives que j'ai pratiquées au fil des ans depuis mon accident (basket en chaise roulante,

natation, ski de fond, ski alpin, ski nautique et handbyke² essentiellement). Il est vrai que le sport a pris une place très importante dans ma vie dès la fin de ma rééducation.³

L'expérience de l'interdépendance

L'accident qui a changé ma vie il y a plus de 30 ans a-t-il modifié le rapport que j'ai avec moi-même et les autres ? Forcément. Une affaire pareille est un tsunami, un cataclysme qui marque le corps et l'esprit de manière irrémédiable. J'ai tout d'abord vécu dans ma chair et mon âme le fait que la vie est fragile et dépend des autres.

Marc Glaisen



Les premières semaines ayant succédé au drame m'ont effectivement réduit à l'état de nourrisson, si ce n'est de fœtus. Incapable de subvenir à mes besoins physiques les plus élémentaires, ma survie a été assurée par les soins du personnel hospitalier palliant à ma totale impuissance et dépendance. La reconquête progressive de mon indépendance s'est ensuite également effectuée grâce au soutien de professionnels en rééducation et à celui de ma famille.

Malgré mon indépendance et ma capacité à l'autodétermination (*empowerment*) recouvrées, j'ai encore aujourd'hui une conscience aiguë de la fragilité de la vie et de l'interdépendance de chacun envers chacun, et ceci à tous les niveaux, qu'ils soient affectifs, physiques, sociaux, économiques et finalement politiques. Serait-ce la fragilité extrême et la dépendance totale à autrui par lesquelles je suis passé qui m'ont rendu aussi sensible à la question de la solidarité, et surtout aux manques de solidarité prévalant aux quatre coins de notre planète ? En partie probablement.

Nous sommes tous des êtres de chair, des êtres incarnés et des êtres de relation. « Toute vie véritable est rencontre », affirme Martin Buber.⁴ Et c'est avec notre interface corporelle que nous vivons les rencontres en question : c'est en tant qu'homme ou alors en tant que femme, dans le corps d'un nourrisson ou alors celui d'une personne âgée arrivant au terme de sa vie, en bonne santé ou alors malade, épargné par les casses physiques ou alors paraplégique amputé de ses deux jambes que nous rencontrons l'autre. Le corps est effectivement une dimension essentielle de notre personne, même si celle-ci ne se réduit pas à notre corps.

Corps

Vivre après une casse

Entre déni et dépression

La façon dont j'intègre ma différence corporelle à mon identité personnelle conditionne donc en partie la rencontre avec autrui. Le processus d'intégration en question implique peut-être une constante progression entre le déni et la dépression. J'ai le sentiment que, face aux difficultés de nos cheminements respectifs, la juste attitude passe souvent par cet équilibre à trouver entre deux écueils : d'une part le refus, plus ou moins conscient, l'impossibilité à intégrer complètement un aspect du réel (le déni), et d'autre part le fait d'être submergé, enseveli par le réel en question (la dépression). La vie me paraît être dans ce sens une crête de montagne que l'on franchirait en prenant garde de ne pas sombrer d'un côté ou de l'autre du fil qu'elle constitue.

Pour une relation authentique à l'autre comme pour celle nous reliant à l'Autre, il me paraît essentiel de pouvoir y intégrer sa propre vulnérabilité.

Il s'agit donc pour moi, au quotidien et face aux autres, d'avancer avec les ressources, les compétences et l'indépendance acquises au fil des ans, tout en reconnaissant mes limites, mes fragilités et mes impuissances.

Pour rencontrer l'Autre

Mon accident a-t-il modifié le rapport à mon Créateur, donc à Dieu ? Probablement. Je l'envisage également comme une relation, et comme toute relation elle implique des fluctuations, des pas-

sages de vie où je me suis senti porté et d'autres, au contraire, où j'en ai voulu à Dieu d'avoir permis que je traverse une pareille épreuve. Mais ce que je retiens avant tout, c'est la fragilité, encore une fois.

Pour une relation authentique à l'autre comme pour celle nous reliant à l'Autre, il me paraît essentiel de pouvoir y intégrer sa propre vulnérabilité. L'exercice n'est pas toujours facile. La tentation de vouloir avancer par ses propres moyens uniquement, sans aide, est parfois forte. Mais cela nous priverait de pans relationnels essentiels, avec les autres comme avec Dieu. Mon corps défaillant, ma paraplégie sont en ce sens une opportunité de rencontres authentiques avec mon prochain et avec Dieu. C'est en cela que mon accident a également été une chance, celle d'évoluer, de grandir, avec et grâce aux autres et à ce tout Autre qu'est probablement Dieu.

J'en profite ici pour remercier la Vie, ma famille, mes amis et tous ceux qui ont croisé mon chemin, celles et ceux qui m'ont soutenu et m'ont permis de devenir la personne que je suis aujourd'hui. C'est effectivement avec une profonde gratitude que je porte mon regard sur les rencontres qui m'ont façonné et donnent sens à ma vie. ■

¹ Le fonctionnement de mes organes internes (vessie et intestins notamment) ainsi que sexuels en a également été modifié.

² Le handbyke est un vélo s'actionnant avec les bras.

³ Si l'on appréhende le handicap physique sous l'angle du modèle bio-psycho-social, le sport permet à la personne concernée de s'accomplir sur les trois plans en question : développement de compétences physiques utiles pour la vie quotidienne, renforcement de l'humeur et de l'estime de soi et, finalement, occasions de nouer des liens relationnels, de se sentir appartenir à un groupe de pairs.

⁴ **Martin Buber**, *Je et Tu*, Paris, Aubier 2012, 154 p. (1923 pour la première édition en allemand).

Corps

Le tatouage change de peau

Entretien avec David Le Breton

Céline Fossati, Begnins
journaliste *choisir*

SOCIÉTÉ

Le tatouage est à la mode. Mais quelle signification revêt-il aujourd'hui et diffère-t-elle de celle de ses origines? Est-il acte d'affirmation de soi, d'esthétisation de son corps ou sacrilège? Le sociologue David Le Breton décrypte nos écritures corporelles.

Professeur de sociologie et d'anthropologie à l'Université de Strasbourg, membre de l'Institut universitaire de France et chercheur au laboratoire Cultures et sociétés en Europe, David Le Breton est spécialiste des représentations et des mises en jeu du corps humain. Il est l'auteur, notamment, de *L'adieu au corps* (2013) et *La peau et la trace* (2003), publiés aux Éditions Métailié.

Céline Fossati: Quelle est l'origine des tatouages? Et quelles étaient alors leurs significations?

David Le Breton: «L'origine du tatouage est celle de l'humanité. Dans toutes les civilisations humaines, on a cherché à modifier le corps de manière durable ou provisoire. Parmi les plus anciennes momies retrouvées de l'histoire de l'humanité, beaucoup étaient tatouées. Quant à leur signification, elle est infinie et renvoie à une société particulière, à un moment donné de son histoire, et parfois même au genre de la personne qui le porte: les femmes n'arbovent pas les mêmes tatouages que les hommes. Cette question en fait soulève

davantage d'interrogations qu'elle n'a-mène de réponse précise et uniforme.»

Peut-on considérer le geste du tatouage identique, qu'il soit permanent ou provisoire?

«Évidemment non. Certes il y a des similitudes quand on parle de tatouages tribaux associés à des rites de passage, comme l'accès au statut d'homme ou de femme. Mais dans nos sociétés, les tatouages provisoires renvoient davantage à des moments de fête, à des cérémonies qui peuvent toucher des populations pour lesquelles le tatouage définitif est en principe proscrit. Je pense notamment aux musulmans, qui n'autorisent pas les marques indélébiles sur le corps.

» Les principales traditions monothéistes réproouvent d'ailleurs l'acte d'intervenir sur un corps que Dieu a créé. Il est spécifié dans la Bible: «Il s'agit de ne pas abîmer le cadeau divin du corps» (Lévitique 19,28). Retrancher ou ajouter quelque chose serait alors perçu comme une marque de défi envers son dieu. Ce qui n'empêche pas de le décorer à un moment festif comme un mariage ou une circoncision. On pourrait d'ailleurs aussi dire du maquillage qu'il est une forme légère, presque aérienne, de transformation provisoire du visage.»

D'un stigmate de «mauvais garçon» à une esthétisation du corps, comment le tatouage a-t-il évolué dans le temps?

«Dans l'Antiquité, en Europe, la majorité de nos populations étaient tatouées. C'était avant que les monothéismes n'interdisent cette pratique, qui a donc disparu. Ceci dit, les monothéismes n'ont pas, du moins le christianisme, totalement éteint le tatouage puisqu'on note qu'à l'occasion de certains pèlerinages, les fidèles se faisaient tatouer. On dit également que les coptes en Égypte étaient tatoués, une manière peut-être de se distinguer dans une société majoritairement musulmane. Plus tardivement, dans le courant du XIX^e siècle, de

Corps

Le tatouage change de peau

Entretien avec David Le Breton

nombreux catholiques et protestants vont marquer leur corps dans une pratique plus personnelle de la religion, en hommage à Dieu, en se tatouant croix, visage du Christ, paroles de l'Évangile, etc. »

Tatouage polynésien
réalisé par Virus
© Ethno Tattoo
Lausanne



Si l'origine du tatouage se confond avec la nuit des temps, quand sa pratique a-t-elle connu un essor significatif dans nos sociétés contemporaines et comment s'est-elle propagée ?

« L'Europe a connu des phases différentes. Au moment des grandes découvertes, les explorateurs, tel Christophe Colomb (1451-1506), relatent leur rencontre avec des populations qui décorent leur corps de manière durable et définitive. Le découvreur de l'Amérique décrit avec une certaine fascination ces peintures amérindiennes qui ornent les corps des autochtones. Mais ce qui est frappant, c'est qu'à l'époque aucun marin, aucun conquistador venu coloniser le Nouveau Monde n'a eu le désir de se tatouer. Ils voyaient le tatouage comme un signe de sauvagerie. À ce moment-là, la rencontre possible avec le tatouage ne se fait donc pas. Les seules marques corporelles que l'on observe alors en Europe, notamment en France, sont des signes de stigmatisation : on marque le corps des criminels, des galériens, etc. Ces signes d'infamie sont à l'opposé du signe que Dieu appose sur Caïn pour le protéger, et non le stigmatiser ou le rejeter hors de la communauté. »¹

Quand la rencontre de l'Occident avec le tatouage a-t-elle eu lieu ?

« Il faut remonter au milieu du XVIII^e siècle. Elle est liée aux célèbres marins du capitaine Cook qui vont, un jour de relâche, au large de Tahiti, voir arriver des pirogues avec des centaines d'hommes qui portent tous des tatouages magnifiques. C'est ce que relate James Cook dans ses mémoires. Ils les nomment *tatoo*.² C'est à ce moment que la rencontre s'opère. Les sensibilités sont prêtes. De nombreux marins et officiers de bord vont être tatoués par les autochtones. Ils vont diffuser cette culture à travers les ports où ils font escale. D'innombrables matelots vont les imiter dans le monde entier.

» Si on enjambe ensuite quelques décennies pour arriver au XIX^e siècle, on constate que dans les grands livres d'aventure comme ceux d'Herman Melville (*Moby Dick* notamment), les équipages sont décrits comme portant des tatouages. L'auteur raconte que les officiers et les marins désœuvrés se tatouaient mutuellement pour passer le temps alors que leurs bateaux étaient immobilisés au milieu de l'océan faute de vent. À partir des ports, le tatouage va passer des marins aux truands, puis aux prostituées, aux soldats, aux ouvriers, etc.

» Une culture du tatouage va ainsi se développer dans la marge de la société, comme manière de se démarquer du reste du monde. À la fin du XIX^e siècle, début du XX^e, les tatouages sont - et resteront pendant longtemps - une forme de dissidence, de rébellion, une affirmation anti-bourgeoise très populaire. »

Quand le tatouage acquiert-il ses lettres de noblesses ?

« Il faut attendre les années 70 pour qu'il devienne, d'abord aux États-Unis puis en Europe, un motif de valorisation de soi. Des comédiens d'Hollywood et d'autres personnalités qui bénéficient d'une énorme reconnaissance sociale vont l'adopter et, tout doucement, ils vont extraire sa pratique de la marge et la libérer de la mauvaise réputation qu'elle véhiculait. Le tatouage va se démocratiser en Occident au début des années 90 jusqu'à se banaliser. À tel point qu'on pourra bientôt se demander : quelle est la personne incroyablement transgressive qui ne porte aucun tattoo ? Aujourd'hui, que cela soit dans le monde du sport ou du spectacle, on a de la peine à trouver un corps intact. Le tatouage a perdu sa connotation vulgaire, populaire, machiste, agressive, pour devenir un procédé d'esthétisation de sa présence au monde. Une pratique

qui touche tous les âges, toutes les conditions sociales. »

Cela signifie-t-il que la diffusion à grande échelle du tatouage lui a fait perdre son âme ?

« Le tatouage est un objet social qui est investi de manière différente selon les époques et les sociétés humaines, donc non. Ce sont simplement des déclinaisons de sens, qui s'opèrent selon les affinités et les cultures mais également selon les individus. Le même tatouage maori³ porté par des personnes différentes va être associé à une signification différente. Si la plupart d'entre elles ignorent qui sont les Maori et ont simplement envie de reproduire le motif imprimé sur le corps de leur footballeur préféré, une minorité saura les situer précisément. Certains pourront même parler de la signification maorie de leur tatouage en le reliant à leur vécu.

» Pour les sociétés traditionnelles, évidemment, le tatouage a une fonction d'intégration, ce qui n'est plus le cas dans nos cultures. Quels qu'ils soient, les tatouages renvoient toujours à une manière individualisée d'esthétiser son corps et de s'inscrire dans le monde. Je définis pour ma part le tatouage comme un bijou cutané. Il fait partie des offres contemporaines d'embellissement de son corps au même titre qu'un piercing, une boucle d'oreille, un bracelet ou une bague... Derrière la notion de bijou, il y a toujours une recherche de beauté. »

Et non plus d'appartenance et de marginalité ?

« Si, mais la marginalité sera davantage liée au choix de l'emplacement qu'au motif du tatouage lui-même. Le cou, le visage, les mains sont moins investis pour le moment. L'affirmation de soi est là évidemment plus marquée. Mais dans quatre ou cinq ans, cela ne choquera plus personne, alors qu'il est parfois encore difficile aujourd'hui de trouver un emploi quand on est tatoué à

Corps

Le tatouage change de peau

Un entretien avec David Le Breton, sociologue

des endroits bien visibles comme les mains. C'est dans la socio-logique ! »

Il y a pourtant tattoo et tattoo. Se faire tatouer un dauphin, une tête de mort ou le visage du Christ n'est pas la même démarche ?

« Évidemment non. Cela renvoie à son histoire personnelle. Nous sommes dans une société d'individus où chacun décide, comme je l'ai dit plus haut, de la signification de ses tatouages. Le choix du motif est un test projectif de ce que la personne est. Le même visage de Jésus pourra être tatoué sur la poitrine d'un catholique fervent pour qui il est important d'avoir « le Christ dans la peau », comme sur celle d'un non croyant pour qui la figure du Christ est simplement extrêmement émouvante et à laquelle il s'identifie pour différentes raisons personnelles.

Nous sommes dans une société d'individus où chacun décide de la signification de ses tatouages.

» Se tatouer une tête de mort renvoie davantage à une imagerie gothique qui plaît aux jeunes qui cherchent à se démarquer. Certains, des adolescents le plus souvent mal dans leur vie et dans leur peau, chercheront à représenter la mort dans ce qu'elle dégage de romantisme douloureux. Finalement, à travers cette imagerie un peu dure, ils apprivoiseront la mort et la souffrance qui est en eux. Mais pas plus que pour un visage du Christ, vous ne pouvez généra-

liser la signification d'une tête de mort tatouée. »

Le fait d'« encre » une image sur son corps, relève-t-il d'une envie de s'approprier un objet inaccessible ? La tentative de retenir quelque chose qui nous échappe ?

« Dans tout tatouage se dégage, de mon point de vue, une forme de spiritualité, une recherche d'au-delà de soi, de transcendance. Une manière de dépasser les frontières de sa peau pour établir une connivence avec un objet, un animal, un dieu, un bout de son histoire... Cela peut être une manière de retrouver et de symboliser un père décédé ou une enfance perdue, une relation amoureuse importante ou la naissance d'un enfant, la fidélité à une philosophie ou je ne sais quoi. Dans tout tatouage, le sens va au-delà de la forme.

» Pour beaucoup néanmoins, l'acte de se tatouer reste consciemment tout à fait modeste et relève davantage d'une simple envie de porter quelque chose de beau sur sa peau. Avec, par exemple dans le cas d'une adolescente qui veut se tatouer un dauphin parce qu'elle adore les dauphins, une forme de spiritualité anodine qui relève de la définition du sacré qu'on donne en sociologie, c'est-à-dire quelque chose que l'on investit très fort mais qui n'a de sens que pour soi. » ■

¹ « Si quelqu'un tue Caïn, Caïn sera vengé sept fois, et l'Éternel mit un signe sur Caïn afin que ceux qui le trouveraient ne le tuent pas. » (Gn 4,15-16)

² L'art du tatouage est intrinsèquement lié à la culture polynésienne. Il traduit « ce qu'il y a de plus profond dans l'homme ». Le mot *tattoo* est un dérivé du mot *tatau*, très courant dans de nombreuses cultures polynésiennes. En tahitien, *tatau* veut dire « frapper » qui dérive lui-même de l'expression « TA-ATUA », combinaison de la racine « TA », littéralement « dessin inscrit dans la peau », et du mot « ATUA », qui signifie esprit.

³ Les Maoris sont des populations polynésiennes autochtones de Nouvelle-Zélande.



« **Moi,**
je donne
un legs
en faveur
de mon
Eglise »

L'Eglise est votre famille. Son avenir dépend de vous. En recevant un legs, elle poursuivra sa mission d'Espérance.

ECR EGLISE CATHOLIQUE
ROMAINE - GENEVE

EN MARCHÉ À VOS CÔTÉS!

Contact : M. de Clavière 022 319 43 46

Geoffroy.declaviere@ecr-ge.ch

www.ecr-ge.ch

Corps

Le ballet photographié Pour la beauté du geste

Céline Fossati, Begnins
journaliste *choisir*

DANSE

Il est des corps et des mouvements. Des corps en mouvement et des mouvements du corps comme autant de courbes le long desquelles la lumière erre alors que le photographe en fige les contours. Philippe Pache est de ces photographes qui captent la fluidité des corps, qu'ils se prélassent ou s'élancent, sur la scène d'un théâtre.

Durant dix ans, Philippe Pache a été le photographe officiel du Béjart Ballet, du vivant du célèbre chorégraphe, et du Prix de Lausanne, l'incontournable concours international pour jeunes danseurs. De ces années, il garde de sublimes images évidemment, mais aussi des émotions intenses et quelques anecdotes.

« Je n'étais pas particulièrement attiré par l'envie de photographier des danseurs avant de connaître Maurice Béjart », reconnaît celui qui porte un regard assez critique sur ceux qui s'enorgueillissent du rendu de leurs photos de scène. « Tout est fait pour sublimer les corps lors d'une représentation. » La lumière, les décors, la chorégraphie sont l'œuvre de professionnels du spectacle

dont le photographe se fait le miroir. Son art à lui ? Celui de figer le temps, au bon moment, parfois à la seconde près, pour rendre hommage à la beauté du geste. Au saut majestueux, Philippe Pache préfère souvent la douceur d'un mouvement lent, qu'il saisit à l'aube de sa mort. L'esthétique s'y fait l'amante de la sensibilité et décuple l'émotion.

De l'intérêt pour l'humain

« Je suis arrivé aux bord de la scène par les coulisses », dit-il. Est-ce pour cela que dans son travail personnel il a longtemps favorisé le noir et blanc, l'ombre au trop plein de lumière, les nuances de gris dans lesquelles se dévoilent des corps de femmes, des flous plus expressifs que la perfection ? Sans doute. Ce qui ressort de ses images, c'est son goût pour les cadrages épurés. « Une main peut s'avérer parfois plus expressive qu'un visage », dit celui qui est sollicité par de nombreux médias pour tirer le portrait de miss, parmi d'autres personnalités.

Grâce et élégance sont les deux mots qui caractérisent sa recherche dans son travail. Avec, au centre, l'humain. Ce petit bout d'âme propre à chacun que le photographe essaie de révéler. S'il photographie des corps dénudés, c'est pour éviter les stigmates d'une époque qu'un vêtement imprime. Dans la danse également, il préfère les mises en scène aux costumes minimalistes, où le corps est à lui seul vecteur d'émotion. Et si on lui reproche parfois de ne photographier que des silhouettes sans disgrâce, il répond que c'est sans doute par peur de mettre son sujet mal à l'aise. « Je ne suis pas à la recherche du corps parfait. La beauté n'est pas une fin en soi. Comme pour le violon, ce qui le rend beau, au-delà de ses formes, c'est sa musique. » Il conclut : « Je fais des photos pour calmer ma souffrance d'être émerveillé. »

© photos pp.27-30 : Philippe Pache,
www.philippepache.com





Le 6^e élément, de Katy Bradney & Igor Piovano, Cie Igokat Lausanne 2009



Le Sacre du Printemps, de Maurice Béjart, Béjart Ballet Lausanne 2012

Hocus Pocus, de Philippe Saire, Cie Philippe Saire



Le 6^e élément, de Katy Bradney & Igor Piovano, Cie Igokat Lausanne 2009





3 Danses pour Tony, de Gil Roman et la Cie, Béjart Ballet Lausanne 2014



Boléro, de Maurice Béjart, Béjart Ballet Lausanne 2016

Corps

Le lieu de la relation

Lettres de Paul

Chantal Reynier, Fribourg
exégète

BIBLE

Les notions de corps et de chair dans les écrits pauliniens sont chargées d'ambiguïté en raison d'interprétations réductrices qui, au cours des siècles, ont eu une grande influence sur la vie chrétienne. Les clarifier à partir des textes eux-mêmes permet de secouer bien des clichés et de saisir toute leur actualité.¹

Chantal Reynier est collaboratrice scientifique à l'Université de Fribourg. Elle a enseigné durant 24 ans l'exégèse biblique aux Facultés jésuites de Paris (Centre Sèvres). Elle est une laïque consacrée (Fraternité OASIS) et une spécialiste de saint Paul, sur lequel elle a écrit plusieurs ouvrages. Dernier en date : *Vie et mort de Paul à Rome*, Paris, Cerf 2016.

Lorsque Paul parle de l'être humain, il ne cherche pas à en donner les composantes. Il s'exprime toujours en fonction d'un point de vue, celui de la personne. Ainsi la « chair » désigne la personne dans sa totalité. Voulu par Dieu, qui l'anime de son Esprit, elle est donc bonne - ce que nous dit la Genèse depuis le commencement. Si elle signifie notre rapport au monde, elle exprime aussi, sous l'angle biologique, notre finitude, la fragilité humaine vouée à la mort. En insérant l'homme dans l'Univers, la chair en marque les limites dans l'espace et le temps. Or la chair est assumée par le Christ dans son incarnation afin que, dans sa résurrection, nous soyons associés à sa vie (2 Co 4,11).

Quant au corps, il n'est pas un contenant de matière périssable dont la destinée serait la lente corruption et l'aboutissement la mort, tandis qu'une partie immortelle s'échapperait enfin de cette prison, selon les représentations platoniciennes avec lesquelles on a souvent lu Paul. Si Paul s'exprime avec des catégories grecques, il s'inspire néanmoins d'une vision anthropologique biblique, où la chair et le corps représentent la personne selon le point de vue de la fragilité, du rapport au monde ou encore du rapport aux autres.

L'expression de l'Esprit

Le corps, pour Paul, n'est pas négatif. Il n'est jamais la prison de l'Esprit, pas même son enveloppe, mais plutôt son expression. L'homme n'a pas un corps, il est son corps. L'Esprit « habite en nous » mais plus encore nous sommes sous l'attraction de l'Esprit (Rm 8,9-11). C'est *dans, par, avec* ce corps que les choix humains prennent sens. Le corps exprime le rapport au monde, la sensibilité, l'émotivité, la créativité. Il donne à l'être humain la capacité d'entrer en relation avec le monde, les autres et Dieu et, s'il est croyant, de poser des actes cohérents avec sa foi.

La chair et l'Esprit ne s'excluent pas nécessairement. De même le corps et l'Esprit. En parlant de l'un, il ne faut pas perdre de vue l'autre (ex. Rm 1,3-4). Ce sont deux points de vue complémentaires et indispensables pour dire l'identité de la personne humaine.²

Un choix, toujours

Parce qu'elle est marquée par la fragilité, la chair est soumise à des influences positives ou négatives. Elle peut être affectée par des motions qui l'infléchissent dans un sens contraire à l'Esprit de Dieu (Rm 7,18; 8,7-8). Les actes que nous posons et qui nous déshumanisent s'inscrivent dans notre chair, comprise comme notre personne. Lorsque Paul parle des convoitises de la chair (Rm 13,14; Ga 5,24), il ne dit pas que celle-

Corps

Le lieu de la relation

Lettres de Paul

ci est l'origine du mal, mais il montre que le mal s'inscrit en elle parce que la personne ne peut agir indépendamment de sa chair.

Cette finitude de la nature ne doit pas être assimilée au péché. Cependant, en raison de cette fragilité, la chair peut devenir le lieu d'inscription du péché (Rm 7,5.18.25; 8,3-13; 13,14; 2 Co 1,17; 7,1; Ga 3,3; 5,13.16-17.19; 6,8). Elle devient alors symbole du refus du Christ. À l'inverse, l'Esprit a la capacité d'arracher la chair à sa fragilité et de lui faire porter du fruit (Ga 5,22). Il n'agit pas indépendamment de la chair.

Le corps n'est donc pas lié à la notion de péché, ce qui conduirait le chrétien à rejeter la corporéité comprise alors comme obstacle à la foi. Le rapport du corps au péché est cependant réel dans la mesure où l'homme s'engage dans ses choix. En effet, l'être humain ne peut poser de choix en dehors de la corporéité qui le constitue. C'est en tant que sujet dans sa corporéité qu'il exprime ce qu'il est, discerne, accomplit sa vocation de fils bien aimé du Père.

La vie selon le Christ n'exige ni jeûne ni privation, comme c'est le cas dans certains cultes anciens ou, de nos jours, dans certaines religions. Le Christ nous introduit dans une liberté totale par rapport à la nourriture. Il n'y a aucun interdit alimentaire tel que le prescrivaient la loi juive et certaines pratiques païennes. Le chrétien a le devoir de prendre soin de son corps et de le nourrir, en se gardant toutefois des orgies,

des ivrogneries, des beuveries caractéristiques d'une certaine société romaine de l'époque ou de certains cultes dionysiaques par exemple. La nourriture n'est qu'un moyen pour vivre et exige un travail qui respecte l'autre, la création et implique le partage (2 Th 3,6-12). Dans la manière de se rapporter à la nourriture, il y a une façon d'imiter le Christ : « Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quoi que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu » (1 Co 10,31).

Le corps sujet et non objet

Si nous avons la liberté de prendre dignement la nourriture qui nous permet de vivre dans ce monde, notre corps n'est pas un objet à notre disposition. Nous ne pouvons pas agir indépendamment de notre corps en prétendant que notre foi dit notre attachement au Seigneur. Nous ne pouvons pas prendre pour devise cette objection que les chrétiens de Corinthe faisaient à Paul : « Tout m'est permis » (1 Co 6,12). Ces chrétiens se réfugiaient derrière l'idée que le Christ rendant libre, ils pouvaient se laisser aller à leur libre arbitre. Qu'il n'y avait, par exemple, aucun empêchement à s'unir avec des prostituées (une pratique courante et admise dans la société) puisque que leur foi, concernant le cœur et pas le corps, était sauve.

Paul reprend leurs propres termes : « tout m'est permis ; mais tout n'est pas profitable » (1 Co 6,12). Il leur fait comprendre que la foi au Christ ressuscité concerne toute la personne. « Le corps est pour le Seigneur. » La personne n'a pas d'autre lieu pour s'exprimer que « le corps qu'elle est ». S'unir avec une prostituée, ce n'est donc pas vivre en fonction de l'attachement au Christ, mais c'est vivre dans le mensonge puisque l'union de la chair entre l'homme et la femme manifeste une communion qui, dans ce cas, n'existe pas. L'union entre l'homme et la femme est le signe de leur amour mutuel et réciproque dans

lequel chacun s'engage à respecter l'autre, comme Paul le rappelle aux chrétiens de Corinthe (1 Co 7).

Nos actes ne sont pas simplement physiques ou biologiques. Ils nous engagent au niveau de notre être. Par conséquent, le mariage n'est pas à fuir parce qu'il impliquerait des relations sexuelles jugées dégradantes. Le chrétien n'a pas non plus à se réfugier dans un célibat qui serait supérieur au mariage, car sans lien avec la chair considérée comme inférieure et avilissante.

Au contraire, en raison de la dignité de la sexualité constitutive de l'être humain, Paul s'insurge contre ceux qui prônent la continence, voire qui cherchent à supprimer le mariage (1 Tm 4,3). Dans cette société antique aux mœurs souvent désordonnées, l'apôtre présente le sens humanisant du mariage. Tout en mettant en garde contre l'idolâtrie de la sexualité qu'il ne considère jamais comme une fatalité ou un absolu, il exhorte les conjoints à des relations respectueuses : « que le mari s'acquitte de son devoir envers sa femme et pareillement la femme envers son mari » (1 Co 7,3). Il s'emploie à montrer que le mariage suppose une désappropriation totale de chacun au profit de l'autre dans le don de soi : la femme ne dispose pas de son corps, mais le mari ; pareillement le mari ne dispose pas de son corps, mais la femme (1 Co 7,4). Affirmer cela dans une société asymétrique où l'homme domine nécessairement la femme est novateur. Jamais Paul ne conçoit le mariage comme remède à la concupiscentence ou pour éliminer le désordre de la prostitution ou encore pour les seuls besoins de la procréation.

Nouveauté du culte

Avec le Christ, le chrétien n'adore plus Dieu dans le temple. « Ne savez-vous pas que votre corps est un temple du saint Esprit qui est en vous et que vous tenez de Dieu (...) Glorifiez Dieu dans votre corps. » (1 Co 6,19-20) Le corps

ne devient pas sacré, au sens de sous-trait au profane. Dans le Christ, ces catégories perdent de leur pertinence. Le culte rendu à Dieu passe nécessairement par le corps qui désigne la personne : « Offrez-vous vous-mêmes » (littéralement « offrez vos corps ») (Rm 12,1). Il n'y pas d'autre manière d'honorer Dieu vivant que celle-ci. En effet, le culte et son organisation régulée par la loi de Moïse sont désormais caducs avec le Christ. Le nouveau culte est « spirituel » (Rm 12,1). Il n'est pas lié à des rites, au détachement des réalités de ce monde, mais à la remise de soi entre les mains du Christ dans ce monde.

Depuis la résurrection, notre corporéité reçoit du Seigneur sa dignité. L'incarnation, la mort et la résurrection du Seigneur lui donnent la place qui lui est due. Le corps devient le lieu où s'opère la réalisation de notre filiation. C'est en lui, et en lui seul, qu'une relation spirituelle « prend corps », se fragilise ou se détruit selon les choix que nous posons.

Dans nos sociétés où la nourriture, le rapport à la création, la sexualité, la corporéité dans ses différentes expressions - de la naissance à la fin de vie, en passant par les modes vestimentaires - suscitent des débats passionnés qui mettent en jeu la dignité de la personne humaine, saint Paul apporte des éléments essentiels à la réflexion et met en lumière les enjeux. ■

¹ Cf. **Julienne Côté**, *Cent mots-clefs de la théologie de Paul*, Ottawa/Paris, Novalis/Cerf 2000, 504 ; **Chantal Reynier**, *Pour lire saint Paul*, Paris, Cerf 2008, 176 p.

² Nous ne traitons pas ici de la ligne ecclésiologique du corps.

Corps

Les sens dans la spiritualité ignatienne

Noël Couchouron sj, San Ignacio de Moxos (Bolivie)

SPIRITUALITÉ

L'incarnation du Verbe dit le plein engagement de notre dimension corporelle dans la relation à Dieu. La « contemplation de l'incarnation » des *Exercices spirituels* est l'occasion de demander « une connaissance intérieure du Seigneur qui pour moi s'est fait homme, afin que je l'aime et le suive davantage. »¹ La spiritualité ignatienne invite au dialogue avec le Père créateur par la louange, tandis que les sens se tiennent dans l'intimité de la relation au Fils médiateur et que le corps s'engage au service de l'amour trinitaire dans les contingences de la vie.

Noël Couchouron est de passage en Bolivie, où il travaille sur l'usage de la médiation musicale dans le partage de la foi des missionnaires jésuites avec les Indiens Moxos. Il est musicien et spécialiste de l'anthropologie de Marcel Jousse sj. (Cf. Noël Couchouron, *Récitatifs bibliques*, in www.choisir.ch.)

Si les premières mentions du corps dans les *Exercices spirituels* insistent sur le caractère « corruptible » de celui-ci (*ES* n° 47), une expression lui semble toutefois favorable : la « vue de l'imagination ». ² Il ne s'agit pas du sens habituel de la vue. La « vue de l'imagination » opère à une plus grande profondeur, en relation avec la Parole de Dieu. C'est la « vue intérieure » qui permet de se représenter les « contemplations ou méditations »³ des mystères de la révélation. En y faisant référence dans les *Exercices*, Ignace s'est sans doute souvenu de l'expérience mystique qu'il fit

en 1522 à Manrèse, au sujet de laquelle il écrivit que « les yeux de son entendement (...) s'ouvrirent. »⁴

Le Christ en croix

Lors de la première semaine des *Exercices*, l'imagination se fixe sur le Christ en croix (*ES* n° 53). Par son incarnation, en effet, le Christ est entré en relation avec le corps et les sens de qui le contemple dans la foi. Ainsi, face au Christ en croix, la créature modelée « à l'image » de Dieu se place devant « l'image du Dieu invisible » (Col 1,15). Ce que vit et pâtit le Christ trouve alors ses correspondances dans la perception de celui qui le contemple.

À la fin de sa méditation, ce dernier s'entretiendra avec Dieu au sujet de ce qu'il aura perçu, selon les modalités d'un « colloque », « comme un ami parle à un ami » (*ES* n° 54). La « vue de l'imagination », en centrant la sensibilité intérieure sur l'image du Christ en croix, dispose donc le corps et les sens au dialogue avec Dieu.

Les portes des sens

Dans une citation des *Constitutions* de la Compagnie de Jésus, Ignace parle des « portes » des sens. Celles-ci sont déjà appelées à « s'ouvrir » dans la contemplation d'œuvres artistiques, comme celles que la spiritualité ignatienne a inspirées aux XVII^e et XVIII^e siècles.

En entrant dans l'église Saint-Ignace-de-Loyola de Rome, le visiteur se laisse surprendre par la profusion des couleurs qui surgit de la voûte. Sur la fresque du Frère Pozzo (1685), la perspective est employée de telle sorte que l'art pictural prend le relai de l'architecture : les colonnes de l'édifice se prolongent fictivement dans le ciel. Le spectateur se sent alors emporté dans le mouvement de ce « miroir du ciel » sur lequel se pose inévitablement son regard. L'illusion d'optique et cette impression qu'elle procure traduisent ici l'inscription du règne du Christ dans les

limites de la réalité sensible.⁵ Le passage des sens extérieurs à leurs correspondants dans l'intériorité est un exercice de concentration que nous réalisons ensuite quand, à distance de l'église Saint-Ignace-de-Loyola, nous cherchons les traces de notre perception sensorielle dans notre mémoire: nous retrouvons alors la fresque par la «vue de l'imagination.»

La «vue de l'imagination» opère à une plus grande profondeur, en relation avec la Parole de Dieu.

Dans les *Exercices*, les sens intérieurs appréhendent d'une manière comparable la profondeur atemporelle et immatérielle des scènes bibliques et évangéliques. En deuxième semaine, la vue et l'ouïe, traditionnellement appelés *sens de la distance*, sont sollicitées dans les contemplations de l'incarnation et de la nativité: il faut «voir les personnes, (...) entendre de quoi [elles] parlent, (...) regarder ce qu'[elles] font» (*ES* n^{os} 105-108 et 114-116).

Le retrainant «applique» ensuite l'ensemble de «[s]es sens» sur ces mêmes scènes. Ainsi la créature, après avoir «tiré profit» de ce qu'elle aura vu, entendu, senti, goûté et touché, l'ex-

prime librement à son créateur dans un colloque (*ES* n^{os} 121-126). Pour saint Ignace, l'odorat et le goût, par ailleurs qualifiés de «sens de l'intimité», sont en relation particulière avec la divinité du Christ: «sentir et goûter, par l'odorat et par le goût, l'infinie suavité et douceur de la divinité de l'âme» (*ES* n^o 124).

Il est aussi question du toucher, autre sens de l'intimité, dans la note qui met en garde «celui qui donne les *Exercices*» d'influencer le retrainant: «Il vaut beaucoup mieux (...) que le Créateur et Seigneur se communique lui-même à l'âme fidèle, [l'embrassant] dans son amour et sa louange» (*ES* n^o 15). *Abracandola*, «l'embrassant», qualifie la manifestation sensible dont le Créateur a la libre initiative et que la créature accueille. Le corps s'avère bien le lieu de toute rencontre, tant entre les créatures qu'entre la créature et son créateur.

«Louer» Dieu ...

Passant par la puissance de l'imagination, les «portes» des sens communiquent avec l'humanité et la divinité du Christ, laquelle s'incarne en celui qui le contemple, le disposant à louer, révéler et servir Dieu, ce pour quoi il est créé. Ignace présente en effet, dans le *Prin-*

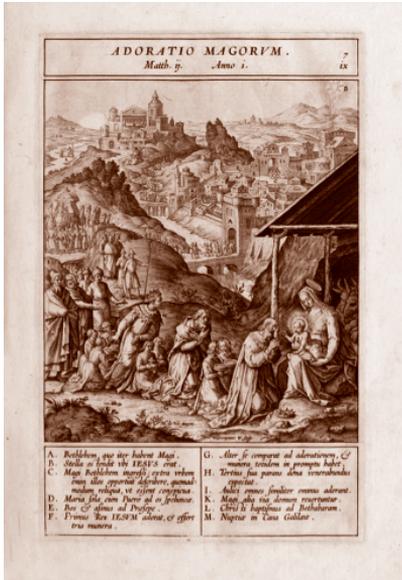


Détail du plafond de l'Église Saint-Ignace-de-Loyola à Rome, peint par Andrea Pozzo
© Sailko / wikipedia commons

Corps

Les sens dans la spiritualité ignatienne

« Adoration des mages », in *Evangelicae Historiae Imagines*, Anvers, 1593. © LD



cipe et fondement des Exercices, la louange pour la présence de Dieu dans la création et en chaque créature comme la première composante du dialogue de l'homme avec Dieu. Il précise plus loin que « les parfaits, à raison de la continue contemplation et illumination de l'intelligence, considèrent, méditent et contemplent davantage que Dieu est dans chaque créature » (ES n° 9).

La louange, même quand elle s'exprime de manière personnelle, se vit dans le corps universel de l'Église, dépositaire de la révélation, auquel le retraitant est constamment renvoyé. Ce renvoi le retient notamment d'imaginer un dieu à sa propre image. Au contraire, l'imagination employée dans la contemplation se laisse authentifier par sa conformité au donné de la révélation. Dans ce sens,

Ignace propose de terminer les méditations par une « prière de l'Église » et édifie des règles pour « sentir avec l'Église » (ES n°s 352-370).

Par ailleurs, saint Ignace a voué au service de l'Église un corps apostolique qu'il a fondé, dans lequel pouvait s'incarner l'esprit des *Exercices*: le « corps » de la Compagnie de Jésus. Les *Constitutions* de la congrégation précisent les exigences que la vie dans ce corps comporte pour ses membres: « Tous veilleront, avec beaucoup de soin, à garder les portes de leurs sens de tout désordre, spécialement les yeux et les oreilles et la langue, à se maintenir dans la paix et la vraie humilité intérieure, et à le montrer par le silence, quand il faut le garder, et quand il faut parler, par le caractère réfléchi et édifiant de leurs paroles, (...) par la modestie du visage, par la maturité dans la démarche et par tous les mouvements (...) »⁶

Le but de la transparence du regard, des paroles et des actions est de permettre à l'image de Dieu de resplendir en chacun: « en se considérant les uns et les autres, ils (...) loueront notre Dieu et Seigneur, que chacun s'efforcera de reconnaître en l'autre comme en son image. »⁷

... le «révérer»...

La deuxième finalité de la créature consiste à « faire révérence » à Dieu. Une des *Règles pour s'ordonner à l'avenir sur la nourriture* donne un exemple de cette révérence spécialement appliquée au Christ: « Pendant que l'on mange, considérer, comme si on le voyait, le Christ notre Seigneur mange[ant] avec ses apôtres, et comment il boit, comment il regarde, comment il parle; et chercher à l'imiter. De sorte que la partie principale de l'esprit soit occupée à considérer notre Seigneur, et la partie inférieure à la nourriture du corps; ainsi (...) on en retire un accord et un ordre plus grands dans la manière dont on doit se comporter et se conduire. »⁸

En outre, l'attitude révérencielle prépare le corps des croyants à la communion sacramentelle. Les sacrifices de la prière, des aumônes et du jeûne⁹ sont encore d'autres modalités de l'union au sacrifice rédempteur du Christ.

... et le «servir»

Le service est la dernière des trois finalités conjointes de la créature énoncées par Ignace dans le *Principe et Fondement des Exercices*. La *Contemplation pour parvenir à l'amour* est l'occasion de coopérer à l'œuvre du Christ, en réponse à l'amour de Dieu, dans les conditions d'un service qui passe par les décisions à prendre dans la vie ordinaire. Au moment où le retraitant est invité à effectuer un choix portant sur son état de vie, Ignace note : « cet amour qui me meut et me fait choisir cette chose, descen[d] d'en haut, de l'amour de Dieu, de sorte que celui qui choisit sente d'abord, en lui, que cet amour plus ou moins grand qu'il a pour la chose qu'il choisit est uniquement à cause de son Créateur et Seigneur » (ES n° 184). Si le corps et les sens se laissent « saisir » par l'amour du créateur, leur implication dans le service prendra aussi sa source en lui.

Dans la louange, la révérence, le service de Dieu, le corps et les sens s'activent en une libre réponse à l'amour du Père, pour collaborer à l'œuvre du Fils dans la force de l'Esprit. À l'instar de ce qui se produit dans l'expérience esthétique, les « portes des sens » s'ouvrent, dans la pratique des *Exercices*, à la perception du règne du Christ dans les limites de la création.

Pour un meilleur usage des dons

Ouvrir sa sensibilité à la présence du Christ implique de mieux le connaître et de vivre dans l'amour qu'il révèle, capable de pardonner aux pécheurs et de vaincre la mort. Cela permet aussi de mieux se connaître soi-même. Chacun peut alors accueillir sa réalité de créature unique, en faisant un meilleur

usage des dons collectifs et particuliers qu'il a reçus.

Dans cette cohérence avec la vérité de sa vie, il continuera à entendre Dieu appeler toute créature à la « vie véritable » (ES n° 139) en union avec la création, les autres créatures et le Créateur lui-même, par son Fils qui révèle que l'amour passe par le corps et les sens, pour s'exprimer dans l'offrande totale de soi. ■

¹ Ignace de Loyola, *Exercices spirituels (ES)*, traduction du texte autographe (1526-1615) par Édouard Gueydan sj, Paris, Desclée de Brouwer Bellarmin 1987, 304 p., n° 104.

² ES n°s 47, 53 et 56. La « vue de l'imagination » apparaît comme en « éclairer » avant les autres sens, puis est sollicitée avec eux dans la « méditation sur l'enfer » (n°s 65-70).

³ Dans les *Exercices*, saint Ignace emploie indifféremment ces deux termes.

⁴ Ignace de Loyola, *Écrits*, Paris, Desclée de Brouwer Bellarmin 1991, Récit, n° 30, p. 1035.

⁵ Cf. choisir n° 686, janvier-mars 2018, p. 37. (n.d.l.r.)

⁶ *Constitutions de la Compagnie de Jésus et Normes complémentaires*, traduction française intégrale du texte latin officiel sous la direction du Père Antoine Lauras, Paris 1995, n° 250, pp. 105-106.

⁷ *Idem*. p. 106.

⁸ ES n° 214, *Cinquième des Règles pour s'ordonner à l'avenir sur la nourriture*.

⁹ Cf. *Trois manières de prier*, ES n°s 238-260; *Règles sur les aumônes*, n°s 337-344; *Règles pour s'ordonner à l'avenir sur la nourriture*, n°s 210-217.

Corps

La circoncision sans tabou

Liz Hiller, Genève
journaliste

RELIGIONS

La circoncision est perpétuée par les juifs avec énormément de respect. Elle signe l'alliance entre Dieu et Abraham (*Brit Mila* en hébreu). Pourtant, dans un livre récent,¹ Ran Kasher, un juif athée, examine sans tabou les effets de cette tradition qu'il réfute, créant la polémique. L'auteur a consacré presque vingt ans de sa vie à étudier la question. Il en a fait une mission personnelle.

Ran Kasher, père de six enfants (une fille aînée et cinq garçons), se définit comme un homme juif, laïc et athée. C'est un activiste, conférencier et fondateur de la communauté *Beofen.tv*, une communauté qui vit de façon « naturelle », sans nécessaires adaptations aux changements culturels de la société. Elle favorise : l'éducation privée et non scolaire, la parentalité sans vaccins ni antibiotiques, l'accouchement chez soi, la grossesse sans intervention médicale, l'allaitement prolongé, une vie écologique, etc. La réflexion, profonde, de Ran Kasher sur l'acte de la circoncision s'inscrit dans cette voie naturelle. Elle est née alors qu'il avait déjà fait circoncire ses deux premiers fils, décision qu'il regrette aujourd'hui...

Tout a commencé il y a une vingtaine d'années, à la suite de la lecture d'un article scientifique américain abordant les effets médicaux de la circoncision. Alors que son épouse est enceinte de leur troisième garçon, Ran Kasher se met à étudier la question sous ses différents aspects : culturel et religieux, politique, médical, social, psychologique et même sexuel (sous l'angle du plaisir, sujet dont on n'ose pas souvent parler). Il est aujourd'hui très sollicité par les médias israéliens pour son point de vue non-conformiste qui pose une question concrète : quelles sont les conséquences de la circoncision ?

Un respect interrogé

La circoncision est une tradition juive, respectée depuis 3000 ans partout dans le monde, à la fois chez les religieux et les laïcs. Cette *mitzvah* (une obligation selon la Torah) est pratiquée le huitième jour de la naissance d'un bébé masculin et signifie l'alliance spirituelle et physique entre Dieu et ce bébé qui vient de naître. « La circoncision est la première *mitzvah* qui est attribuée aux juifs dans la Torah. Cependant une personne est considérée comme juive si elle est née de mère juive, peu importe si la circoncision est pratiquée ou non », souligne Ran Kasher.

Pour ce père de famille, cette pratique est « une coutume qui engage beaucoup d'émotions. Il s'agit d'une croyance, d'une religion, et c'est la raison pour laquelle il est difficile d'en discuter de manière rationnelle. » Il pose cette simple question : « Pourquoi l'alliance créée par la circoncision n'existe qu'entre Dieu et les bébés de sexe masculin ? Autrement dit, est-ce juste que le sexe féminin, soit 52 % de la population, soit exclu ? »

Le chercheur explique que beaucoup de laïcs juifs perpétuent cette tradition par respect de la religion, mais aussi pour des raisons autres. « Sur le plan social, ils veulent faire comme tout le monde. Pour ce qui est des raisons médicales,

beaucoup croient au mythe qui dit que la circoncision est avantageuse pour la santé de l'enfant, alors qu'il n'y a aucune organisation médicale au monde qui justifie cet acte sur un nouveau-né en bonne santé.»² Au contraire, Ran Kasher évoque des effets défavorables : «La vie sans le prépuce, la douleur du bébé en réaction à l'acte et les effets psychologiques en réaction au traumatisme, des complications qui peuvent surgir pendant et après l'acte également à l'âge adulte, des conséquences sur la futur vie sexuelle de la personne... Dans mon livre, j'ai voulu transmettre aux parents et aux futurs parents en particulier, des informations réelles sur tous ces sujets méconnus.»

Sur le plan médical

La circoncision se définit comme l'ablation totale ou partielle du prépuce, supprimant ainsi sa fonction et laissant en permanence le gland du pénis découvert. Pour Ran Kasher, il est primordial de connaître les effets d'ordre sexuel qu'elle induit. «Selon certaines études, un homme circoncis a plus de difficultés que les hommes «complets» à atteindre

l'orgasme. Des effets négatifs sont également observables chez le partenaire sexuel féminin. L'homme circoncis développe une fine couche de peau dure sur la tête de son pénis, ce qui diminue la sensibilité de l'organe. Pour atteindre l'orgasme, il doit travailler davantage et cela peut mener à une expérience douloureuse pour la femme. En outre, lorsqu'un homme circoncis pénètre une femme sans «le mouvement de glissement» causé par le prépuce, il peut y avoir un effet douloureux sur la muqueuse de sa partenaire. Cela pourrait expliquer la douleur et la tendance à la sécheresse que connaissent certaines femmes avec des hommes circoncis. De plus en plus de sondages et d'études prouvent cette évidence : après l'ablation du prépuce, le coït est moins naturel car l'homme circoncis vit avec un handicap.»

Cet acte chirurgical irréversible n'est du reste pas dénué de risques. Il existe un danger de saignement, d'infection, de troubles psychologiques en réaction au traumatisme, etc. Le prépuce est un organe génital composé de peau à l'extérieur et de muqueuse à l'intérieur. Il pos-

Une obligation centrale

La circoncision est une marque physique de la foi juive qui symbolise le lien spirituel avec Dieu : «J'établirai mon alliance entre moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations : ce sera une alliance perpétuelle, en vertu de laquelle je serai ton Dieu et celui de ta postérité après toi. (...) C'est ici mon alliance, que vous garderez entre moi et vous, et ta postérité après toi : tout mâle parmi vous sera circoncis. Vous vous circoncirez ; et ce sera un signe d'alliance entre moi et vous» (Gn 17,7 et 17,10-11 : *Bible Segond*).

Cette *mitzvah* de la Brit Mila (alliance par la circoncision) est considérée comme la plus

centrale et la plus importante des pratiques accomplies par le peuple juif, avant même celle du shabbat. Elle est intimement liée au concept d'identité juive. C'est un rappel constant de ce que la mission juive implique et c'est peut-être pour cette raison que, tout au long de l'histoire, les juifs ont été prêts à faire d'incroyables sacrifices pour la maintenir, jusqu'à risquer leur vie (comme à l'époque d'Antioche). Selon le *midrash* (un commentaire rabbinique de la Bible), la Brit Mila protège la personne circoncise de la descente aux enfers. Il s'agit donc d'une célébration joyeuse, qui symbolise une base fondamentale du judaïsme.

Corps

La circoncision sans tabou

sède une zone très érogène, la bande striée, qui contient plusieurs dizaines de milliers de terminaisons nerveuses. Et d'expliquer : « Le saignement est la complication la plus fréquente du fait que le prépuce est une zone dense en nerfs et en vaisseaux sanguins : une main peu professionnelle suffit à provoquer un saignement dangereux. Une autre complication assez fréquente est une infection, qui survient habituellement quatre à cinq jours après la circoncision, dès lors qu'il s'agit d'une zone particulièrement sensible, exposée notamment aux bactéries fécales. » L'auteur souligne : « C'est une intervention douloureuse, malgré l'anesthésie qui peut être pratiquée si les parents le désirent. Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, les bébés souffrent psychologiquement autant que les adultes, voire plus, et mémorisent la douleur. »

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande la circoncision aux adultes dans les pays sub-sahariens, où l'épidémie du sida est très développée, « pourtant, cette recommandation a provoqué de nombreuses critiques de la part des organisations médicales européennes, à la fois à cause des études sur lesquelles elles reposent et de l'utilité marginale et potentielle de ces actions. En dehors de ces pays, l'OMS ne recommande pas la circoncision », indique encore Ran Kasher.

Enfin, existe-t-il un rapport entre circoncision et hygiène intime de l'homme ? « La présence du prépuce n'a aucune incidence sur la propreté du pénis. Autre-

ment dit, il n'y a pas de différence entre un homme circoncis et un homme intact si celui-ci lave chaque jour sa verge. »

Sur le plan religieux

Reste à examiner les côtés religieux et culturels. Selon Ran Kasher, il y a des arguments historiques qui vont à l'encontre du « mythe » religieux de la circoncision des nouveau-nés dans les temps bibliques : « La circoncision faite le huitième jour après la naissance d'un garçon a été mentionnée pour la première fois à la période perse (-538 -330), selon des sources historiques ;³ elle n'est citée dans la Genèse que lorsqu'il s'agit de l'alliance créée entre Dieu et Abraham. En dehors de ce cas, dans les récits de la Torah, seuls des hommes adultes subissent la circoncision. » Ran Kasher indique encore qu'à l'origine, « la réduction du prépuce était seulement symbolique et partielle, et non totale comme aujourd'hui : il s'agissait de couper la pointe du prépuce, de sorte qu'il ne couvre pas complètement la tête de l'organe... »

Cette tradition religieuse commence aussi à soulever des réticences politiques. Des pays se font moins tolérants. En juin 2012, par exemple, la justice allemande a estimé que la circoncision d'un enfant pour des motifs religieux était une blessure corporelle passible d'une condamnation. Un projet de loi islandais veut même interdire la circoncision des mineurs pour motifs non-médicaux.⁴

Pour Ran Kasher, une telle interdiction est une atteinte à la liberté religieuse qui ne va qu'aggraver la situation : « Je ne suis pas en faveur de lois que le public ne peut pas respecter ; elles sont nuisibles et des freins aux vraies solutions. Chaque religion doit être respectée et la circoncision concerne d'ailleurs aussi les musulmans. De telles lois favorisent les conflits entre les religions et peuvent même être considérées comme des démarches antisémites ou islamophobes. Même si en Islande, où il y a très peu de juifs et de

musulmans (4 %), il pourrait finalement s'agir d'une loi déclarative, sans implication pratique.

» Il est clair que couper le prépuce d'un bébé de huit jours ne répond à aucun critère de justice, mais en l'état actuel des choses, les règles contraignantes, les projets de lois contre la circoncision ne feront pas progresser la question dans la bonne direction. Pour moi, le vrai changement doit venir du bas, via la conscience personnelle de chaque personne, de chaque parent qui accepte de réfléchir avant de prendre cette décision pour son enfant, et non pas des autorités. Ce changement vers l'ouverture, cette réflexion est déjà en train de se produire et de se répandre rapidement grâce aux réseaux sociaux et aux médias, qui acceptent de discuter du sujet. Je le constate depuis deux ans, en Israël et ailleurs. »

Maître de Saint-Severin, « La circoncision de Jésus », détail (vers 1490), musée du Louvre,
© Julian Kumar / GODONG



Appel au discernement

Certains croient que l'être humain est venu sur Terre pour apporter son appui à l'humanité et prendre part à un plan plus grand que lui. Ran Kasher vit ce sentiment depuis vingt ans, mais de manière plus prononcée ces dernières années. Sa mission de vie va au-delà du prestige ou de toute raison économique ou matérielle. « Ma mission est d'aider les autres parents, par les informations et les faits que je peux leur fournir, à prendre cette décision essentielle. Je ne suis pas là pour convaincre les gens de me suivre. Ainsi mon livre n'est pas un ouvrage *contre* la circoncision mais au *sujet* de la circoncision et de ses effets. »

La vie nous confronte à des choix permanents. Ceux-ci nous permettent de mieux comprendre la loi universelle des causes et des conséquences, la loi des responsabilités. Décider et faire des choix est un passage obligé de l'être humain. « Pour mes deux garçons aînés, mon épouse et moi avons agi en mode automatique, avec cette idée : un enfant juif <doit être circoncis>. Heureusement nos trois autres garçons sont restés <complets>, par choix cette fois. Lorsque vous prenez cette décision pour votre enfant, il est nécessaire de distinguer les aspects rationnels et les aspects émotionnels, d'autant plus que votre enfant, lui, est totalement impuissant face à cet acte. Circoncire ou ne pas circoncire est donc un choix à faire suite à une vraie et profonde réflexion, menée en connaissance de cause et non pas à la légère. » ■

¹ **Ran Kasher**, *Mila - une seconde réflexion sur la Brit-Mila*, kibboutz Kfar Giladi (Israël), beefen-tv 2017, 580 p.

² Des avantages médicaux liés à la circoncision sont toutefois identifiés par une étude de la Société canadienne de pédiatrie publiée en 2015. (n.d.l.r.)

³ Cf. en français, **Simon Claude Mimouni**, *La circoncision dans le monde judéen aux époques grecques et romaine. Histoire d'un conflit interne au judaïsme*, Paris-Louvain, Peeters 2007, 388 p.

⁴ Le projet a été momentanément retiré. L'Église catholique du pays s'est positionnée contre. (n.d.l.r.)

SPORT



Sport

Un outil d'évangélisation

Santiago Pérez de Camino, Rome
responsable de la section *Église et Sport*, Vatican

Issue du désir exprès du pape Jean-Paul II, passionné de sport, la section *Église et Sport* du Saint-Siège s'efforce depuis 2004 de promouvoir une culture positive de rencontre et de développement humain, ancrée dans les valeurs chrétiennes. Elle porte une attention particulière aux jeunes et à leurs entraîneurs.

Notre travail comporte deux domaines principaux. D'une part, nous représentons le Saint-Siège auprès de diverses institutions internationales, telles que les Nations unies, le Comité international olympique (CIO) et le Conseil de l'Europe. Au travers des interventions des nonces apostoliques (ambassadeurs) et de représentants du Vatican, nous avons la possibilité de contribuer à l'élaboration de lois et de directives susceptibles de promouvoir les vertus chrétiennes et les valeurs humaines au sein de la société. D'autre part, nous encourageons et lançons des initiatives dans le monde entier visant à évangéliser les nouvelles générations et à leur inculquer ces vertus et valeurs.

L'un des programmes que la Section a organisés est le Marathon de Terre Sainte, qui est une course de Bethléem à Jérusalem. Pendant de nombreuses années, à l'occasion de cette manifestation, diverses activités et rencontres interreligieuses ont eu lieu en vue de promouvoir la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Un autre évènement marquant de notre activité a été, en collaboration avec le Conseil pontifical pour la culture, l'organisation en 2016 de la première Conférence mondiale sur la foi et le sport, plus particulièrement sur la portée et les limites de leurs liens. Intitulée *Le sport au service de l'humanité*, elle visait à élaborer des programmes permettant à toutes les personnes intéressées par le sport d'apprendre à vivre dans le respect envers tous, par une compréhension croissante des traditions et des valeurs des autres, de parvenir à mener une vie plus pleine et plus saine, et de former des communautés mieux intégrées.

Sur les traces des papes

Le pape François a souligné le fait que les sports doivent être au service de l'humanité, et non l'inverse. S'adressant aux participants à la Conférence mondiale, il a déclaré: « Quand nous voyons les athlètes tendre au maximum de leurs capacités, le sport nous enthousiasme, nous émerveille, nous rend presque fiers. Il y a une grande beauté dans l'harmonie de certains mouvements, tout comme dans la force ou le jeu d'équipe. Quand il est ainsi, le sport transcende le seul niveau physique et nous porte dans l'arène de l'esprit, et même du mystère. Et ces moments sont accompagnés de grandes joies et de satisfaction que nous pouvons tous partager, même si nous n'avons pas participé à la compétition. [...] En ce qui concerne l'Église catholique, elle est engagée dans le monde du sport pour porter la joie de l'Évangile, l'amour inclusif et inconditionnel de Dieu pour chaque homme. » Le pape François n'est pas le premier pontife à mettre l'accent

La section *Église et Sport* fait partie du Dicastère pour les laïcs, la famille et la vie. L'espagnol Santiago Pérez de Camino, 32 ans, en est responsable depuis 2013. Pendant 10 ans, il a collaboré avec la Commission pour la pastorale des jeunes du diocèse de Madrid et a été impliqué dans la formation des entraîneurs sportifs.

Sport

Un outil d'évangélisation

sur le rôle de la foi dans le sport. On pourrait citer près de 600 messages, allocutions et discours de l'Église à ce sujet depuis 1903.

Sur les traces des papes, notre bureau promeut ces lignes directrices de l'Église sur le sport, compris comme étant au service du développement de la personne et de sa rencontre avec Dieu. Nous coopérons avec certaines fondations sportives bien connues, actives en faveur du développement des populations du Sud, afin de promouvoir la dignité humaine au travers d'activités physiques, auxquelles chacun doit pouvoir participer indépendamment de sa race, son genre, son statut économique, sa religion ou son idéologie. Ainsi, par exemple, la Coupe du monde de football des sans-abri soutient le développement humain intégral des plus défavorisés.

Le pape a mis en lumière « l'enthousiasme des enfants qui jouent avec un vieux ballon dégonflé » dans les zones périphériques de la société.

Lors de l'audience donnée aux participants à la Conférence en 2016, le pape a mis en lumière « l'enthousiasme des enfants qui jouent avec un vieux ballon dégonflé » dans les zones périphériques de la société. Il a encouragé les communautés religieuses et toutes les organisations sportives à faire en sorte que les jeunes vivant dans la pauvreté puissent pratiquer le sport dans un environnement digne.

Éducation et évangélisation

Alors que nous observons le rôle central que jouent, dans la plupart des sports, l'argent, la politique, le pouvoir et la volonté de gagner à tout prix, l'Église considère le développement de l'être humain comme l'objectif essentiel de ces activités. Notre Section a pour but de proposer un point de référence pour l'éthique et les valeurs chrétiennes dans le monde du sport, afin d'aider les athlètes confrontés aux défis de la consommation et de l'égoïsme à façonner leur style de vie et à le fortifier dans ce sens.

Pour atteindre cet objectif, *Église et Sport* a organisé quatre séminaires internationaux sur différents thèmes, dont le Dicastère a publié les actes. Le premier d'entre eux (2005), intitulé *Le monde du sport aujourd'hui*, était centré sur la relation entre les sports et l'évangélisation dans le monde contemporain et s'inspirait d'une question posée par Pie XII: « Comment l'Église pourrait-elle ne pas s'intéresser au monde du sport ? » Le séminaire a mené une étude anthropologique approfondie sur tous les aspects de la personne humaine, et les intervenants se sont demandé comment l'Église, que le bienheureux Paul VI avait définie comme « experte en humanité », pouvait entrer en dialogue avec les athlètes au travers des bienfaits et de la joie que procurent les activités physiques.

Le séminaire suivant, en 2007, *Le sport, un défi éducatif et pastoral*, s'est penché sur le rôle des aumôniers sportifs. Ce sont eux qui manifestent la présence de l'Église dans les diverses disciplines sportives, en témoignant de la signification importante du sport dans le contexte général de la vocation chrétienne à la sainteté. Les participants ont noté que l'aumônier, tout en assumant son rôle, a besoin de la coopération des athlètes, des entraîneurs, des associations et de l'ensemble de la communauté afin de répondre aux questions qui surgissent dans le monde du sport, vaste champ ouvert à l'action apostolique.

C'est ainsi qu'au cours du séminaire de 2009, intitulé *Sport, éducation, foi: pour une nouvelle saison du mouvement sportif catholique*, nous avons cherché à définir plus clairement l'identité de ce mouvement et la contribution qu'il peut apporter à l'évangélisation. Les institutions, les clubs et les associations sportives peuvent accomplir un travail remarquable d'enseignement et de formation des athlètes dans le domaine des valeurs chrétiennes. Reste que si les instructeurs et les conseillers n'offrent pas une présence attentive aux sportifs, il leur sera très difficile de connaître leurs besoins, de les former et de les encourager.

L'importance des entraîneurs

C'est pour relever ce défi que la Section a organisé en 2015 le séminaire *Entraîneurs: éducateurs de personnes*, sur le rôle des entraîneurs dans la formation des nouvelles générations de sportifs et le renouveau du monde du sport. En effet, si toutes les équipes n'ont pas un aumônier, elles ont certainement toutes un entraîneur. De nombreux enfants consacrent plus de temps au sport qu'à leur famille, au catéchisme ou à d'autres activités paroissiales. L'entraîneur peut donc devenir un point de référence fixe, un conseiller et une source d'inspiration.

En raison du contexte social actuel de la famille, du travail et des loisirs, l'entraîneur occupe auprès des jeunes générations un rôle décisif et parfois même unique¹. Nous entendons beaucoup parler aujourd'hui de la perte de l'unité familiale et des jeunes abandonnés à eux-mêmes. De ce fait, les enseignants et les entraîneurs doivent assumer un rôle « supplémentaire » très important pour la formation humaine des jeunes. On peut en dire autant des prêtres, des catéchistes et des aumôniers de jeunesse. Toutes ces catégories de responsables peuvent combler un vide dans le domaine de l'éducation et contribuer à réorienter la vie de nombreux jeunes.

Notre Section, enfin, vient de publier un document destiné à promouvoir un sport humain et juste, tant aux niveaux professionnel qu'amateur, ainsi qu'à présenter des lignes directrices pour l'évangélisation de la nouvelle génération au travers du sport.² Ce document s'adresse aux catholiques, aux autres communautés chrétiennes, aux associations sportives d'inspiration chrétienne et à toutes les personnes qui s'intéressent à l'éthique du sport.

Une impulsion

Toutes ces initiatives permettent à l'Église de contribuer à l'humanisation du sport au niveau universel, mais nous devons bien reconnaître que le Saint-Siège n'est pas présent sur le terrain. Celui-ci relève de la mission des Églises locales: des conférences épiscopales nationales, des diocèses et des paroisses. Il incombe à ceux-ci d'élaborer les méthodes pastorales qui conviennent le mieux à leur culture. Ainsi, par exemple, la pastorale du sport en Amérique du Nord n'est pas la même qu'en Asie du Sud ou en Afrique. Notre Section souhaite simplement leur apporter une perspective chrétienne qui les aide à mettre sur pied leur programme de pastorale sportive. Nous cherchons aussi à faire connaître cette parole du Saint Père: « Le sport est une activité humaine de grande valeur, susceptible d'enrichir la vie. » ■

(traduction Claire Chimelli)

¹ Voir **Lucienne Bittar**, *Bien plus que du foot*, aux pp. 46-49 de ce numéro. (n.d.l.r.)

² **Discastère pour les laïcs, la famille et la vie**, *Donner le meilleur de soi. Sur la perspective chrétienne du sport et de la personne humaine*, Rome, 1^{er} juin 2018.

Sport

Bien plus que du foot « L'étranger »

Lucienne Bittar, Genève
rédactrice en chef

SOCIÉTÉ

Sorti en 2017, le documentaire *L'étranger*, de Kenneth Michiels, relate le parcours du Sénégalais Moussa Cissokho, tout juste débarqué en Belgique, et des enfants de l'équipe de football multiculturelle du BX Brussels dont il devient coach. Mais ce n'est pas à une histoire de compétition sportive que nous sommes conviés. Se déploie sous nos yeux une quête complexe d'intégration à plusieurs tiroirs, autour de la force unificatrice du football, d'un important travail social, et du courage de chaque protagoniste, adulte ou enfant.

Il y a dans le sport contemporain une tendance indéniable à la recherche incessante de la performance: plus haut, plus loin, plus vite, plus fou.¹ Car le sport est devenu un commerce très lucratif, qui obéit aux lois du marché. Les effets pervers de cette situation sont souvent soulignés: affairisme international autour des clubs sportifs et des fédérations débouchant parfois sur des scandales de corruption; enrichissement choquant de sportifs d'élite; dopage; investissements colossaux des collectivités publiques pour accueillir des rencontres sportives inter-

nationales (JO, Coupe du monde de football...) dans l'espoir de retombées économiques et politiques positives;² sans oublier les innombrables sportifs brisés, physiquement et mentalement, quand le principe de réalité vient balayer leurs rêves de gloire et de richesse.

Voilà pour la face sombre, tournée le plus souvent vers le grandiose, l'exceptionnel. Mais il y a aussi celle, plus humble et pourtant plus éclairante, qui donne sur les clubs de quartier. Ces associations permettent à tout un chacun de pratiquer un sport et de bénéficier de ses bienfaits pour le corps et l'esprit. Elles sont, pour les habitants d'une localité, des lieux de rencontre et d'ouverture sur d'autres communes et, notamment pour les jeunes, des centres d'apprentissage du bénévolat en faveur d'un projet commun.³

Un projet sportif et social

Il y a quatre ans, le réalisateur belge Kenneth Michiels tournait un documentaire valorisant cette deuxième face du sport. Intitulé *L'étranger*, le film présente le club de foot BX Brussels, un projet à la fois sportif et social, mis en place par une star du football belge d'origine congolaise, Vincent Kompany, capitaine du Manchester City.

Le BX a pour vocation d'encadrer des adolescents de la banlieue ouest de Bruxelles. Là, un enfant sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté. Le quartier est habité par une forte proportion de migrants, principalement des Arabes (venus dans les années 50 pour construire le métro) et des Africains (notamment du Congo, l'ex-colonie belge), mais aussi aujourd'hui des Latinos.

Vincent Kompany connaît bien la complexité des défis auxquels sont confrontés les jeunes de ce quartier qui fonctionne, sous certains aspects, comme un ghetto. Interrogé le 2 février par *rtbf.be*, il déclare: « Je suis un vrai *ket* [gosse] de Bruxelles, mais moi aussi j'ai grandi dans

un quartier difficile. Et s'il n'y avait pas eu l'une ou l'autre opportunité, dont le scoutisme et le foot, pour me sauver, j'aurais pu basculer du mauvais côté. La paix sociale, dans nos grandes villes, d'accord, elle passe par des mesures de sécurité aussi, mais d'abord par l'intégration, l'éducation, l'apprentissage de la vie en groupe, par des actions qui augmentent la cohésion sociale.» C'est cela la base du BX.

Un objectif bien exposé dans *L'étranger*, certainement parce que son réalisateur Kenneth Michiels, aujourd'hui âgé de 32 ans, a lui aussi vécu son enfance dans le Berchem, le quartier du BX. Mais dans son documentaire, Vincent Kompany n'apparaît pas. Interrogé par téléphone, le cinéaste explique son choix.

«Beaucoup de jeunes en Belgique ont un problème d'identité. Ils se sentent à moitié Belges et à moitié Marocains ou Congolais, et donc à moitié acceptés. Parfois ils grandissent dans une communauté à majorité arabe ou africaine. Ils sont intégrés dans leur école, mais considèrent le reste de la capitale comme «l'étranger». C'est sûrement important de leur présenter des modèles de réussite en Belgique, des acteurs, des joueurs de foot, des musiciens de bon niveau et de couleur, pour leur montrer que la diversité est acceptée et appréciée autour

d'eux et pour les encourager. Mais ce n'est qu'une étape du processus. Il faut aussi leur donner des outils qui leur permettent de s'intégrer socialement, d'apprendre un métier.

» Quand j'étais enfant, tout le monde jouait au foot dans mon quartier. C'est encore le cas pour les mêmes d'aujourd'hui, pour qui la vie tourne autour du ballon. C'est un sport très accessible, on n'a pas besoin de grand-chose pour jouer. Pour beaucoup de gamins du quartier, devenir joueur professionnel leur paraît donc plus probable que de décrocher un emploi «normal». Ils rêvent de devenir une star comme Kompany, avec qui ils s'identifient. Or le parcours de ce joueur professionnel est très exceptionnel.

» Petit, je trouvais beaucoup de mes camarades très talentueux. À 25 ans, j'ai cherché à les retrouver sur Facebook. Je voulais savoir qui avait réussi. Le résultat n'a pas été fameux. Du coup, j'ai choisi d'axer mon reportage sur un émigré (à l'instar de beaucoup d'habitants du quartier) tout juste arrivé du Sénégal, Moussa Cissokho, plutôt que sur une star.»



Sport

Bien plus que du foot

« L'étranger »

Créer une communauté

Moussa aborde le football comme un générateur de liens plutôt que comme un tremplin de réussite professionnelle. Pour trouver du sens à sa nouvelle étape de vie en Belgique, pour s'intégrer, s'occuper utilement plutôt que de broyer du noir, il va entraîner bénévolement durant six mois l'équipe U14 du BX. Un groupe de garçons de douze, treize ans, pas faciles à suivre...

Le documentaire débute au Sénégal, où Moussa revient pour célébrer ses noces avec une Belge. Il y retrouve les jeunes Sénégalais qu'il a entraînés là-bas pendant quatre ans. Nous découvrons d'emblée les valeurs qui l'animent et qu'il tente d'inculquer aux adolescents de Bruxelles. Moussa n'a pas de diplôme d'entraîneur, ni d'éducateur, mais il va faire au BX, avec patience et ténacité, un travail de fond, en essayant de créer avec les adolescents qui lui sont confiés une nouvelle communauté autour du foot.

« Les enfants qu'il avait suivis au Sénégal sont devenus un peu comme sa famille. Il va essayer de créer la même chose en Belgique, en rassemblant des jeunes aux contextes familiaux complexes, raconte Kenneth Michiels. Il va mettre le focus sur le groupe, un groupe où chacun a sa place, et va peu à peu construire au sein de l'équipe un climat de confiance, en mettant en valeur certaines règles, comme la solidarité et le respect, et les qualités de force mentale et de patience. »

Tout au long du film tourné sur six mois, nous voyons le coach sénégalais prendre le temps de parler avec chaque joueur, pour l'appivoiser, pour lui permettre de se livrer et de partager ses difficultés, comme un grand frère le ferait, mais aussi pour l'aider à prendre conscience de ses propres ressources, de ce qu'il amène au groupe.

L'intégration, un jeu d'équilibre

Le foot est un sport d'équipe, et à ce titre demande des aptitudes particulières. Les joueurs doivent apprendre à se connaître, personnellement et mutuellement, à découvrir leurs forces et leurs faiblesses pour jouer en collectif et trouver la place où ils pourront donner le meilleur d'eux-mêmes, en vue bien sûr de la victoire.

Au BX, le moteur est différent. Ce n'est pas le résultat du jeu qui compte en premier, mais l'état d'esprit qui anime le groupe. Ainsi tout enfant est assuré de jouer pendant les matches. De plus, l'accent est mis sur les résultats scolaires et sur les comportements, avec des récompenses à la clé tous les mois. « Le BX est vraiment un club de sport, mais avec des extras sociaux, explique Kenneth Michiels. Comme le club veut faire comprendre aux enfants que leur réussite future ne dépend pas du sport, il souligne beaucoup l'importance des études, des langues, des valeurs, pour qu'ils développent d'autres ressources. Il y des éducateurs qui parlent avec les parents. Si un jeune a des soucis à l'école, le BX organise des temps de discussion et d'aide après l'entraînement. Il met en place des cours de néerlandais, car être bilingue à Bruxelles est important pour l'intégration. Il organise aussi des événements pour les parents, comme un barbecue. Pour les nouveaux immigrés, le rôle de ce type de rencontre n'est pas facile à comprendre. Cela l'est plus pour ceux qui sont nés en Belgique. De manière générale, il est plus facile d'atteindre les enfants que les parents, car ceux-ci souvent ne parlent pas français et sont très occupés à travailler. »

S'il est compliqué pour un Noir ou un basané, musulman de surcroît, de s'intégrer dans le grand Bruxelles, il peut être inversement difficile pour un Blanc chrétien de se faire accepter dans le Berchem. Le réalisateur de *L'étranger* en a fait l'expérience.

« Avant que Moussa n'arrive, cela faisait déjà quelques temps que j'étais au BX à essayer d'entrer en contact avec les jeunes. Depuis trois à quatre mois, j'étais juste là à observer, à parler aux enfants et aux parents, à leur expliquer le but du film, qui est de montrer l'importance d'un tel projet social à Bruxelles pour rassembler des jeunes, leur faire sentir leur valeur. Quand Moussa est arrivé, tout est devenu plus aisé. Le fait qu'il soit Noir et musulman lui a permis de créer beaucoup plus vite des contacts avec les adolescents et les parents. Ce n'est qu'après six mois que les jeunes et leurs parents m'ont permis de filmer chez eux. Beaucoup d'entre eux étaient gênés de leur maison, de la façon dont ils vivent. Il y a même une famille qui a remeublé tout son appartement avant de m'inviter. » Seul le jeune Gregorio, un Équatorien, a été tout de suite motivé pour témoigner du climat de peur et de violence instauré dans les rues par des dealers latino-américains et des menaces personnelles qu'il avait reçues.

Des résultats

Aujourd'hui, Kenneth Michiels continue à suivre les jeunes, âgés de 17 ans à présent, via les réseaux sociaux. Certains ont disparu. Face aux trop nombreuses difficultés, Gregorio est reparti au pays. Mais la plupart continuent à vivre dans le quartier et pour la moitié d'entre eux, les choses s'améliorent. Ainsi l'un d'eux, inspiré par Moussa, est devenu entraîneur au BX pour les petits. Le gardien, pour sa part, a beaucoup travaillé et a acquis un très bon niveau. Quant à Moussa, il a fondé sa propre famille et est père de deux enfants. Après avoir travaillé dans la construction plusieurs années, il vient de décrocher un petit bou-

lot comme coach social dans un grand club à Bruges, deux soirs par semaine. Une reconnaissance appréciable de son approche, mais aussi du travail tout en empathie et finesse réalisé par Kenneth Michiels pour la faire connaître. ■

L'étranger a été présenté en mars 2018 à Genève, dans le cadre du Festival du film et forum international sur les Droits humains (FIFDH). Avec cinq autres films, il a fait partie de la sélection officielle de documentaires spécialement conçue par le FIFDH pour des personnes privées de liberté et pour les adolescents de l'hôpital de jour des HUG.

Projeté devant les jeunes de La Clairière, le centre de détention pour mineurs du canton, il a reçu le Prix du jury de La Clairière. Les jeunes qui ont voté ont écrit sur le site du FIFDH: « Nous avons apprécié assister à la naissance d'un bel esprit d'équipe qui témoigne d'une grande solidarité entre Moussa et les jeunes joueurs du BX de Bruxelles. Nous avons également été touchés par la persévérance de Moussa et la générosité avec laquelle ce film raconte la vie de toutes les personnes qui le traversent. Merci de nous avoir montré ce film ! »

L. B./fifdh.org

¹ Cf. **Eugène**, « Fous, mais pas cinglés », in *choisir* n° 684, Genève, juillet-septembre 2017, pp. 30-32.

² Cf. **Jean-Loup Chappelet**, *Événements sportifs. Est-ce que ça vaut le coût?* aux pp. 56-59 de ce numéro.

³ En Suisse, en octobre 2017, une étude de l'Observatoire sport et activité physique a montré que le travail bénévole représente une valeur effective d'environ 2 milliards de francs pour les associations sportives et que s'il fallait reporter cette charge sur la contribution des membres des clubs, celle-ci serait multipliée par dix.

Sport

Le sport au féminin

Béatrice Graf Lateo, Genève
journaliste

SOCIÉTÉ

Le sport moderne a été inventé par et pour les hommes à la fin du XIX^e siècle. Les femmes ont dû conquérir le droit de pratiquer une activité sportive. Aujourd'hui encore, les infrastructures ou l'offre d'activités sportives par le biais des clubs bénéficient en majorité aux hommes (pour 70 % à Genève).¹ Alors, le sport serait-il un des derniers remparts de la ségrégation entre les sexes? Une mixité repensée serait bienvenue. La Ville de Genève empoigne la question.

Les premiers Jeux olympiques (JO), uniquement masculins selon la volonté de Pierre de Coubertin, ont eu lieu en 1896 à Athènes. À cette époque, les tabous au sujet du corps des femmes étaient très importants. « Les cheveux défaits, les jambes dénudées et l'effort étaient incompatibles avec la tenue (au double sens du terme) alors attendue des femmes. »² Ce n'est qu'à partir des années 1930 que certaines femmes s'émancipent et libèrent leur corps des longs vêtements entravant leurs mouvements. Elles participent ensuite de plus en plus aux JO : si trente-cinq pays n'avaient pas de femmes en lice à Barcelone en 1992, seules quatre monar-

chies pétrolières n'envoyèrent pas de femmes à Pékin en 2008.³ Mais la bataille a été rude, même pour la course à pied.

Belle remontée des femmes

Ainsi, c'est sous un nom masculin que la Bernoise Marijke Moser a dû faire en 1973 la Course Morat-Fribourg ! En effet, la Fédération internationale d'athlétisme n'autorisa les femmes à participer aux compétitions officielles d'épreuves de fond (plus de 1500m) qu'à la fin des années 70. La situation a bien changé, puisque depuis 2014 les inscriptions féminines à la Course de l'Escalade de Genève dépassent celles des hommes (walking compris), comblant en moins de dix ans un écart de 4000 sportives par rapport aux hommes.

Fait réjouissant, les femmes en Suisse font désormais pratiquement autant de sport que les hommes, selon une enquête de la Confédération de 2014. Les pratiques sportives restent toutefois très « genrées », la majorité des femmes privilégiant des activités pouvant être pratiquées tout au long de la vie de manière libre, comme la randonnée pédestre, le cyclisme, la natation et le ski, ou en salles, comme la gym et le fitness. Par ailleurs, il semblerait que les femmes « sont moins portées par l'esprit de compétition et préfèrent souvent une pratique plus communautaire et plus conviviale ». ⁴ Si ces dernières années, de plus en plus de filles jouent au football, elles le pratiquent de manière différente avec « moins de duels et de tacles, mais plus de jeu en triangle, de dédoublements, de buts en mouvements ». De même pour le rugby, « il n'y a pas autant de rapports de force, mais plus de passes, de jeu et de technique avec des stratégies d'évitement ». ⁵

Selon le géographe Yves Raibaud, de l'Université de Bordeaux Montaigne, les équipements sportifs sont cependant presque exclusivement destinés aux hommes : stades de foot, de rugby, skate-

parks, streetbasket ou terrains de pétanque impactent pour 75 % les budgets publics.⁶ Ainsi les hommes peuvent s'épanouir dans trois à dix fois plus de disciplines que les femmes.

Les études constatent aussi qu'à partir de l'adolescence, les filles décrochent des activités de loisir sportif en raison de l'absence de commodités, de lieux dédiés, de la disparition de la pratique mixte et de l'agressivité des garçons. Cela les pousse à se replier sur des activités conformes aux stéréotypes de genre et à l'intérieur des logements. Quant aux garçons, rares sont ceux qui osent pratiquer des sports jugés féminins, au risque de subir du machisme et de l'homophobie.

Enquête à Genève

Consciente de ces difficultés et dans le prolongement de son programme *Genre et Sports*, la Ville de Genève a lancé en automne 2016 une enquête sur le sport féminin, y compris par le biais d'un questionnaire en ligne auquel plus de 1600 Genevoises ont répondu. Il s'agissait de mieux comprendre les facteurs influençant les pratiques sportives des femmes et d'orienter au plus juste l'offre sportive pour répondre à leurs attentes dans les années à venir.

Il en ressort que les femmes déclarant ne pas avoir d'activité sportive sont

prioritairement âgées de 26 à 45 ans, se répartissent dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles et ne sont que 12 % à ne pas vouloir pratiquer davantage de sport ; 75 % d'entre elles disent avoir dû réduire ou suspendre leurs activités sportives dans leur vie, principalement en raison des enfants/la famille/la grossesse (41,2 %), du travail (18,5 %), d'un manque de temps (10,8 %) ou encore de problèmes de santé (10,1 %). Elles ressentent les stéréotypes de genre : pression sur les corps des femmes, sentiment d'infériorité, sexisme (26 % ont subi des propos ou des gestes déplacés, dont 53 % chez les étudiantes), harcèlement, ainsi que de l'insécurité lors d'une pratique dans l'espace public (marche, jogging, vélo).

Les pratiques sportives des femmes nécessitent des équipements qu'elles ne trouvent pas toujours à proximité du domicile, ce qui est un frein au vu du manque de temps à leur disposition. Elles s'exercent donc prioritairement en activités libres ou dans des structures privées (fitness, yoga), plus coûteuses que les associatives qui sont subventionnées. Ce qui mènent certain(e)s à s'inquiéter de l'inégalité dans l'accès au sport entre la femme pauvre ou migrante et la « Suisse sportive de milieu aisé ».

En revanche, la fréquentation femmes-hommes est à peu près égale dans les piscines et patinoires municipales. On retrouve cette mixité joyeuse et active dans l'offre de loisirs sportifs réalisée par le Service des sports en direction des seniors, ainsi que dans les propositions de vacances d'hiver et d'été pour les plus jeunes.

La mixité, avenir du sport ?

Selon l'émission de la radio *RTS1 Sport matin* du 21 mars 2018, le développement des compétitions mêlant hommes et femmes sera du reste l'une des grandes tendances de ces prochaines années. S'il n'y avait que trois compétitions mixtes aux JO de Vancouver en 2010, il y

Course Féminines II,
Escalade 2012,
Genève
© Clément
Bucco-Lechat /
Wikipedia



en aura dix-huit en 2020 à Tokyo, avec notamment l'introduction de relais-mixte en athlétisme et en natation.

Peter Marquis, historien à l'Université de Rouen, pense néanmoins qu'il ne faut pas se contenter de former des équipes mixtes. Il faudrait permettre aux femmes les plus performantes de se mesurer aux garçons. « L'ouverture des compétitions sportives d'élite aux deux sexes irait contre des stéréotypes, concernant par exemple l'affirmation selon laquelle toutes les femmes sont plus faibles, plus douces que les hommes (il n'y a pas de gêne de la douceur). Et ça casserait aussi un autre mythe, qui est celui que les femmes ne peuvent pas prendre de décisions. »

L'historien rappelle que dans certains sports, les femmes dominent déjà les hommes, comme Meridit Michaels Birnbaum (triple vainqueur de la coupe du monde de saut d'obstacles en équitation), Michelle Mouton (rallye) ou les navigatrices Ellen McArthur, Florence Artaud, Isabelle Autissier, qui ont toutes compensé leur supposée infériorité physique par d'autres qualités. Et de se demander si la séparation a encore un sens en tir, tir à l'arc ou tennis de table. Il ne s'agit pas d'imposer la mixité partout, nuance Peter Marquis, mais de la rendre possible, ne serait-ce que pour contribuer à une meilleure compréhension entre les sexes. ■

¹ Yves Raibaud, *Enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève*, Ville de Genève, 2016.

² Citation de Catherine Louveau, in Fabienne Broucairet, *Le Sport féminin. Le sport, dernier bastion du sexisme ?*, Paris, Michalon éditions 2012, p. 12.

³ Sous la direction de Maylis de Kerangal et Joy Sorman, *Femmes et sport. Regard sur les athlètes, les supportrices et les autres*, Paris, Hélicon 2009, p. 105.

⁴ In Fabienne Broucairet, *op. cit.*, p. 52.

⁵ *Idem*, pp. 49 et 45.

⁶ Yves Raibaud, *La ville faite par et pour les hommes*, Paris, Belin 2015, 80 p.

Mesures proposées à Genève

Sur la base des résultats de l'*Enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève*, le Service des sports de la Ville va mettre en place un plan d'action d'ici 2025. Parmi les mesures prioritaires, on trouve :

- activités sportives avec des cours parent-enfant ou parent et enfant en simultané (dès 2018) et projet pilote de garde d'enfants ;
- campagnes d'affichage et de présence dans les lieux sportifs pour marquer la volonté de lutter contre le harcèlement et le sexisme potentiel ;
- cours et démonstrations de skateboard donnés spécifiquement par des femmes ;
- réflexion pour la mise en place de parcours spécifiques pour les sportives en Ville, pensés et réalisés avec des femmes, en se calquant par exemple sur le Plan directeur lumière (itinéraire, éclairage, sentiment de sécurité, etc.) ;
- poursuite de la récolte de données statistiques selon le sexe, en particulier sur la fréquentation de chaque installation ;
- prochain Forum Sport et Société (mars 2019) axé sur la question du sport féminin.

Le rapport mentionne également qu'il faudrait analyser les budgets des politiques sportives sous l'angle du genre, inciter les instances décisionnelles du sport (niveau politique) à aller vers une parité femmes-hommes à tous les niveaux, sensibiliser l'encadrement professionnel et bénévole aux questions de mixité et de genre, faire expertiser les équipements par les sportives et inclure l'égalité femmes-hommes dans la maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs.

B. G.

Sport

Entraîneurs et athlètes Des relations passionnées

Roberta Antonini Philippe, Lausanne
Ophélie Dysli-Jeanerret, Yverdon

PSYCHOLOGIE

« Un seul acte, mais deux désirs qui se rencontrent. »¹ Depuis une cinquantaine d'années, la psychologie du sport s'intéresse aux relations particulières dans le sport de compétition entre l'athlète et l'entraîneur qui partagent le même idéal : la performance.

Entraîner. Il est intéressant de se plonger dans les définitions originelles, sémantiques du mot. Entraîner, c'est au sens propre « traîner avec soi ou après soi ». C'est aussi agir sur les sentiments d'autrui. C'est enfin être cause ou avoir pour conséquence. Dans cette définition, l'entraîneur apparaît comme une personne qui a une action plutôt violente sur le corps d'autrui ainsi qu'une influence sur son psychisme, avec une visée de performance.

Mais si l'entraîneur s'occupe de la technique, il gère aussi la planification et la programmation des efforts. Il se trouve être ainsi un organisateur et un éducateur. Les définitions existantes mettent en évidence la dimension émotionnelle

de cette relation : *convaincre, charmer, conquérir, séduire*. Ce volet est particulièrement intéressant car il montre l'importance des liens qui se forment au fil du temps entre l'athlète et son entraîneur.

Un soutien à plusieurs titres

C'est seulement à partir de la fin des années 70 qu'une importance accrue a été accordée aux relations intra- et interpersonnelles dans le sport de compétition. Plusieurs études montrent que la qualité de cette relation joue un rôle crucial dans l'aboutissement du succès sportif ainsi que dans la satisfaction interpersonnelle.²

Le sportif vit une expérience intense. L'entraîneur a comme rôle de le soutenir dans ce projet, mais aussi de contribuer à l'élargissement de cette expérience, afin que le parcours de l'athlète enrichisse sa personnalité. D'autres études montrent que le fait d'entretenir de bonnes relations avec l'entraîneur - nourries de confiance, respect, affection, échange, mise en commun des objectifs, acceptation et respect des rôles - est un prérequis nécessaire au développement et à l'épanouissement du sportif.³ Nous pouvons donc parler de l'importance du soutien social, qui constitue un autre aspect des relations interpersonnelles.

Sophia Jowett et ses collaborateurs ont défini les relations interpersonnelles comme un ensemble d'émotions, pensées et comportements.⁴ Nos propres études mettent en évidence l'importance de ces relations dans la recherche de l'optimisation de la performance. Elles soulignent l'influence déterminante de l'entraîneur sur l'aboutissement de la sphère personnelle de l'athlète ; notamment sur la passion que ce dernier voue à sa pratique.

Mais alors, quelles seraient les caractéristiques de l'entraîneur idéal ? Maurice Houvion, coach spécialiste du saut à la perche, décrit ainsi la base de son mé-

R. Antonini Philippe est docteur en psychologie du sport et maître d'enseignement et de recherche à l'Institut des sciences du sport de Lausanne ; O. Dysli-Jeanerret est cheffe du Service des sports d'Yverdon depuis 2016. Les deux femmes ont travaillé à la Haute école fédérale du sport de Macolin.

Sport

Entraîneurs et athlètes Des relations passionnées

tier: « Un inventeur, l'entraîneur invente tout le temps. Il est confronté à des problèmes permanents parce qu'entraîner, ce n'est pas établir un plan et l'appliquer à tout le monde. Entraîner, c'est avoir un individu, un homme, une femme devant soi... »⁵

L'entraîneur moderne se voit ainsi contraint à étoffer ses compétences, en les ouvrant à des domaines plus larges, tels que les aspects mentaux et sociaux en lien avec la performance. Le coach assume de plus en plus la casquette de « proposant de techniques mentales », telles que la visualisation, la fixation des objectifs, les techniques de gestion du stress, mais aussi de techniques psychocorporelles, comme par exemple la relaxation. Cette double casquette est souvent difficile à assumer. Des formations pour les entraîneurs sont alors indispensables, ne serait-ce que pour que

ceux-ci aient une certaine crédibilité quant à leur capacité de coaching mental.

Bien entendu, des dérives peuvent être identifiées en termes de dépendance dans la relation - tout comme dans tout type de relations interpersonnelles -, pouvant aller jusqu'à la soumission de l'athlète envers son entraîneur. Là encore, il est opportun de former davantage les entraîneurs à leur mission : veiller au développement de la performance de l'athlète, mais surtout à son bien-être, en le respectant en tant que personne. Le coach doit aussi informer l'athlète de ses droits, afin de préserver avec lui une relation saine. ■

¹ **Françoise Labridy**, « Entraîneur, une position subjective », in *Afraps*, Clapiers 1991, pp. 53-58.

² **Roberta Antonini Philippe, Sam S. Sagar, Sophie Huguet, Yvan Paquet, Sophia Jowett**, « From Teacher to Friend: The Evolving Nature of the Coach-Athlete Relationship », in *International Journal of Sport Psychology*, n° 42, Rome 2011, pp. 1-23.

³ Cf. **R. Antonini Philippe, R. Seiler**, « Closeness, Co-orientation and Complementarity in Coach-Athlete Relationship. What male swimmers say about their male coaches », in *Psychology of Sport and Exercise*, vol. 7, n° 2, Amsterdam 2006, pp. 159-171.

⁴ **S. Jowett, I.M. Cockerill**, « Olympic medallists' perspective of the athlete-coach relationship », in *Psychology of Sport and Exercise*, vol. 4, n° 4, Amsterdam 2003, pp. 313-331.

⁵ In **Marc Lévêque**, *Psychologie du métier d'entraîneur ou l'art d'entraîner les sportifs*, Paris, Vuibert 2005, 188 p.



Les formations

Bachelor-Master-DAS

La psychologie du sport joue un rôle déterminant dans l'analyse des relations interpersonnelles entre un coach et un athlète, car elle s'intéresse à l'amélioration des performances sportives mais aussi à l'épanouissement des personnes impliquées dans la pratique. Elle englobe de vastes champs d'intervention : la compréhension des facteurs motivants, la création d'un environnement positif et stimulant, la préparation mentale adaptée permettant une gestion optimale du stress.

En Suisse, les universités proposent une formation académique permettant d'étudier la psychologie du sport, puis d'accéder à un master avec un approfondissement dans un domaine de spécialisation. Les offres de formation requise pour certains domaines (accompagnement de sportifs, prévention, intervention dans un domaine spécifique) restent néanmoins réduites. Deux universités (Berne et Lausanne) proposent aux détenteurs d'un master en psychologie ou en sciences du sport une formation continue universitaire (DAS).

Brevets et diplômes fédéraux

La Formation des entraîneurs Suisse permet de former des entraîneurs actifs dans le sport de performance ou le sport d'élite. Cette institution est issue d'une collaboration entre l'Office fédéral du sport et Swiss Olympic. Les entraîneurs peuvent ainsi se qualifier au moyen d'un brevet et/ou diplôme fédéral.

Cette formation vise également à permettre aux entraîneurs de mieux se connaître, de manière approfondie et individualisée, pour tendre à offrir un cadre optimal aux athlètes avec lesquels ils travaillent, afin de comprendre

qui ils sont et ainsi de construire une relation entraîneur-entraîné de qualité, permettant d'atteindre des objectifs communs. Les six domaines de base traités sont la psychologie du sport, la théorie de l'entraînement et la condition physique, le leadership, la médecine du sport, le coaching sportif et la technique ainsi que la tactique.

Cette année, la Formation des entraîneurs s'est dotée d'un nouveau programme visant à : mettre en réseau les différentes offres de formation, formation continue et conseils ; individualiser les parcours de formation ; coordonner l'activité d'entraîneur avec la formation ; prendre en considération la personnalité de l'entraîneur et le mettre à niveau en matière didactique (médiatisme et méthodologie).

Ces différents cours prennent en compte, via une évaluation personnelle, les compétences individuelles et sociales des entraîneurs, compétences qui sont ensuite approfondies. L'autogestion, la compétence d'entraîneur, le conseil et le coaching ainsi que la direction sont également mis en avant. L'évaluation de départ permet de mieux planifier les cours de manière individuelle.

La Formation des entraîneurs propose encore des formations dans la spécialisation en condition physique, en entraînement aux haltères et l'approfondissement en coaching mental.

Enfin, des programmes Master Coach, destinés à compléter la formation au niveau maîtrise, visent les entraîneurs à haut potentiel, qui exercent une fonction spécifique au sein de leur fédération (rôle clé en leadership ou en développement).

Sport

Évènements sportifs

Est-ce que ça vaut le coût ?

Jean-Loup Chappelet, Lausanne
professeur de management à l'IDHEAP, Université de Lausanne

ÉCONOMIE

Au niveau des Jeux olympiques, la Suisse n'est pas en reste: Jeux d'hiver en 1928 et en 1948, JO de la Jeunesse d'hiver à Lausanne en 2020. Mais le vent tournerait-il? Les Valaisans ont refusé, le 10 juin dernier, la candidature de Sion 2026 par 54 % des voix. Ses défenseurs assuraient que ces JO seraient porteurs d'un engagement profitable pour l'économie des régions concernées. Que valent vraiment les études d'impact des évènements sportifs? La réponse d'un spécialiste.

De nombreuses villes, régions et pays développent depuis une vingtaine d'années des politiques publiques ou des stratégies d'accueil systématique d'évènements sportifs. Leur but? Développer leur territoire (tourisme, économie, image, social, etc.). C'est le cas, par exemple, de la Ville de Lausanne, de l'État de Victoria (en Australie) et du Danemark au travers de structures parapubliques plus ou moins spécialisées, comme le Service des sports lausannois, la Victoria Major Event Company et le Sport Event Denmark.

Mais le débat reste fort: est-ce que cela vaut le coup d'accueillir des évènements

sportifs au vu de leur coût? Autrement dit: le coût des évènements sportifs vaut-il le coup?

Après des décennies de réponse toujours positive, il y a aujourd'hui beaucoup plus de scepticisme à ce sujet. Nombre d'élus et de citoyens sont moins intéressés à accueillir de grands évènements sportifs ponctuels et se rabattent sur des rendez-vous récurrents, qui deviennent, petit à petit, patrimoniaux, c'est-à-dire sur lesquels un territoire peut capitaliser d'année en année (par exemple, le Boston Marathon, Roland-Garros, Sydney-Hobart, l'Escalade, Athletissima, etc.). D'où un net déficit de candidatures en ce début de XXI^e siècle pour des championnats du monde ou des Jeux olympiques qui nécessitent des efforts humains et financiers importants...

Impacts économiques

Une des réactions des initiateurs et des fédérations sportives internationales (FI) a été de vouloir démontrer que leurs évènements «valaient le coup» (et donc le coût) pour une ville, une région, un pays.

À cet effet, des études sont menées depuis les années 80. Ce furent d'abord des études d'impact économique, qui aboutissent en général à deux «gros» nombres: la valeur ajoutée financière de l'évènement sur le territoire (en millions) et le nombre d'emplois générés (en milliers). Ces chiffres ne veulent pas dire grand-chose mais impressionnent les médias (et parfois les élus). Sauf qu'en général ces études sont faites après que la décision de se lancer dans une candidature a été prise... et ne servent donc pas à l'informer.

Selon la théorie économique de la base ou keynésienne (dominante), la valeur financière ajoutée est proportionnelle aux fonds qui proviennent de l'extérieur du territoire pour financer l'évènement (sponsoring, billets achetés par des non-

Ancien cadre du Comité international olympique (1982-1987), Jean-Loup Chappelet a lancé en 1995 le premier cours de politique et management du sport en Suisse. Il a été directeur de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de 2003 à 2012.

résidents, subventions nationales, etc.) et pour héberger officiels et touristes (surtout pendant l'événement). Par définition, ces fonds n'auraient pas été dépensés sur le territoire si l'événement n'avait pas eu lieu (pour autant qu'il n'y ait pas de « fuites », c'est-à-dire de dépenses hors territoire par les organisateurs). Les dépenses des résidents liées à l'événement n'apportent en théorie aucun impact économique supplémentaire, car il est considéré que si l'événement n'avait pas eu lieu, ces résidents auraient dépensé leur argent autrement.

Autrement dit, plus ces dépenses liées à l'événement sont élevées, plus la valeur ajoutée financière de l'événement sera élevée. Cette bonne nouvelle est bien sûr dépendante de la capacité à attirer des recettes exogènes (venant de l'extérieur du territoire). Quant au nombre d'emplois (lié à la taille du budget), il est limité pour l'essentiel à la fin de l'événement. Un titre récent d'un article québécois explique très bien ce phénomène de course en avant : *Mes chiffres [d'impact] sont plus gros que les tiens.*

Les biais de ces études

De très nombreuses études d'impact économique des Jeux olympiques et d'autres grands événements ont été réalisées. Mais elles sont souvent faites *ex ante*, c'est-à-dire avant que les montants réels ne soient connus, et sont souvent trop optimistes. Les études *ex post* (qui suivent l'événement) sont rarement faites car plus personne n'est intéressé à les financer. En outre, les études *ex ante* sont souvent commanditées par les promoteurs de l'idée de candidature, dans le but de servir positivement la communication du projet événementiel (et parfois celle du consultant qui espère obtenir d'autres études). D'autres biais et erreurs méthodologiques, volontaires ou non, ont souvent été constatées. La candidature Sion 2026 n'est pas tombée dans ce travers.

En résumé, les études d'impact économique sont trompeuses et, parfois, exagérées. Elles sont grosso modo insuffisantes. De plus, un événement sportif est bien plus qu'une affaire économique !

Développement durable

Pour pallier les déficiences de ces études, des recherches plus globales comprenant les impacts sociaux et environnementaux ont été menées. Elles reposent sur d'autres dimensions intéressantes comme le nombre de bénévoles impliqués, la notoriété accrue du territoire, les connaissances acquises, la consommation d'énergie et la quantité de déchets liées à l'événement, etc. Ces études se basent sur l'idée que pour être durable, un rendez-vous sportif doit réussir un triple équilibre (*triple bottom line*) entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Autrement dit, il doit être socialement bénéficiaire, sans être financièrement déficitaire (et même engendrer du développement économique), tout en respectant l'environnement, pour la population du territoire et la génération future. Mais ces études aboutissent à une série d'indicateurs difficiles à synthétiser, comme ceux proposés par le supplément sectoriel événementiel du GRI (*Global Reporting Initiative*) utilisé aux Jeux de Vancouver 2010 et de Londres 2012. De plus, pour être fiables, elles doivent être faites *ex post*.

L'impact environnemental d'un événement n'est pas négligeable du fait du déplacement de nombreuses personnes. Il doit être limité par des mesures particulières, telles l'inclusion des transports publics locaux dans le prix du billet (comme ce fut fait pour l'Euro 2008 de football en Suisse et en Autriche) ou la compensation des quantités de CO₂ dégagées pour d'autres transports (avion, voiture). Les organisateurs de grands événements peuvent se certifier selon les normes ISO 14000 ou 20121 qui fournissent des directives intéressantes. Cet impact environnemental est

Sport

Évènements sportifs

Est-ce que ça vaut le coût ?

toutefois limité à la durée de l'évènement (quelques heures ou quelques jours) pour autant que les installations sportives utilisées aient été construites en respectant les normes environnementales. On ne voit toutefois pas comment le supprimer, à moins de renoncer à tout rassemblement de personnes qui est le propre d'un évènement !

L'impact social évènementiel est sans doute le plus intéressant, car les évènements doivent impliquer une responsabilité sociale qui justifie leur organisation. Contrairement à l'impact économique (dû aux revenus exogènes) qui survient avant et pendant l'évènement, l'impact social intervient essentiellement pendant et après. Il touche à des questions immatérielles comme le bien-être de la population (*feel good factor*) et sa pratique sportive, ainsi que la notoriété et l'image du territoire (qui ont tous un effet économique).

S'il est relativement aisé de chiffrer les coûts, même immatériels, en les monétisant, il est difficile de le faire pour les bénéfiques. Que vaut une bonne image ?

Un impact social rarement souligné est celui des connaissances et de l'expérience acquises par tous ceux qui participent directement (comme collaborateurs ou bénévoles) ou indirectement (comme mandataires) à l'évènement. Le capital cognitif et le réseau acquis ainsi faciliteront leurs projets et leur employabilité futurs.

De nombreuses embûches

Pour combiner les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) qui sont à la base de la définition du développement durable et éclairer une décision de candidater (si elle n'a pas déjà été prise) ou pour mesurer la performance d'un évènement déjà acquis, il est intéressant de mener des analyses coûts-bénéfices. Celles-ci comparent tous les coûts matériels et immatériels d'un évènement, avec tous ses bénéfices également matériels et immatériels.

S'il est relativement aisé de chiffrer les coûts, même immatériels, en les monétisant (à l'aide des techniques de l'« économie du bonheur » ou « économie contingente »), il est difficile de le faire pour les bénéfiques. Que vaut une bonne image ? À combien chiffrer une activité physique accrue ? Que rapporte le bien-être des gens ? Du montant de la monétisation adoptée dépendra donc étroitement le résultat final de l'analyse coûts-bénéfices. Ce type d'études est donc contesté et n'a d'ailleurs été que rarement pratiqué car le processus est assez lourd. De plus, il ramène à nouveau la performance évènementielle à un calcul purement économique : succès si la balance coûts-bénéfices est positive ou échec si la balance est négative.

D'autre part, toutes ces études devraient soulever la question de la durée de l'impact, mais elles le font rarement. Pour les plus grands évènements, comme les Jeux olympiques qui posent la question de l'héritage, faut-il attendre avant d'analyser les conséquences, un an, quatre ans, dix ans ? Plus encore ?

D'autres difficultés obèrent les études d'impact et les analyses coûts-bénéfices. Par exemple, des facteurs extra évènementiels peuvent-ils entrer en ligne de compte (variation des taux de change, offres attrayantes, transports bon marché, etc.) ? Quelles dépenses doivent-

« L'élan », musée olympique de Lausanne
© Pierre Emonet



elles être considérées comme événementielles et quelles non ? Faut-il compter la construction ou la rénovation des infrastructures, sportives ou autre, comme une dépense événementielle alors que ces infrastructures serviront longtemps après l'évènement ? Autre difficulté : quel est le territoire de référence ? La ville hôte, sa zone métropolitaine, sa région, son pays ? De la réponse à cette question dépendra, par exemple, l'attribution d'une recette événementielle comme provenant de l'extérieur du territoire (avec donc un impact économique supplémentaire) ou de l'intérieur (sans impact supplémentaire). Enfin, beaucoup des données nécessaires ne sont pas vraiment disponibles à l'échelon territorial retenu faute de statistiques adéquates.

Encore du travail pour convaincre !

Récemment, la société anglaise Sportcal a annoncé un partenariat avec les fédérations sportives internationales (FI) olympiques pour mesurer l'impact de leurs événements sportifs selon la méthode GSI (*Global Sport Impact*). Celle-ci vise à classer les villes et les pays par

rapport à leur « niveau » événementiel sportif. Sportcal produira une étude sur un événement choisi par chaque FI. Ces études ne font que rassembler les principales données (nombre de spectateurs, montant des droits de diffusion, nombre de nuitées générées, nombre de pays/athlètes participants, etc.). Bien que cela soit intéressant, cet assemblage ne constitue pas une étude d'impact. Les données permettent éventuellement de comparer une manifestation d'une édition à l'autre. Elles peuvent être utiles à une FI pour convaincre des candidats, mais pas au territoire d'accueil, sauf pour des événements récurrents (par exemple, on sait qu'il y a eu moins de participants au 20km de Lausanne en 2015 et 2017 qu'en 2016. Que peut-on en conclure ?).

Une thèse en préparation à l'IDHEAP est en train de déterminer une méthode pour mesurer l'impact des Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse et sera utile pour les JOJ de Lausanne 2020. Elle fait suite aux travaux d'il y a plus de vingt ans sur l'approche OGI (*Olympic Games Impact*) initiée à l'IDHEAP et appliquée à Beijing 2008, Vancouver 2010 et Londres 2012.

Pour résumer, le sujet est délicat. Il n'est pas sûr que les études d'impact des championnats du monde des diverses FI ou des Jeux olympiques permettent d'attirer des candidatures, car la ficelle est cassée. D'autres approches plus globales seraient certainement plus parlantes pour les élus et les citoyens. ■

Jean-Loup Chappelet

« Les événements sportifs patrimoniaux comme vecteur de développement territorial », in **Olivier Bessy** (éd.), *L'innovation dans l'évènementiel sportif, de l'attractivité touristique au développement territorial*, Voiron, Presses universitaires du sport 2014, pp. 24-33.

Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs, Paris, Harmattan 2006, 224 p.

Sport

Le rythme dans la peau

Danielle Meynet, Genève
écrivain

LETTRES

Elle savait bien sûr que dans moins d'un mois, 28 jours exactement, elle aurait atteint l'âge fatidique de la retraite - 64 ans maintenant, comme pour toutes les femmes travaillant à Genève. Elle se réjouissait de ce temps qui s'étendait à perte de vue devant elle, comme une plaine légèrement caressée par un vent venu du sud.

La retraite, pour elle, c'était des vacances au long cours, des voyages, des sorties tard le soir, des verres avec les copines de la gym et du club de scrabble ... elle allait pouvoir lire aussi, lire tous les bouquins qui s'entassaient au pied de son lit; bref, la retraite ça n'angoissait absolument pas la jolie Mathilde qui marchait allègrement sous le joli soleil de mai pour prendre son bus.

Et hop, un deux, et un deux, un petit pas de course, une grande foulée et encore un petit pas de course, et une longue enjambée, voilà... Elle appelait cet exercice matinal, marcher-courir, une manière charmante et active de se main-

tenir en forme, et surtout de conserver ses 64 kilos comme l'âge fatidique et charmant de la retraite, 64 kilos à ne dépasser sous aucun prétextes. Elle y tenait Mathilde à sa taille fine et à ses fesses musclées qui lui permettaient de rentrer dans le jean noir acheté deux ans plus tôt.

« Il va falloir que je m'inscrive au cours de zumba qui vient de s'ouvrir dans mon immeuble. La zumba, c'est de la gym en cadence et de la gym avec de la musique, c'est de la danse dissimulée n'est-ce-pas ? » Tous ces mots se mélangaient dans sa tête comme une ritournelle de printemps. Ce cours de gym c'était plus qu'un projet, c'était une réalité, elle s'inscrirait ce soir même.

Un beau jaune bouton d'or

À 20 heures Mathilde chausse ses baskets, enfle son tee-shirt noir et son pantalon marine, pose une serviette sur ses épaules dont elle a choisi méticuleusement la couleur, un beau jaune bouton d'or, et là voilà qui dévale les escalier qui mènent dans les sous-sols. Elle entend déjà la musique, elle devine les rires et les conversations dans les vestiaires. Elle a toujours aimé les débuts d'activité lorsque tout est encore possible, le moment où tous les espoirs sont permis, et les fantasmes de ce jour pour Mathilde, ce sont ses futurs exploits sportifs.

Elle vient d'ouvrir la porte du local de gym. Elles sont là, timides ou gaillardes, bavardes ou discrètes en bleu, rose, blanc, super minces ou enrobées, elles sont là, les nanas qu'elle va côtoyer une année durant, parce qu'elle en est sûre Mathilde, elle va s'accrocher à ce cours de zumba comme une naufragée à sa bouée, car la zumba c'est moderne, c'est stimulant, c'est surtout en bas de chez elle ... et soudain, alors qu'elle essaie de se frayer un passage au milieu de cette trentaine de filles - il n'y a qu'un garçon -, elle le voit, lui, le prof de gym. C'est un prof atypique, pas un baraqué, un musclé, un athlète qui aurait raté sa

vocation de champion, non, pas un « j'ai tout dans les muscles rien dans la cervelle », non, non, le prof de zumba, c'est un jeune homme de 25 ans tout au plus, mince, presque maigre de cette fragilité qui attendrit, les cheveux noirs et l'œil d'un bleu acier. Il pourrait être étudiant en médecine ou en philosophie, il a un accent qui lui fait rouler les r comme des galets sous la vague et sa lèvre inférieure fendue par le milieu se soulève drôlement quand il sourit. Mathilde est sous le charme.

- Votre nom s'il vous plaît.
- Mathilde Reymond, on est presque voisins. J'habite au troisième de cet immeuble

Elle aurait bien ajouté, porte de droite. On ne sait jamais.

- Ravi, moi, je suis le locataire du premier et je n'aurais jamais cru qu'il y aurait autant de participantes à ce cours lorsque j'ai affiché cette stupide annonce dans le hall d'entrée. Allez mesdames, on commence.

Mathilde s'est placée au deuxième rang. Pas au premier, son trouble serait trop visible. Ce sourire, cette bouche, ces yeux, cette voix, c'est comme si elle le connaissait, c'est comme s'il lui rappelait quelqu'un qu'elle aurait connu il y a longtemps, très longtemps. Mathilde ressaisis-toi.

Il venait de se présenter. « Je m'appelle Fred, je viens du Tessin, je suis à Genève depuis 4 ans. Alors excusez mes fautes de français. Nous allons commencer lentement pour prendre le rythme et monter en accélérant. Alors, campez-vous sur vos jambes fermement, les bras le long du corps, et en avant tout en souplesse. » La musique emplissait toute la salle, et martelait l'air comme une pluie de tambours, de cuivres, de trompettes.

Un cadeau du ciel

Elle s'agitait, Mathilde, elle écoutait le rythme qui la prenait toute entière comme quand elle avait dix-sept ans, l'année de sa matu. Elle s'était inscrite à un cours de tango, et elle l'avait vu lui, beau, fragile, adorable, et elle était tombée éperdument amoureuse, comme ça, pour la première fois.

Tous les jeudis elle courait à son cours, pour le voir, lui parler, le toucher peut-être, et puis un jour il l'avait embrassée. Il sentait bon la cigarette blonde et le jasmin, une sorte de mélange suave qui lui faisait perdre la raison. Alors quand la salle de danse s'emplissait de musique, elle devenait liane, elle devenait belle, elle devenait rythme. Elle aurait voulu se fondre dans la musique pour mieux le séduire et l'envelopper tout entier.

Ce soir dans cette salle au fond d'un sous-sol anonyme, Mathilde avait retrouvé ses émotions d'adolescente. C'était plus qu'un miracle, c'était un cadeau du ciel.

Le rythme s'accélérait maintenant, et Mathilde avait de la peine à suivre, mais elle savait qu'elle était prête à tous les efforts pour retrouver sa légèreté d'antan et retomber, même pour rien, même sans espoirs une dernière fois amoureuse. C'était sa façon à elle de rester dans le rythme, d'avoir le rythme dans la peau. ■



CULTURE

Cinéma

Film Christianisme

Patrick Bittar, Paris
réalisateur de films

En l'espace de deux mois, cette année, sont sortis trois films américains et deux films français traitant du christianisme.¹ De quel phénomène étrange ces vaguelettes venues d'outre-Atlantique et de l'aval rhodanien sont-elles le signe? Sont-elles nées d'une faille laissée béante par le mouvement de déchristianisation accélérée de nos sociétés occidentales? En tous cas, elles n'ont pas la même forme selon leur origine.

Aux États-Unis, où la religion a toujours été présente dans l'espace public, un jeune sur trois de 18-29 ans finit pourtant par abandonner la religion, s'il en a déjà une.² Les jeunes américains adhèrent à une pseudo-religion molle, que certains chercheurs³ ont appelée un « déisme éthico-thérapeutique ». Dans ce contexte, les films *Jésus, l'enquête* et *Paul, apôtre du Christ*, sont produits pour évangéliser les masses devenues ignorantes en matière de christianisme.

Jésus, l'enquête a fait l'objet d'une critique consultable sur le site de *choisir*. Réalisé comme un film d'enquête hollywoodien standard, il aborde la

question de la crédibilité historique des Évangiles. C'est l'histoire vraie d'un journaliste américain d'investigation qui, en 1980, a tenté de prouver à sa femme, en enquêtant de manière systématique et rigoureuse sur le Christ, que ses croyances chrétiennes n'étaient que chimères reposant sur des affabulations. Il finit par se convertir.

Paul, apôtre du Christ

Autre *faith-based movie*, le film d'Andrew Hyatt. L'histoire est située à Rome en 67. L'empereur Néron persécute les chrétiens, accusés d'être à l'origine du grand incendie qui a dévasté la ville. Tandis que Paul attend son exécution dans un cachot, Luc arrive de nuit d'Éphèse, se faufille dans des ruelles éclairées par des chrétiens transformés en torches vivantes, et se rend chez un couple ami de Paul qui accueille des chrétiens réfugiés. Doivent-ils quitter Rome avant d'être massacrés, ou y demeurer pour aider ceux qui restent? Luc arrive à s'introduire clandestinement dans la cellule de Paul pour obtenir ses conseils et recueillir ses dernières paroles.

Le fait de circonscrire le drame à une période courte permet de faire vivre les personnages des Écritures et leurs contemporains en les ancrant dans une réalité. Luc rapporte notamment à Paul les tensions qui traversent la communauté chrétienne de Rome: certains veulent prendre les armes. Paul rappelle que « le mal ne peut être vaincu que par le bien ». Comment ne pas penser aux chrétiens du Proche-Orient ou d'ailleurs, pour qui se pose dramatiquement ce choix de la non-violence, fondamental dans le message évangélique? Un carton avant le générique final dédie d'ailleurs le film « à tous ceux qui ont été persécutés pour leur foi ». Et si le scénario bouscule les époques et mélange personnages réels et fictifs, c'est probablement pour inventer un temps de tourmente presque emblématique.

Cinéma

Film Christianisme

Autre choix notable du réalisateur : la violence impériale reste en arrière-plan. *Paul, apôtre du Christ* est un péplum sans grand spectacle, au demeurant parfois un peu mou au niveau dramaturgique. Les moments les plus réussis sont ceux où Paul dialogue avec Luc ou avec le préfet Mauritianus, gouverneur de la prison. On y retrouve des passages des textes pauliniens, incarnés dans des situations concrètes et portés par le jeu sobre des acteurs principaux : James Faulkner (visage en lame de couteau, qui joue Paul), Jim Caviezel⁴ (Luc) et Olivier Martinez (le préfet). Cette dimension intimiste rend bien compte d'une communauté qui se développe à partir des relations personnelles, montrant ainsi que le christianisme ne procède pas par des changements spectaculaires mais par la transformation des personnes.

Marie Madeleine

Universal, son distributeur en France, présente *Mary Magdalene* comme « un

« Marie Madeleine »
© Universal Pictures



biopic biblique racontant l'histoire de Marie de Magdala, une jeune femme à la recherche d'un nouveau mode de vie. Contrainte par les hiérarchies de l'époque », elle défie son père et son frère en refusant les époux qu'ils veulent lui imposer. Alors quand « le charismatique » (sic) Jésus passe par son village des bords du lac de Tibériade, Marie rejoint son « nouveau mouvement social » (sic). Ce film a le mérite de réconcilier le *vulgum pecus* avec le latin : c'est un péplum, un interminable pensum, qui dégage, au plan religieux, un parfum de *born-again* et de lecture apocryphe.

« Je te baptise pour que tu sois né de nouveau et prêt pour le Royaume qui vient », marmonne Jésus, péniblement interprété par un Joaquin Phoenix qui prend constamment la pose « chamane inspiré ». La musique est omniprésente, le scénario mal construit, le découpage grossier. Pendant deux heures, on nous sert une soupe froide (Rooney Mara, dans le rôle-titre, est glaciale) sur laquelle les événements arrivent comme des cheveux gras. Aux textes bibliques, le jeune réalisateur australien Garth Davis (laissant les comédiens improviser) a préféré des dialogues superficiels ou de longs plans sur les personnages méditatifs.

En tous cas, cette production australo-américano-anglaise garantit la présence de tous les ingrédients politiquement corrects : un guérisseur cool qui, la nuit de son arrestation, caresse l'écorce d'un olivier ; deux acteurs noirs parmi les disciples (dont Pierre !) ; un Français (Tahar Rahim) pour jouer le traître (Judas), tradition anglo-saxonne du *french bashing* oblige ; et une figure proto-féministe en guise d'héroïne, victime du patriarcat de la société juive de l'époque, ni prostituée, ni possédée (exit, les sept démons), et la seule à avoir compris Jésus. L'Église ne serait qu'une bande de machistes, comme en témoigne ce dialogue final, d'un anachronisme raffiné :

« Nous sommes là [=les hommes] pour fonder l'Église, dit Pierre le dimanche de Pâques (!), et répandre un message. - TON message, pas le Sien », lui balance Marie. L'ironie de l'histoire, c'est que *Mary Magdalene* n'est toujours pas sorti aux États-Unis car il devait y être distribué par... la Weinstein Company !

On l'aura compris, ce film suscite des réactions qui débordent le cadre artistique, en particulier concernant la place de la femme dans l'Église : dommage qu'il aborde cette question de façon si peu inspirée.

L'apparition

Issus de la terre sainte de la laïcité, *L'apparition* et *La prière* ont été réalisés par des cinéastes français appréciés par la critique en vue et revendiquant un point de vue agnostique pour le premier, athée pour le second. Ce positionnement explique l'accueil étonnamment peu agressif réservé à leurs derniers films. Espérons que leur exemple contribue à désensibiliser un peu les critiques allergiques au christianisme et ouvre la voie à d'autres tentatives.

Dans *L'apparition*, Jacques (Vincent Lindon, toujours aussi authentique), reporter de guerre à *Ouest-France*, est de retour de Syrie où il a perdu un ami photographe lors d'une explosion. Déprimé, sujet à des acouphènes et à des accès de surdité, il s'enferme chez lui. Il reçoit un coup de téléphone d'un émissaire du Vatican qui lui demande de participer à une commission d'enquête pour juger de la véracité d'apparitions mariales signalées dans le sud-est de la France : « Des pèlerins commencent à affluer sur les lieux des supposées apparitions. La préfecture parle de trouble à l'ordre public. La jeune voyante s'appelle Anna. Depuis ses visions, elle est très protégée par le prêtre de la paroisse, un franciscain qui ne répond plus à nos demandes de renseignements (...) Il s'agit simplement de faire une enquête de terrain et de rassembler des

éléments en faveur ou en défaveur de ces apparitions. »

Éloigné de la religion, Jacques découvre un univers qui lui est étranger. Il se rend à Rome, où il étudie les archives relatives aux apparitions reconnues par l'Église ; puis dans le village des Hautes-Alpes, où il intègre le groupe chargé de mener l'enquête canonique. Les autres membres de la Commission (théologiens, psychiatre...) sont plus sceptiques a priori que le journaliste agnostique ! Celui-ci rencontre Anna (16 ans) et enquête avec beaucoup de respect et d'honnêteté. Il va découvrir des drames et des secrets ... plus temporels.

Comme dans *Jésus, l'enquête*, on est dans l'approche journalistique de faits spirituels. Le film débute sur un mode quasi documentaire et dérive progressivement vers un romanesque délibérément confus. Les subterfuges narratifs utilisés s'apparentent à un jeu de bonneteau un peu agaçant. Finalement, *L'apparition* ne tient pas ses promesses et participe de tout ce qui fascine le réalisateur Xavier Giannoli : les fabulateurs, l'esprit d'imposture, l'aveuglement. Mais en même temps, une petite ouverture est ménagée, la possibilité d'une transcendance. Bref, le résultat est respectueux et sincère, même si un peu faiblard. Ni la musique énigmatique d'Arvo Pärt ni celle lyrique de Georges Delerue ne suffisent pour insuffler du spirituel.

La prière

La prière est l'histoire d'un toxicomane de 22 ans, Thomas, qui rejoint à contre-cœur une communauté dirigée par d'anciens drogués dans les Alpes. Les règles de vie y sont strictes : aucun contact avec l'extérieur, plus un instant de solitude. Thomas ne fait que travailler et prier, jusqu'à l'absurde, sous l'aile constante d'une sorte d'ange gardien. Un jour, il fuit et se réfugie dans une ferme où une jeune fille, dont il s'éprend

Cinéma

Film Christianisme

aussitôt, lui conseille de retourner à la communauté.

Les méthodes au forcing de cette communauté étouffante, voire parfois inhumaine et sectaire (cf. en particulier la scène avec la fondatrice, jouée par une inquiétante Hanna Schygulla) sont constamment justifiées par l'enjeu : c'est ça ou la mort. Ce qui peut donner une fausse idée des communautés chrétiennes. Certains ne manqueront pas de dire que Thomas passe d'une drogue à une autre, comme ce camarade qui lui lance « T'es accro ! » parce qu'il prend la Bible avec lui avant d'aller gravir la montagne.

Au fond, le problème du scénario, c'est le mélange entre religion et thérapie. *La prière* n'en reste pas moins à mes yeux la plus belle des cinq œuvres présentées ici. Pour l'essentiel, les paroles du film sont des prières : le Credo, le Je vous salue Marie, le Notre Père, les psaumes (3, 26, 144). Dans de périlleuses scènes de chant, l'approche respectueuse du

réalisateur permet d'éviter le ridicule. Cédric Kahn, qui a été assistant monteur pour *Sous le soleil de Satan* de Maurice Pialat, a l'humilité nécessaire pour aborder un tel sujet : il s'efface, ouvre un espace et fait confiance au cinéma pour révéler quelque chose de mystique. Son style naturaliste et inspiré capte des moments de grâce, comme cette scène de petit miracle que vit Thomas dans la montagne, ou la superbe scène finale qui rappelle celle de *Pickpocket* de Robert Bresson.

Les deux films français approchent le christianisme par sa composante verticale, spirituelle, plus que par sa composante horizontale, fraternelle. Celle-ci a été intégrée par nos sociétés laïques qui ne jurent plus que par les droits de l'homme. La verticalité intrigue davantage parce que c'est ce qui manque le plus actuellement. Selon une étude récente,⁵ 70 % des jeunes Français ne prient jamais et 57 % de ceux qui se disent catholiques affirment ne prier presque jamais. C'est la faille française qui nous a valu cette vaguelette cinématographique. ■

¹ Le titre de cet article est un clin d'œil au film de Jean-Luc Godard, *Film Socialisme* (2010).

² D'après une étude du Pew Research Center.

³ Les sociologues C. Smith et M. L. Denton.

⁴ *The Thin Red Line* de Terrence Malick (1998), *The Passion of Christ* de Mel Gibson (2004).

⁵ De l'Institut catholique de Paris et de l'Institut Benoît XVI d'une université londonienne.



Exposition

L'Afrique extatique

Geneviève Nevejan, Paris
journaliste et historienne d'art

CULTURE

Rares sont les croyances qui se prêtent à autant de fantasmes que les religions africaines. Loin des clichés, c'est à une exploration de l'orthodoxie des grandes religions monothéistes jusqu'aux pratiques magiques que nous convie *Afrique - Les religions de l'extase*, dernier opus du MEG, le musée d'ethnographie de Genève.

Geneviève Nevejan s'est entretenue avec Boris Wastiau, commissaire et directeur du MEG depuis 2009, anthropologue, africaniste et professeur d'Histoire et anthropologie des religions à la Faculté des lettres de l'Université de Genève.

L'exposition est née d'un constat et d'un paradoxe : l'Afrique, dont les cultes sont d'une grande diversité, est aussi très largement méconnue du grand public. Le continent a pourtant été un terreau nourricier pour les plus grandes religions, notamment monothéistes. Pour le christianisme, que l'on songe à Tertullien, Cyprien de Carthage, saint Augustin, ou à l'Église d'Alexandrie, une des cinq premières Églises chrétiennes, qui aurait été fondée par

saint Marc ! Et dès l'origine, le désert égyptien a été le lieu de l'ascèse de grands mystiques, tel saint Antoine le Grand. L'islam aussi s'est imposé en Afrique du Nord au lendemain de sa naissance. Quant au judaïsme, sa présence y est attestée à partir du III^e siècle av. J.-C.

L'exposition rétablit cette réalité, mais bouleverse par ailleurs les idées reçues en qualifiant de « religion » les cultes ancestraux. Du point de vue de l'anthropologue et de l'historien des religions, le terme s'applique - même si historiquement on l'a nié en assimilant cette spiritualité à un animisme qui, selon Boris Wastiau, commissaire et directeur du MEG, n'a d'existence qu'en Amazonie et au sud du cercle arctique sous la forme du chamanisme.

L'extase, pilier de la foi

À l'aube du XX^e siècle, il y avait plus de 3000 groupes ethniques en Afrique et pratiquement autant de communautés religieuses avec leur système magico-religieux propre. Faute de prosélytisme, les religions ont toujours été très atomisées, chacune étant liée à un peuple ou à une ethnie, comme les Dogons du Mali ou les Yorubas du Bénin. Leurs cultes se sont enracinés dans un territoire et à des esprits locaux. Il en est de même des masques, qui sont spécifiques à certaines mythologies et qui n'ont de sens que localement. Le vaudou haïtien, qui, à l'inverse, agglomère des esprits d'origines diverses, est peut-être la seule exception.

De cette multitude de pratiques, Boris Wastiau a retenu l'extase. Dans son étude comparative *Les Religions de l'extase*,¹ Ioan Lewis établit qu'elle est, avec le rituel et les sacrifices, la pierre angulaire de la foi et sa composante essentielle. Au cœur des rituels, elle englobe des danses dites de possession, par lesquelles on entre en contact avec l'au-delà. Le devin - ou d'autres membres de la communauté - entre en état

Exposition

L'Afrique extatique

de transe et tisse ainsi une relation avec les ancêtres afin de permettre d'identifier le mal. Le but est d'intégrer une entité favorable en exorcisant un mauvais esprit. La transe, c'est-à-dire la perte du contrôle, est souvent obtenue par le biais d'une musique à dominante rythmique. L'intensité démonstrative des gestes concourt à susciter des forces magiques. On se livre enfin à des sacrifices, afin de se rapprocher d'un esprit qui va accompagner le fidèle.

Les objets, les images saintes éthiopiennes, le poteau dédié aux ancêtres, ne disent rien de cette intensité émotionnelle. Dans l'exposition, ce sont les photographies qui donnent vie à cette vénération, en particulier celles de l'Italien Anthony Pappone prises à l'occasion de la Pâque orthodoxe lors du pèlerinage dans la ville sainte de Lalibela en Éthiopie. À elles s'ajoutent des vidéos qui abondent en témoignages. Les cinq ins-

tallations de Theo Eshetu, artiste d'origine éthiopienne, ont été également réalisées lors d'un pèlerinage sur le lieu même où se retira l'un des plus éminents mystiques de l'Église orthodoxe éthiopienne. S'y réunissent des chrétiens et des adeptes de religions traditionnelles, dont certains, en état de transe, sont libérés par la croix chrétienne.

Approcher la magie

L'Occident cite volontiers la superstition comme un frein au progrès. La colonisation a contribué à entretenir l'opprobre à l'encontre des croyances africaines comme moyen de contrôle social. À la fin du XIX^e siècle, les missionnaires ont eu pour charge d'éradiquer ces croyances et y sont parvenus parfois.

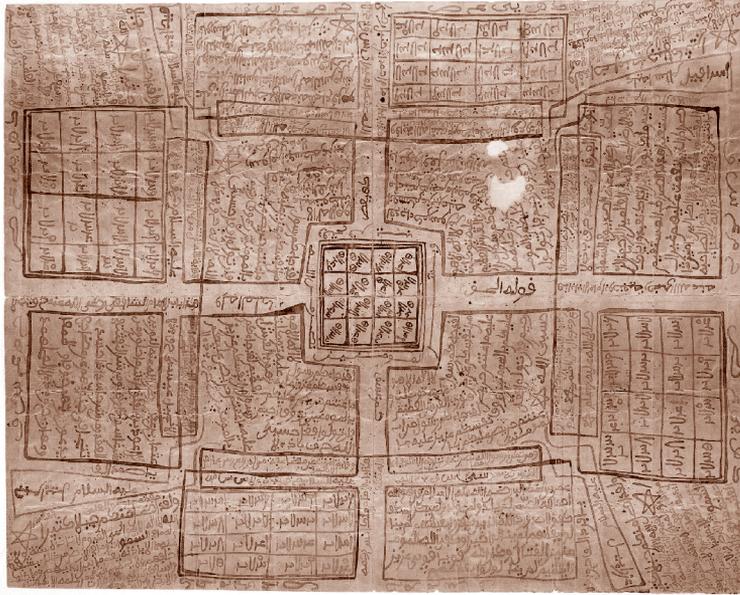
L'islam fondamentaliste, qui mène une guerre très claire contre la magie, en fait autant. Il condamne les confréries, en particulier soufies, qui n'adhèrent pas aux cinq piliers de l'islam et se rapprochent de Dieu par le biais des marabouts, du chant ou de la danse. On songe aux derviches tourneurs ou aux flagellants qui ont assimilé les usages de grandes religions, tels l'exorcisme et le culte des saints. Ces confréries se retrouvent en conflit avec les salafistes ou toute autre forme d'islam fondamentaliste au Mali et dans le Maghreb, où elles subissent la terreur de Boko Haram, Ansar ad-Dine ou Al-Qaïda. Au nord du Sinaï, des massacres ont récemment frappé une communauté soufie. Tous les musulmans d'Afrique bien sûr ne connaissent pas ces situations. Les activités politiques et sociales au Sénégal sont largement assurées par les Mourides, une confrérie musulmane maraboutique évoquée dans l'exposition par les photographies de Fabrice Monteiro.

Diaboliser la magie revient donc à incriminer tout le continent, tant elle fait partie de sa vie, du Cap jusqu'au Caire. Elle demeure une réalité pour le chrétien, le musulman ou l'animiste. Exposé au MEG, le *Manuscrit talismanique en*



Figure de reliquaire
mbulu-ngulu, Gabon,
Haut Ogooué, Kota
Obamba, XIX^e siècle
© MEG, J. Watts

« Manuscrit talismanique », Afrique de l'Ouest, aire culturelle, soninke, XIX^e siècle
© MEG, J. Watts



forme d'étoile, composé de formules coraniques, est emblématique de ce syncrétisme qui imprègne toutes les croyances. Collecté par François Coppier, un militaire impliqué dans un conflit contre le djihad (qui s'est toujours opposé à la colonisation), ce document énonce une formule destinée à protéger les djihadistes. Les références aux prophètes Moïse et David sont associées aux carrés magiques. Cet amalgame révèle les complexités de la spiritualité africaine, que nous ne pouvons dissocier de la magie voire de la sorcellerie, y compris dans le contexte de religions monothéistes.

Boris Wastiau souligne : « Les récits de miracles sont en nombre pléthorique en Afrique mais également en Occident. Chaque société a sa part d'obscurité. Nous avons nos propres monstres, des grands criminels jusqu'aux populaires films d'action ultra violents. » Il y a en tout une ambivalence. Le fusil peut être une arme de défense ou d'agression. Les jumeaux, bannis dans certaines contrées parce qu'ils correspondent à une aberration, sont en revanche révé-
rés au Ghana, au Bénin ou au Togo. Les Dogons associent même la naissance gémellaire aux mythes fondateurs. Une

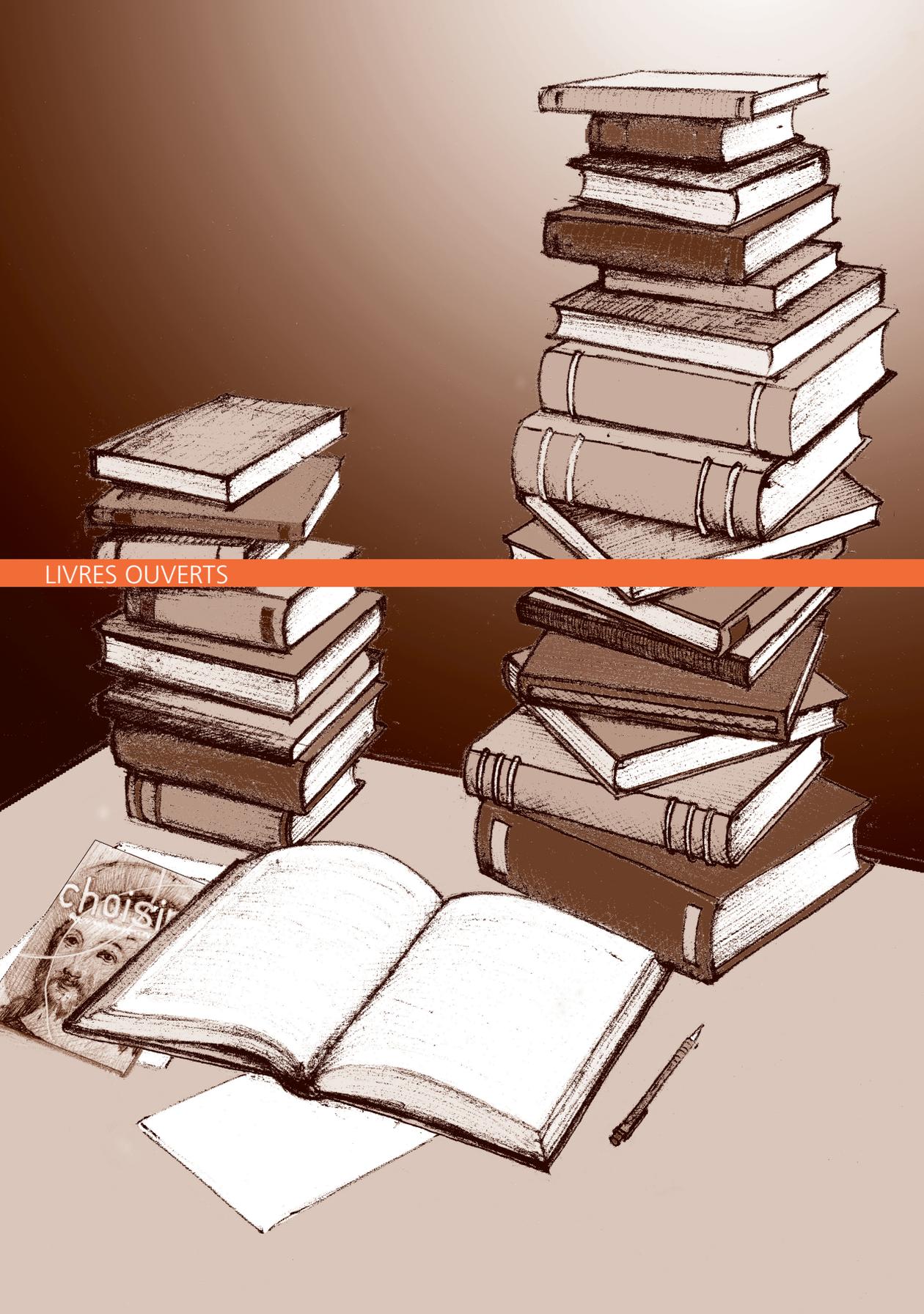
enquête menée à Georgetown au Ghana a été documentée spécialement pour l'exposition, afin d'illustrer ce respect particulier voué aux jumeaux auxquels la population consacre des autels au Ghana et même un festival à Accra.

En deçà du vécu

L'exposition du MEG va donc bien au-delà de ce que son titre annonce. Elle nous invite non seulement à considérer les religions africaines dans leur diversité et dans leur actualité, mais aussi à dépasser nos préjugés. La religion revêt en Afrique un caractère essentiel car elle procure une émotion qui a déserté nos cultes occidentaux. L'expérience religieuse et les sentiments extrêmes qu'elle procure y constituent l'aspect fédérateur de la communication avec l'invisible, plus que la foi elle-même, l'orthodoxie, l'écriture ou l'histoire, que les fidèles ne connaissent pas en général. Le sens et les symboles que l'anthropologie peut donner à ces formes de spiritualité seront toujours en deçà du vécu, que l'exposition n'a de cesse de partager. ■

Afrique. Les religions de l'extase, Musée d'ethnographie de Genève, du 18 mai 2018 au 6 janvier 2019, www.ville-ge.ch/meg

¹ Ioan Lewis, *Les religions de l'extase. Étude anthropologique de la possession et du chamanisme*, Paris, PUF 1977, 232 p.

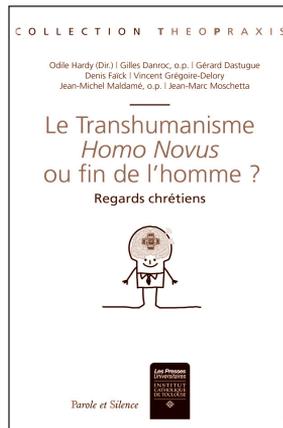


LIVRES OUVERTS

Livres ouverts

PHILOSOPHIE

Sous la direction de
Odile Hardy
Le Transhumanisme
Homo novus ou fin de l'homme ?
 Les Plans-sur-Bex, Parole et
 Silence 2017, 174 p.



Ce livre présente les actes d'un colloque qui s'est tenu en octobre 2015. Il contient six contributions, les unes cherchant à définir le transhumanisme, les autres l'évaluant du point de vue chrétien. Ainsi l'homme nouveau, est-il de l'humain en continuité ou de la machine

en rupture ? Le christianisme parle moins de l'homme augmenté que de l'homme transfiguré, souligne Jean-Marc Moschetta, l'un des contributeurs. Et Jean-Michel Maldamé, dans *La foi au défi du transhumanisme : le corps humain entre désir et réalité*, met en évidence que le transhumanisme ne voit le corps qu'au prisme de la performance, comme une extension du projet eugéniste : corriger et prolonger la vie dans une perspective hédoniste. Il n'est plus question de finitude dans le transhumanisme ; nous sommes dans une projection nostalgique qui va du pareil au même. Le posthumanisme cherche à dépasser la condition humaine et à faire émerger une nouvelle humanité. Le corps y est considéré comme une machine.

Mais que fait-il, par exemple, de la mémoire humaine, qui est une sélection permanente, et de l'oubli, qui est signe de santé ? Le corps n'est ni un objet ni un tout, il est présence d'un être qui a la capacité de s'éprouver soi-même comme vivant. Le sentir, les émotions sont une manière d'habiter le monde. Et l'émotion ouvre la voie de la conscience de soi. L'utopie transhumaniste se prolonge jusqu'à vouloir surmonter la mort. La foi en la résurrection, elle, prend acte de cet irrévocable. La mort est déjà dans le vieillissement.

Le posthumanisme est un projet né de la convergence des nanotechnologies, des biotechnologies, de l'intelligence artificielle et des sciences cognitives. La technoscience recherche des concepts opératoires : il s'agit de formaliser pour finalement utiliser la mathématique. La réalité pourtant ne peut être réduite à cette dimension qui exclut l'intériorité.

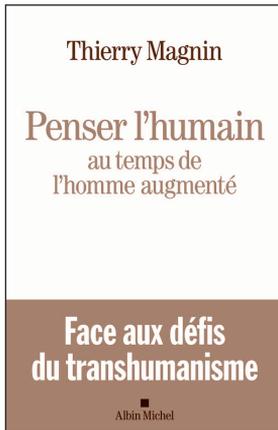
Une autre contribution s'intéresse au transhumanisme au cinéma, de *Metro-polis* à *Avatar*. Une autre le traite en relisant Bernanos et Jean Rostand.

Livres ouverts

Le livre a quelques notes et une bibliographie générale. Même s'il est parfois dense, il est tout à fait lisible et éclairant.

Jean-Daniel Farine

Thierry Magnin
***Penser l'humain au temps de
l'homme augmenté***
Paris, Albin Michel 2017, 304 p.



Dans ce bel ouvrage, l'auteur donne à penser l'homme comme un être d'accomplissement, qui réalise et transcende l'idée prométhéenne d'augmentation de l'humain, appelé à exister comme un soi en relation vivante avec les autres. L'homme demeure de part en part un être vulnérable, dont la transcendance n'est jamais prétentieuse ou violente.

Au bénéfice d'une longue expérience en physique, en théologie et en éthique, l'auteur conduit pas à pas une critique minutieuse et fondamentale du trans-

humanisme à la mode, tant dans la science que dans l'idéologie. Marqué par le philosophe Jean Ladrière et par de nombreuses rencontres avec des chercheurs et des savants, il sonde les développements actuels les plus pointus des technologies et de la psychologie, afin de déboucher sur une anthropologie théologique plus différenciée, à même de dépasser les écueils du transhumanisme.

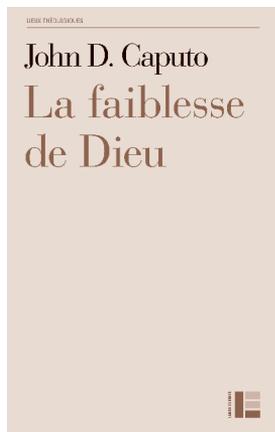
Ce dernier apparaît comme dangereux, aussi bien dans sa prétention de résoudre tous les problèmes de l'homme que dans sa tentation de viser à une immortalité irrespectueuse des limites de l'homme. Le transhumanisme voit l'homme comme un être qui veut jouer à Dieu, là où le christianisme saisit l'humain comme le lieu d'un accomplissement, de ce que d'autres auteurs ont appelé une transcendance dans l'immanence (voir nos propres réflexions « *Human Enhancement*, divinisation de l'homme et théologie de l'intensité », in *Études théologiques et religieuses*, 2014/4, pp. 495-508).

Ce livre limpide et précis vient à point nommé en un temps où les spéculations ésotériques et scientistes semblent vouloir se fondre en une synthèse fascinante et trompeuse.

Denis Müller

John D. Caputo
La faiblesse de Dieu

Genève, Labor et Fides 2016, 488 p.



Ce philosophe américain de la religion développe la thèse qu'il faut quitter l'idée que Dieu est une entité, un être suprême, voire le Pantocrator. Le nom de Dieu est celui d'un événement fragile et faible. Cet événement recèle ce nom, le révèle et le magnifie. La théologie est l'herméneutique de cet événement, qui se fait l'avocat de la faiblesse.

L'auteur s'appuie sur saint Paul : le message de la croix est un message de folie ; et sur Jacques Derrida : Dieu est une force sans pouvoir. Il s'élève contre la théologie du sacrifice et du repentir pénal qui dit que Dieu offensé a envoyé son Fils pour réparer une offense qu'aucun être humain ne pouvait réparer.

John Caputo étaye son propos en s'appuyant sur les textes de l'Évangile qui présentent le Royaume de Dieu : royaume de don et de par-don, non pas d'échange ou d'économie (ni d'économie du salut...). En cela, il dit que la théologie, après Freud et Nietzsche, après Auschwitz, doit penser Dieu autrement, car la monnaie d'échange du Royaume n'est pas la souffrance, c'est la monnaie perdue de Luc (Lc 15). Le pardon de Jésus donné sur la croix aurait dû désamorcer toute tentative théologique de penser Dieu comme un Être suprême

offensé, car en Jésus l'offense rencontre le pardon. Les récits évangéliques doivent permettre aux théologiens de revenir à l'impensable, à la folie de Dieu, à la faiblesse que représente l'incarnation de Jésus le Christ.

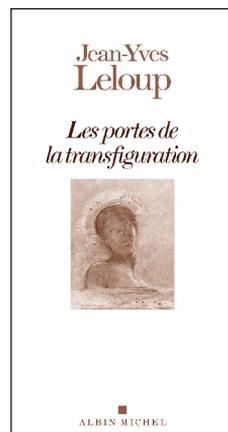
Se penchant sur la problématique du mal, l'auteur relit les récits de miracles qui transforment la vie jusqu'à l'impossible de la résurrection. Devant le tombeau de Lazare, Jésus pleure face au malheur... Dieu est là dans toute sa faiblesse face au mal intrinsèque du créé.

Anne Deshusses-Raemy

SPIRITUALITÉ

Jean-Yves Leloup
Les portes de la transfiguration

Paris, Albin Michel 2018, 154 p.



Jean-Yves Leloup, docteur en théologie, philosophie et psychologie, nous entraîne, en bon thérapeute et avec le talent qu'on lui connaît, à ouvrir les portes de la perception avant de nous engager sur les voies de la transfiguration.

« La vie s'éprouve à travers nos sens : selon l'ouverture et la capacité de nos instruments de perception le monde apparaît différemment. » Quelles sont les portes de la transfiguration ? Ouvrir

Livres ouverts

compétences et pertinence, loin de toute intelligence artificielle, non pas au « post » mais au « plus » humain.

Marie-Thérèse Bouchardy

Alain-Marie de Lassus
Marcher vers la sainteté
Paris, Salvator 2017, 192 p.

les sens à l'invisible, au silence, à l'im palpable, aux saveurs, aux parfums, à une jouissance de communion, au-delà du connu; garder le cœur et l'esprit dans l'ouvert; s'incarner dans la Vie, la conscience et l'Amour; ici, maintenant et toujours. Dans un digne souci de pédagogie, l'auteur analyse chacune des « ouvertures » dans le même processus de sept étapes que chacun peut développer selon ses soucis et intérêts.

Quant à la voie de la transfiguration, de *metamorphosis*, elle est une voie d'intégration, d'acceptation ... dans la pratique du silence et de la méditation qui laisse surgir la Lumière. « Tout est à transformer en conscience et en amour, c'est-à-dire en Lumière. »

Les connaissances bibliques, patrologiques du prêtre orthodoxe, ses connivences avec les grands mystiques, ses expériences du mont Athos nous ouvrent une voie de Lumière. Il peut alors nous plonger dans les textes bibliques: le Prologue de Jean, le récit de la Transfiguration dans les synoptiques, en lien avec les expériences de Moïse et d'Élie. Alors, dans une certaine qualité d'être et de vision, la lumière se révèle dans la matière, l'Esprit dans un corps, l'Éternel dans le temps, l'infini dans la finitude. « Il ne suffit pas de voir la lumière, il faut devenir la lumière. »

Ce chemin de transformation de l'être humain proposé par l'Évangile peut se résumer en: « Viens - vois - écoute - va / Dans la lumière / tu verras la lumière. » Un essai qui ouvre les horizons, avec



« Vous êtes tous convoqués à la sainteté », affirmation qui peut surprendre notre petite personne. Mais l'auteur nous montre les avantages d'un tel cheminement, qui nous libère jusqu'à nous faire parvenir à être pleinement enfants de Dieu.

Frère de Saint-Jean, Alain-Marie de Lassus revisite des textes de l'Ancien Testament et nous invite à « marcher » avec Dieu, comme le fit Hénoch, Noé, Abraham et le peuple d'Israël sous la conduite des prophètes. Abraham commença ce compagnonnage avec Dieu à 90 ans: il n'est jamais trop tard!

Le Nouveau Testament précise cet appel à la sainteté. Il n'est plus simplement demandé de « marcher en présence de Dieu », mais de « suivre » le Christ, car c'est le Seigneur lui-même qui montre le chemin. Saint Paul poursuivit sa course, sans se lasser, entièrement tendu vers le Christ. L'apôtre enseignait aux Éphésiens que le chrétien est un fils adoptif

de Dieu appelé à être « saint et immaculé ». Matthieu, en une formule lapidaire, invite à être parfait comme le Père céleste est parfait. Le moyen le plus sûr est de chercher dans son comportement à imiter Jésus-Christ.

Peu à peu les préjugés envers un idéal de sainteté, qui paraissait inaccessible ou réservé à une élite, tombent. Nous nous sentons plus concernés, désireux de nous mettre en route sur ce chemin de perfection, qui ne peut être envisagé sans l'apport de la grâce divine. Grâce promise bien sûr par un Dieu infiniment aimant. Le Frère de Lassus étaye ses propos avec la longue expérience des Pères de l'Église et celle de spirituels comme saint Bernard, Thérèse d'Avila, Mère Teresa...

Ce livre vivifiant est à même de favoriser chez son lecteur de multiples prises de conscience en vue d'une progression dans son cheminement.

Monique Desthieux

C'est toute la compétence du professeur de la chaire *Milieus bibliques* au Collège de France, Thomas Römer, que nous trouvons mise en œuvre dans ce deuxième tome de *L'Ancien Testament commenté*, après le premier consacré à la Genèse. Le principe est le même que pour *Le Nouveau Testament commenté* dirigé par Daniel Marguerat et Camille Focant (2012) : l'ouvrage propose le texte intégral de la *Nouvelle Bible Segond*, dont chaque péricope est accompagnée d'un bref commentaire (une à deux pages) au fil du texte.

L'avantage est de pouvoir disposer ainsi d'une explication suivie de l'ensemble du deuxième livre de la Bible, si important pour la constitution de l'identité même d'Israël : le peuple y vit son moment fondateur en étant libéré de l'oppression d'Égypte sous la conduite de Moïse, en recevant de Dieu au mont Sinaï sa charte de vie (le décalogue) et en se laissant petit à petit organiser par le Seigneur (autour de la tente de la rencontre, préfigurant le futur temple de Jérusalem).

L'approche est accessible à un large public et évite tout jargon technique. Elle est le fruit de l'adaptation en français du *Kommentar zur Zürcher Bibel*, publié sous la direction de Mathias Krieg et Konrad Schmid. Comme l'auteur est sans doute l'un des meilleurs spécialistes de la formation et de l'histoire de la Bible, l'introduction au livre et le commentaire sont marqués par cette visée surtout historico-critique : il y est peu fait recours aux méthodes de lecture littéraire et narrative, et la plupart des difficultés du texte sont expliquées par le biais de la composition par étapes du texte - selon les deux niveaux de la rédaction deutéronomiste, puis sacerdotale. Ce qui fait que la portée existentielle de l'Exode pour les lecteurs d'aujourd'hui passe quelque peu au second plan.

François-Xavier Amherdt

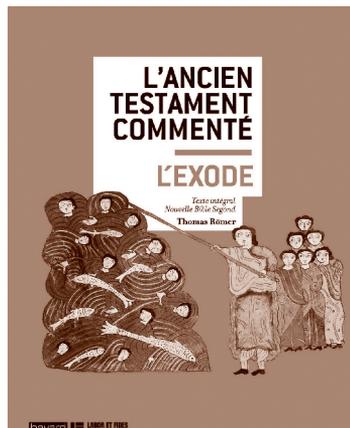
BIBLE

Thomas Römer

L'Ancien testament commenté

L'Exode.

Texte intégral Nouvelle Bible Segond
Genève/Paris, Labor et Fides/Bayard
2017, 192 p.



Livres ouverts

ÉGLISE

Ghislain Lafont
Petit essai sur le temps du
pape François
 Paris, Cerf 2017, 272 p.



« Il arrive que les papes soient prophètes. » Cette première phrase du livre fait sourire, mais donne fondamentalement le ton de l'ouvrage, à l'instar de celui de ce pontificat. L'auteur souhaite démontrer comment, à partir du terme-clé de *miséricorde* - devenu emblématique de la vie de l'Église aujourd'hui -, cette ère papale modifie l'approche pastorale, en poursuivant le travail, encore partiel, d'accostage du Concile dans les communautés paroissiales. Nous sommes invités à nous y amariner.

Quatre parties oscillent entre réflexions théologiques et déductions pratiques, au diapason du pape François qui a décortiqué « la miséricorde qui exagère ». Il en a tiré non seulement des

leçons mais, après discernement, des conséquences mises en actes : une méthode inductive, donc, qui peut devenir la marque de l'Église contemporaine et de demain. Car si les vents sont contraires parfois, l'Esprit, lui, souffle où il veut... Lecture réconfortante et presque synthétique de quatre ans « bergogliens ».

Thierry Schelling

RELIGIONS

Claude Ducarroz, Noël Ruffieux,
Shafique Keshavjee
Pour que plus rien ne nous sépare
Trois voix pour l'unité
 Bière, Cabedita 2017, 280 p.



Trois amis, 500 ans après la Réforme, ont travaillé ensemble pendant deux ans à l'élaboration de ce livre. L'un est prêtre catholique, l'autre laïc orthodoxe, le troisième pasteur réformé. Ils ont osé aborder de grands thèmes. L'un traitant un sujet, les deux autres donnant leur avis. Leur conviction intime réside dans le fait que, malgré les déchirures du passé, le Christ transforme et consolide les chrétiens.

Voici quelques sujets étudiés : l'Église, la Bible, sa ou ses traditions, les conciles, l'autorité, l'épiscopat, la papauté, l'eucharistie, la réconciliation, la place de Marie et des saints, le mariage et le céli-

bat, la mission et l'évangélisation. Ce sont des textes passionnants, vus sous l'angle de trois personnalités issus de courants différents mais se retrouvant merveilleusement.

Ce livre a été écrit dans l'amitié, sans laquelle il n'y a pas d'unité. Tous trois ont la ferme conviction que le Dieu vivant agit dans leurs Églises, et même au-delà, et que viendra le jour où plus rien ne les séparera. Ils invitent tous les chrétiens à partager leurs convictions, afin que le rêve de Jésus devienne réalité: « plus rien ne nous sépare ». Ce livre peut être un manuel de chevet, à consulter selon le thème qui nous intéresse ce jour-là.

Marie-Luce Dayer

Constance Arminjon
Une brève histoire de la pensée politique en Islam contemporain

Préface de Gilles Kepel
Genève, Labor et Fides 2017, 232 p.



Constance Arminjon décrit de manière incisive le fossé qui sépare la conception islamique de l'État de celle de la modernité occidentale. Les auteurs islamiques rappellent que la Charia est révélée par Dieu alors que les Constitutions nationales sont le fait de juristes laïcs.

Rashid al-Ghannushi, un des rédacteurs de la nouvelle Constitution tunisienne, écrit en 1993 qu'en « Occident les libertés et les droits ne sont définis ni par Dieu ni par la nature humaine ni par le droit éternel, mais par des rapports de forces. La modernité occidentale consiste essentiellement dans l'indépendance de l'homme vis-à-vis de Dieu. » Ce qui est l'exact opposé de la foi islamique. Celle-ci repose sur la personne de Mahomet, modèle du croyant, à la fois chef religieux, chef politique, chef militaire, prophète et législateur. Le calife est son successeur, la Charia sa loi. L'Arabie saoudite, le Yémen en dépendent, l'État islamique qui vient de succomber voulait l'étendre; c'est le programme de tous les groupes djihadistes.

Les défaites militaires du XIX^e siècle ont poussé plusieurs pays musulmans à adopter les armements et les formes d'organisation des troupes occidentales. Dans l'Empire ottoman d'abord, puis au Proche-Orient et au Maghreb, de jeunes officiers prennent le pouvoir en exaltant le sentiment nationaliste et en s'appuyant sur l'Union soviétique athée. Double rupture avec l'unité de l'Oumma et avec le sentiment religieux, provoquant en retour un réveil fondamentaliste et une opposition encore plus décidée aux idées occidentales.

En Iran, l'ayatollah Khomeiny instaure une République islamique d'inspiration chiite, dominée par les juristes religieux; c'est un gouvernement clérical qui dirige depuis le pays. En Turquie, Erdogan rêve d'une restauration du califat.

C'est vraiment sur le plan des droits fondamentaux que la confrontation se durcit. À Paris, en 1981, une *Déclaration islamique universelle des droits de l'homme* est présentée à l'UNESCO. Inspirée par un congrès de l'Université Al Azhar, elle repose sur la conviction que les vrais droits de l'homme ont été accordés par Dieu aux hommes il y a

Livres ouverts

1400 ans. Ils sont permanents, éternels et perpétuels par opposition aux pratiques occidentales.

Les auteurs qui appellent à fonder le droit islamique sur des Constitutions modernes et plaident pour un État de droit auront fort à faire pour renverser ce courant majoritaire et gagner l'adhésion des masses populaires.

Jean-Blaise Fellay sj

SOCIÉTÉ

Académie d'éducation et d'études sociales *Annales 2016-2017*

L'engagement dans la cité
Paris, Lethielleux 2017, 262 p.



Ce recueil des huit conférences-débats du semestre d'hiver de l'Académie d'éducation et d'études sociales (AES) offre des présentations contrastées, reflets de facettes diverses de l'engagement civique et social de catholiques

français. Car « le christianisme prêche le Ciel mais ne nous désengage pas de la terre » ; les chrétiens « sont à la fois intégrés à ce monde et conscients d'un au-delà ».

Si les pages sur l'école libre, la difficulté d'être chrétien dans le monde des médias ou le mariage comme engagement à l'égard de la société en vue de la reproduction des générations et de leur éducation peuvent paraître assez convenues, les reflets de l'action dans les banlieues défavorisées, au milieu d'une population en attente d'espoir et de reconnaissance, ou au sein de l'entreprise sont particulièrement signifiants. Comme l'est la « revisite » de l'action historique de Jeanne d'Arc, expression « à la fois d'une inspiration divine et d'un bon sens paysan » : « C'est Jésus-Christ qui est vrai roi de France », disait-elle lors de son procès.

Le récit par Jean-Marie Schmitz de ses onze ans passés à la tête de l'entreprise Lafarge Maroc illustre magnifiquement que « l'homme n'est pas une variable d'ajustement du management dans l'entreprise » et « que la légitimité des dirigeants réside dans leur capacité à servir et non à se servir ». Affirmations qui font écho à l'épître aux Romains commentée en début de recueil, selon laquelle le pouvoir temporel doit être respecté car il « sert à éviter la guerre de tous contre tous » et « est le garant de la paix sociale ». Sa responsabilité est de servir en toutes circonstances le bien commun.

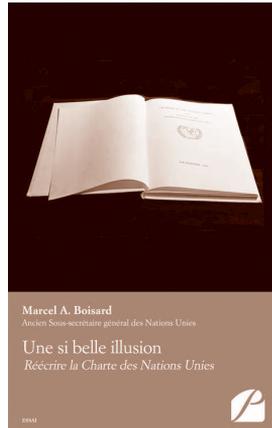
Le fil rouge de ces contributions est bien l'affirmation de repères donnant du sens, de réponses à donner à la quête spirituelle propre à tout être humain, d'une existence faite de devoirs à l'égard d'autrui et de la société. Au cœur du tissu social est bien l'engagement, non comme acte utilitaire mais comme exigence de notre nature.

René Longet

POLITIQUE

Marcel A. Boisard***Une si belle illusion****Réécrire la Charte des Nations-Unies*

Paris, Panthéon 2018, 466 p.



Ancien sous-secrétaire général des Nations-Unies, Marcel Boisard nous fait entrer dans une réflexion toute en finesse sur la dimension humaine des relations internationales. L'illusion dont il est question dès le titre, c'est celle d'un ordre juridique surplombant les sociétés et les événements historiques, capable d'assurer définitivement la paix entre les nations.

L'auteur passe en revue les « virtualités » qui permettent de penser les relations internationales : le Droit, les États, la souveraineté, l'égalité. Virtualités car il ne s'agit que d'idées régulatrices, qu'il ne faut pas rejeter comme inutiles sous prétexte qu'elles ne s'incarneraient jamais totalement dans l'histoire.

Chemin faisant, Marcel Boisard montre que le multilatéralisme auquel l'Europe est restée longtemps attachée cède peu à peu la place aux accords bilatéraux qui permettent de mieux faire jouer, au profit du plus fort, les avantages comparatifs des uns et des autres. En positif, il montre l'émergence séculaire de l'horizon moral, bien distingué du Droit,

sans lesquels les relations internationales ne seraient qu'un vain mot.

La longue expérience de l'auteur lui permet d'incarner ses propos dans des allusions pertinentes aux événements historiques, d'illustrer sa démonstration par l'État-nation. Cet élément central des relations internationales émerge au Moyen Âge occidental, il structure peu à peu l'ensemble des régions du monde, avant d'être rongé tant de l'intérieur que de l'extérieur. L'État-nation demeure cependant la seule base pensable de relations internationales gérables. Loin d'être un manuel un peu sec, l'ouvrage, de lecture agréable, nourrit l'intelligence et la sensibilité du lecteur.

Étienne Perrot sj

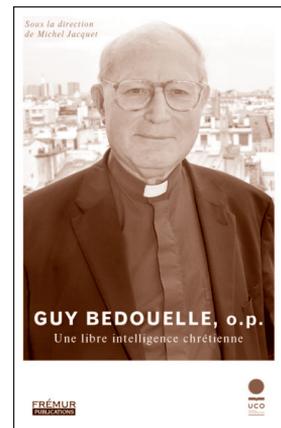
PORTRAIT

Sous la direction de

Michel Jacquet**Guy Bedouelle, o.p.***Une libre intelligence chrétienne*

Châteauneuf-sur-Charente, Frémur

éditions 2017, 240 p.



L'ouvrage réunit les contributions d'un colloque organisé en 2014 par l'Université catholique de l'Ouest (Angers) en hommage à son ancien recteur, le Père Guy Bedouelle (1940-2012), dominicain, historien, théologien, humaniste. Cinéphile averti, le Père Bedouelle a col-

Livres ouverts

laboré avec une assiduité exemplaire à la revue *choisir*, dans laquelle il a commenté l'actualité cinématographique de 1973 à 2012, année de son décès.

L'ouvrage est divisé en quatre sections qui recouvrent les principaux domaines de l'activité de Guy Bedouelle : *Le chercheur et l'enseignant*; *La vie dominicaine et ecclésiale*; *Les responsabilités universitaires*; *Les intérêts et les entreprises d'un homme de culture*. Une annexe contenant sa bibliographie aurait été bienvenue.

Prenant ses distances avec les continues remises en question qui agitaient les dominicains français des années 70, Guy Bedouelle, plutôt proche de la revue *Communio* et du mouvement *Communione e liberazione*, avait rejoint Fribourg où il se trouvait très à l'aise. Professeur extraordinaire à Fribourg puis titulaire de la chaire d'histoire de l'Église (1977-2007) et doyen de la Faculté de théologie (1994-1996), enfin recteur de l'Université catholique de l'Ouest (Angers), il a incarné la liberté d'une intelligence chrétienne.

Guy Bedouelle était d'abord un spécialiste du XVI^e siècle, avec une thèse remarquée sur Lefèvre d'Étaples et sa pratique de l'exégèse. L'histoire de son Ordre l'a aussi passionné. Sans être un médiéviste, mais motivé par ses propres racines religieuses, il lui a consacré une bonne part de son travail universitaire, publiant entre autres une biographie de saint Dominique et des études sur l'histoire de l'Ordre.

Parce que les périodes de transformations et de bouleversements l'intéressaient particulièrement, le temps des humanistes à la veille de la Réforme et celui du renouveau de l'Église après la Révolution française de 1789 ont retenu son attention. Erasme, l'Inquisition et ses mythes, Lacordaire, dont il édite l'immense et insaisissable correspondance, sont autant de figures emblématiques auxquelles il a consacré des études, à l'écart des polémiques, mais toujours en recherche de sens. Au bénéfice d'un doctorat en droit et d'une thèse sur *L'Église d'Angleterre et la société contemporaine*, préoccupé par la réconciliation entre l'Église et le monde moderne, il a consacré, avec son ami Jean-Paul Costa, une étude à la question de la laïcité en France.

Vrai humaniste, Guy Bedouelle était passionné de littérature et de cinéma. Indispensable nourriture, la littérature, française, italienne, anglaise, américaine ou russe, les romans surtout, l'aidaient à comprendre le passé et le présent. Le cinéma, dont il était un expert reconnu, stimulait son imagination, révélant les images enfouies, qui viendront illustrer ses cours en faculté, à la grande joie de ses auditeurs. Il ne faudrait pas oublier son goût pour les voyages à la découverte du monde, ni la fréquentation assidue et recueillie des musées et des expositions.

Travailleur acharné, indépendant, toujours modéré et à l'écart de toute idéologie, jamais enfermé dans un académisme stérile, aimable et distingué, Guy Bedouelle a été un homme libre, un vrai humaniste. Les quatre termes au moyen desquels il définit la nature de son Ordre esquissent son propre portrait : vérité, amitié, liberté, fraternité. Le lecteur des actes du Colloque, ce bel hommage très justifié, n'aura pas de peine à s'en convaincre.

Pierre Emonet sj

JAB
CH-1227 Carouge
PP/Journal

Poste CH SA

« Autrefois ses mains faisaient des taches roses sur le linge éclatant qu'elle repassait. Mais dans la boutique où le poêle est trop rouge son sang s'est peu à peu évaporé. Elle devient de plus en plus blanche et dans la vapeur qui monte on la distingue à peine au milieu des vagues luisantes des dentelles.

Ses cheveux blonds flottent dans l'air en boucles de rayons et le fer continue sa route en soulevant du linge des nuages - et autour de la table son âme qui résiste encore, son âme de repasseuse court et plie comme le linge en fredonnant une chanson - sans que personne y prenne garde. »

Pierre Reverdy (1889-1960)